



Charles LIAGRE

LE CULTE

DE

Notre-Dame de Grâce

A LOOS

Préface par M. le chanoine MASQUELIER

LILLE

IMPRIMERIE DE LA CROIX DU NORD

1912

Ouvrage téléchargé sur
www.lillechatellenie.fr



STATUE DE NOTRE-DAME DE GRACE

LE CULTE

de Notre-Dame de Grâce

NIHIL OBSTAT :

Insulis, die Mart. 20, 1912

E. LESNE

l. c.

PERMIS D'IMPRIMER :

A. MARGERIN,

v. g.

Recteur de l'Université cathol. de Lille.

Lille, le 21 Mars 1912.

PRÉFACE

Ceci est une histoire complète, définitive, du Culte de Notre-Dame de Grâce à Loos, un récit où rien n'a été oublié, ni laissé volontairement dans l'ombre.

L'auteur est un chercheur et un habitué d'archives. Tout ce qui a été écrit sur la Madone a été inventorié par lui avec autant de perspicacité critique que de pieuse et fervente curiosité. Aucun détail n'a paru petit ou négligeable à sa piété filiale. Il a recueilli jusqu'aux miettes, comme Jésus ordonna de faire à ses disciples après avoir rassasié la multitude par la multiplication des pains : *Colligite fragmenta ne pereant.*

Il marque d'abord le point précis où, des profondeurs mystérieuses de la tradition populaire, le culte de Notre-Dame de Loos jaillit en flots visibles et limpides dans le champ de l'Histoire.

De cette source miraculeuse qui est son point de départ, il suit le courant qui devient bientôt rivière, puis fleuve large et fécond, où viennent étancher leur soif de « grâce » des milliers et des milliers d'âmes, accourues de toute la région du Nord de la France, et même des contrées les plus lointaines.

Et, au fil de l'eau, l'historien raconte les vicissitudes de ce culte, ses humbles origines et ses splendeurs, les transformations du sanctuaire de la Madone, qui n'est d'abord qu'une clairière autour du tilleul où s'abrite la statue miraculeuse. Une petite chapelle lui succède, puis une autre plus belle et plus grande, mais trop petite encore pour contenir le flot toujours croissant des pèlerins. Survient la Révolution qui saccage tout, mais ne parvient pas à porter une main sacrilège sur la sainte image, sauvée par d'intrépides chrétiens, qui la restituent ensuite pour qu'elle prenne la place d'honneur dans l'église paroissiale.

L'auteur ne manque pas de cueillir au passage des ger-

bes de prodiges accomplis par la Vierge « gracieuse », et notés par les historiens. Il estime, comme le pieux chroniqueur du XVI^e siècle, Philippe-Lamoral, vicomte de Lomme, que « c'est une chose non seulement permise, mais très louable et de commandement très agréable à Dieu de publier ses haultz faicts et miséricordes, lesquelles nostre devoir porte mesme de chanter, de manifester les miracles qu'il faict à la requeste de la benoïste Vierge Marie, sa sainte et glorieuse Mère ».

La lecture de ces « haultz faicts » encouragera la ferveur et la confiance des pieux serviteurs de Notre-Dame de Grâce.

Certains s'étonneront des conflits que raconte l'auteur et qui s'élevèrent parfois entre différentes juridictions ecclésiastiques se disputant la possession du sanctuaire et l'honneur de servir Marie dans sa louange. Notre siècle attiédi ne comprend plus ces pieuses rivalités. Mais la piété filiale les explique. C'est avec une sainte ardeur que, dans les âges de foi, les paroisses et les autres corps religieux revendiquaient les trésors de grâce que la miséricorde divine attache aux reliques des Bienheureux et principalement à tout ce qui porte le sceau de la toute-puissante Reine des Cieux.

Et le Dieu bon a toujours paru se complaire à encourager et à récompenser par de prodigieuses faveurs ces émulations d'une foi aimante et confiante.

Toutes les « Notre-Dame » qui, sous les titres les plus divers, émaillent le sol de notre vieille France — humbles sanctuaires, chapelles rustiques ou majestueuses basiliques — sont autant de monuments où la divine Bonté a pris contact avec la terre. Notre-Dame de la Délivrance, de Bon-Secours, de Pitié, de Miséricorde, des Dunes, de la Treille, de la Garde, des Victoires et de cent autres pré-noms bénis et aimés, c'est toujours et partout l'unique et sainte Vierge Marie honorée, invoquée et remerciée pour des bienfaits spéciaux reçus ou attendus d'elle.

Tous ces vocables évoquent des souvenirs de gratitude et des motifs de confiance.

Quoi d'étonnant que le titre de Notre-Dame de Grâce figure en bonne place parmi les titres de noblesse de la sainte Vierge ! Est-ce que Marie, « pleine de grâce », qui nous a donné Jésus, l'auteur de la divine grâce, n'est point le canal sacré par où passent et s'étendent jusqu'à nos indigences les effusions intarissables du Cœur divin ?

Allons donc avec confiance à ce trône de grâce, fameux entre tous, qu'est Notre-Dame de Loos : *Adeamus... cum fiducia ad thronum gratiæ !*

Le présent livre sera un précieux guide pour y mener le lecteur. Certains en trouveront peut-être les routes un peu arides, semées parfois de beaucoup de détails sur le patrimoine temporel de Notre-Dame de Loos ; mais, de même que la piété des Israélites se plaisait et s'alimentait dans la description minutieuse du temple de Jérusalem que donnent nos Livres Saints, ainsi les vrais dévots de Marie se complairont et s'édifieront en cette évocation scrupuleusement exacte de tout ce qui concerne le culte de Notre-Dame de Loos à travers les âges.

Pour ceux qui aiment cette bonne Mère, rien de son histoire ne paraît superflu ou fastidieux : *de Maria nunquam satis.*

H. MASQUELIER,

Chan. hon.



Avant-Propos

Depuis plus de quarante ans, rien de spécial n'a été écrit sur le pèlerinage célèbre de Notre-Dame de Grâce à Loos.

A cette époque fut publiée une courte Notice (1), en partie formée d'un article de M. Le Glay, archiviste départemental, paru (2) dans la « Revue du Nord » de 1835, en partie de ce qui avait été plusieurs fois déjà dit et répété.

Quelques pages des « Sanctuaires de la Mère de Dieu, dans les arrondissements de Douai, Lille, Hazebrouck et Dunkerque » (3), un opuscule de M. l'abbé Détrez, « la Dévotion à Notre-Dame de Grâce, honorée en l'église paroissiale de Los, près Lille, diocèse de Cambrai » (4), utilisés par l'auteur de la Notice, étaient en effet la reproduction d'extraits soit des Mémoires de dom Delefosse, 37^e abbé de Loos, soit d'un « Abrégé historique » (5), soit d'ouvrages de deux contemporains des événements qui se produisirent à Loos à la fin du XVI^e et au commencement du XVII^e siècle, les PP. Martin Lhermitte (6) et Buzelin (7).

Ainsi remonte-t-on par une suite de témoignages précis jusqu'à l'origine même de la renommée du pèlerinage de Loos.

Mais ces témoignages ne sont point les seuls.

Dans le fonds de l'abbaye de Loos, aux archives départ-

(1) Lille, Six-Horemans, 1870.

(2) Et tiré à part à un très petit nombre d'exemplaires.

(3) Lille, Lefort, 1847.

(4) Lille, Lefort, 1832.

(5) Lille, Van Costenoble, 32 pp. in-16, par F. N. D. Vidimus, de 1723, de M. Anselle, pasteur de Saint-Sauveur.

(6) Histoire des Saints de la province de Lille, Douay, Orchles, avec la naissance, progrès, lustre de la religion catholique en ces châtellenies, par un R. P. de la Compagnie de Jésus. Douai, 1638. — Le P. Martin Lhermitte, né à Armentières, en 1596, mourut à Douai en 1652.

(7) Gallo-Flandria sacra et profana... Duaci, 1624. — Le P. Jean Buzelin, S. J., né à Cambrai en 1572, mourut à Lille en 1629.

lementales, il existe d'autres et de si nombreux documents se rapportant au culte de Notre-Dame de Grâce, que nous n'avons pas cru devoir les laisser plus longtemps inconnus.

Au carton 10 du fonds de Loos (série H), se trouve le manuscrit de Philippe-Lamoral Vilain de Gand ; au carton 12, une lettre d'Albéric Boulit, un reçu de Palisot d'Athies, une autorisation donnée à l'abbé de Loos par l'évêque de Tournai.

La liasse 2 contient le dossier Dourse ; la liasse 3, la nomination de Théodore Taverne comme « homme vivant et mourant » ; la liasse 9, les comptes des chapelains, les dossiers des différends entre l'abbaye et l'évêché de Tournai, le seigneur de Loos et l'architecte Vollant, l'inventaire des biens de la chapelle et les pièces relatives à la location de l'estaminet de la « Belle-Image ».

Le manuscrit grand in-folio de dom de le Barre porte le n° 242.

Le n° 2867 de la série B renferme la demande de restauration de la verrière de Philippe II.

Le dossier de Nicolas Chevalier est à la série L.

A la liasse 4 de la série E est conservé le testament de Joseph Nicole.

Sont enfin gardés, aux archives municipales de Lille, les cinq volumes manuscrits de dom Delefosse sur l'abbaye et, parmi les testaments des cartons 768 et 769, ceux de Jean Nonclercq et d'Alard Desferrez.

De ces pièces imprimées ou manuscrites la substance intéressante, recueillie et coordonnée, constitue cet essai sur le Culte de Notre-Dame de Grâce à Loos.

A ces notes historiques, M. le chanoine Masquelier, notre aimé directeur de la « Croix du Nord », a eu la bonté d'ajouter une bienveillante préface.

Nous tenons à lui en exprimer notre vive et profonde reconnaissance.

Loos, 25 mars 1912.

Charles LIAGRE.

LE CULTE DE NOTRE-DAME DE GRACE

A LOOS

CHAPITRE PREMIER

De l'origine à la fin du XVI^e siècle

I

ORIGINE

A quelle époque faut-il faire remonter l'origine du pèlerinage de Notre-Dame de Grâce à Loos ?

Au milieu du XV^e siècle peut-être, mais, certainement, un siècle plus tard.

Les populations du pays de Lille se transmettent alors le récit d'événements extraordinaires survenus au pied d'un tilleul abritant la statue de la sainte Vierge, à proximité de la grande route de Lille à La Bassée.

Cette statue y avait été depuis très longtemps placée par les religieux de l'abbaye.

On n'ignore pas que l'abbaye de Loos a eu pour fondateur, en 1147, saint Bernard, qui avait déjà jeté les bases de l'ordre des Cisterciens.

Pour reconnaître les services qu'avait rendus le saint abbé de Clairvaux en prêchant la seconde croisade, le comte de Flandre, Thierry d'Alsace, lui offrit de bâtir un nouveau monastère sur ses domaines.

Saint Bernard choisit le territoire de Loos, où il vint, en 1147, le jour de l'Ascension, qui tombait, cette année-là, le 29 mai.

Quelques jours après, le 7 juin, était passé l'acte d'achat de la terre et seigneurie de Bernard d'Ennequin.

En prenant possession de leur fonds, les religieux de Clairvaux plantèrent une croix. Les premières limites de leurs terres furent marquées dans la suite par d'autres croix, dénommées la croix de l'abbaye, sur la route de Béthune, en face du chemin menant à l'abbaye, la croix du Temple, vers Lomme, la croix d'Avesnes au-delà d'Ennequin, vers Lille.

Roger de Wavrin mit la première pierre aux édifices, qui furent construits près de la haute porte actuelle ; en posant la seconde, Pierre du Maisnil céda au couvent tous ses revenus et hôtes sur Esquermes.

La chapelle fut dédiée à Notre-Dame, comme toutes celles de l'ordre de Cîteaux.

Saint Bernard, dit un ancien chroniqueur, chérit tant l'abbaye qu'il s'y porta pour prélat présent et absent et ne laissa le gouvernail aux mains de Jean le Bel, son successeur, qu'un peu avant sa mort, en 1149.

La terre d'Ennequin constituait donc le premier bien des moines de l'abbaye.

Le tilleul sur lequel ils fixèrent une statue de la sainte Vierge était à mi-route du couvent à la ferme d'Ennequin. Ils avaient l'habitude de s'y arrêter pour prier.

Les paysans les imitaient en se rendant aux travaux des champs.

II

Premiers miracles. — Une ancienne image.

Prière particulière à Notre-Dame de Grâce

La première guérison devant la statue primitive de Notre-Dame de Grâce, dont on peut faire mention, est, en 1561, celle d'une enfant, Angélique Dugardin.

Il existe, en effet, à l'église paroissiale, un tableau qui la représente vêtue d'une longue robe grise, avec tablier de dentelle, la tête couverte d'un bonnet blanc et d'un voile noir. Le cou est orné d'un collier de perles avec une



GRAVURE DE FRONTISPICE DE L' « ABRÉGÉ HISTORIQUE »

croix. Elle porte un panier de roses de la main droite et, de la main gauche, tient en laisse un petit chien.

Par une fenêtre, à droite du tableau, on aperçoit une chapelle précédée d'un parvis, couvert de tapis.

Dans le coin droit, au-dessus de l'oratoire, on remarque la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus.

A gauche, sous une tenture, on lit l'inscription : « Angeliques Joseph Dugardin guerrie le XVII de juin MDLXI ».

Mais déjà, vers 1544, des miracles avaient été opérés devant la statue du tilleul. On trouve cette affirmation de prodiges dans un opuscule de quelques pages, que l'on distribuait à la chapelle de Notre-Dame de Grâce au début du XVIII^e siècle (1).

Cette plaquette est intitulée : « Abrégé historique de la chapelle appelée communément Notre-Dame de Grâce, située au village de Los, près de Lille, avec un recueil des miracles que Dieu y a faits par l'intercession de Marie. »

A la première page est reproduite une gravure de Notre-Dame de Grâce de Cambrai. La sainte Vierge tient l'Enfant-Jésus dans les bras. Elle a la tête couverte d'un voile, au-dessus duquel une couronne est posée. Sur le voile, à l'épaule droite, est dessinée une étoile. On aperçoit dans le fond les clochers de Cambrai. Autour de l'image, inscrite elle-même dans un cartouche de style Louis XV, on lit sur une banderolle : « Chapelle de Notre-Dame de Grâce érigée au village de Los-lez-Lille ».

Au-dessous du cartouche est tracée la prière suivante, variante de la Salutation angélique :

« Je vous salue, Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie par-dessus toutes les femmes, et Jésus le fruit de vos entrailles est béni.

« Sainte Marie, mère de Dieu, délivrez-nous de tous dangers et de maladies pestilentieuses, et secourez-nous à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il. »

(1) « Vieux imprimé de ladite chapelle très rare à trouver », dit en 1823, M. Louis Castellain, président de la fabrique de l'église, dans l'inventaire des titres, comptes et papiers, qu'il remet à M. Margerin-Dumetz, son successeur.

III

Les Gueux. — La fin des troubles dans les Pays-Bas La protection de Notre-Dame de Grâce

L'année 1566 fut une année terrible pour les Pays-Bas, qui étaient alors sous la domination de l'Espagne.

Des mesures sévères avaient été prises par les gouverneurs contre les réformés, qui provoquaient des troubles.

Malgré les assurances de la gouvernante, Marguerite de Parme, qui avait promis le retrait des troupes espagnoles, des bandes calvinistes se formèrent et portèrent dans toute la contrée la ruine et la désolation.

Ces malfaiteurs, qui se donnaient à eux-mêmes le nom de Gueux, qu'on appelait à Lille les Hurlus, dévastaient tout sur leur passage. Ils pillaient les églises et les monastères, semant partout la terreur.

Ils arrivèrent le jour de l'Assomption à l'abbaye de Marquette, qu'ils saccagèrent entièrement. Deux jours après, ils étaient à l'église de Sequedin, à l'église et au monastère de Loos. Ils y détruisirent tout ce qui tomba de précieux sous leurs mains.

Mais la statue de Notre-Dame de Grâce échappa à leur fureur.

Ils furent arrêtés de notre côté par une défense énergique des habitants de Seclin, Gondécourt et Haubourdin, qui se réunirent en armes pour les repousser.

En 1576, les Etats-Généraux des Pays-Bas se réunirent à Bruxelles, pour rechercher les moyens de ramener la pacification que les efforts plus ou moins habiles des gouverneurs envoyés par le roi d'Espagne, Philippe II, ne permettaient pas d'entrevoir.

L'abbé de Loos, dom Carpentier, y avait été délégué.

Le pays était tellement las des troubles continuels, que, le 12 avril 1576, dit un chroniqueur lillois, il y eut « procession générale en la ville de Lille, pour prier Dieu qu'il lui plaise apaiser son ire et inspirer nostre roy catholique avoir pitié de ses pauvres sujets du Pays-Bas, tout affligez

par la tyrannie des Espagnols ; et que son bon plaisir soit d'y commettre un gouverneur qui soit dudit pays, au lieu d'étrangers, afin qu'il puisse gouverner ses dits sujets en repos et tranquillité ».

Les Etats-Généraux parvinrent à établir une sorte de trêve entre les catholiques soumis à l'Espagne et les réformés, qui servaient les desseins du prince d'Orange.

Le 8 novembre 1576, fut signée, entre les représentants des provinces des Pays-Bas, la pacification de Gand qui y affermissait la puissance du prince d'Orange. La Flandre wallonne, le Hainaut et l'Artois, tout en restant attachés à la religion, demandaient le renvoi des Espagnols et le maintien des antiques libertés.

Enfin, le 17 mai 1579, un accord définitif intervint, qui fut signé à l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, entre les délégués du gouverneur général et les délégués des provinces d'Artois et de Hainaut et des châtelainies de Lille, Douai et Orchies. Ceux-ci reconnaissaient toute l'autorité du gouverneur des Pays-Bas, Alexandre Farnèse, duc de Parme.

Pendant les troubles, les religieux de Loos s'étaient retirés à Lille dans une propriété qu'il appelaient leur « refuge » et qu'ils possédaient rue du Wez, plus tard rue de l'Abbaye de Loos, aujourd'hui rue Jean-Jacques-Rousseau.

A la paix, ils revinrent à Loos (30 septembre 1580) et retrouvèrent, au tilleul, la petite statue dans sa niche, figurant une chapelle recouverte d'un toit.

Les habitants du pays de Lille attribuèrent à Notre-Dame de Grâce l'honneur de leur réconciliation avec leur souverain, à cause de la préservation dont avait joui la statue tout le temps que les Gueux avaient tenu campagne autour de la ville.

La renommée de Notre-Dame de Grâce commença donc, dès ce moment, à dépasser les limites du village et les Lillois, dévots à la sainte Vierge, apprirent le chemin de Loos.

Cette renommée devait s'accroître encore et les merveilles allaient succéder aux merveilles.



CHAPITRE DEUXIEME

De la fin du XVI^e à la fin du XVII^e siècle

I

**Merveilleuses guérisons de Jacques du Bois
et de Madame de Varennes
Le premier sanctuaire de Notre-Dame de Grâce
Un exploit d'hérétiques. — La fréquence des miracles**

Le 23 avril 1581, un Lillois, Jacques du Bois, depuis longtemps paralytique, se trouva subitement guéri devant la statue de Notre-Dame.

Quelques semaines plus tard, Madeleine de Haynin, dame d'Houplin et de Beaumanoir, épouse du seigneur de Varennes et sœur du seigneur du Brœucq, bénéficia de la même faveur. Depuis un an et demi, elle était, comme Jacques du Bois, percluse de tous ses membres. Guérie comme lui, elle résolut de remplacer la niche par une chapelle.

Mathieu et Jean Meurisse, de Lille, donnèrent libéralement le cent de terre sur lequel croissait le tilleul. Madame de Varennes offrit les matériaux ; l'abbé de Loos, dom Pierre Carpentier, de La Bassée, l'évêque de Tournai, Jean de Vendeville, les fidèles à l'envi, contribuèrent pour leur part à cette œuvre de reconnaissance.

Le 30 mai 1590, après une messe célébrée sous une tente dans la prairie voisine, Mgr de Vendeville posa la première pierre. La seconde pierre fut placée par le jeune fils, âgé de neuf ans, de Claude de Lannoy, seigneur du Moulin et des Frennes, à Loos, des Plantis et de Lestoquoy, à Leers.

Le 28 octobre suivant, la chapelle était terminée et Mgr de Vendeville venait la bénir.

C'était un édifice assez restreint, ne mesurant en largeur que 4 mètres 17 et en longueur que 5 mètres 54.

Les fondations en ont été retrouvées, il y a environ vingt-cinq ans. Elles ont été conservées.

Des grâces et des guérisons suivirent les premières, en si grand nombre que l'on appela bientôt la Vierge de Loos du nom de Notre-Dame de Grâce et que l'évêque de Tournai désigna des notaires ecclésiastiques chargés de vérifier et de constater les prodiges dont le petit village était le théâtre.

Mais des hérétiques, jaloux de tant de merveilles, entrèrent dans le sanctuaire pendant la nuit, au commencement de l'année 1591, et emportèrent la sainte image et le recueil des faits miraculeux constatés. Ils laissèrent un écrit pour expliquer leur acte impie.

Afin de réparer ce sacrilège, dom Carpentier, vers le milieu du mois de mai, convoqua le clergé des environs et fit prendre à l'abbaye la statue de la Vierge qui se trouvait au-dessus de la stalle du prieur.

Les moines la portèrent processionnellement à la chapelle au milieu d'une assistance considérable.

Le lendemain, l'évêque de Tournai bénit la statue et célébra la messe.

« Il exhorta le peuple avec beaucoup de zèle, dit l'Abrégé historique, à continuer sa dévotion envers la sainte Vierge, quoique ce ne fût point sa première image; et il l'assura que la mère de Dieu, ayant choisi cet endroit pour y être servie et honorée, y répandrait la plénitude de ses grâces.

« La piété se ranima : à peine cette image fut-elle mise à la place de la première (que l'on ne retrouva point) que la sainte Vierge recommença à faire des miracles. »

Les miracles étaient si fréquents, dit un abbé de Loos, dom Delefosse, dans des mémoires qu'il a laissés, que dom Jean de le Barre — autre annaliste de la communauté — en rapporte plus de cent. Plusieurs ont été enregistrés par les notaires, d'autres ont été attestés sous serment par des médecins et autres personnes. Des paralytiques ont recouvré l'usage de leurs membres, des muets celui de la parole, des sourds celui de l'ouïe. Neuf enfants mort-nés ont été rappelés à la vie.

Dom de le Barre nomme « de nom et de surnom » ces personnes, dont quelques-unes arrivaient de fort loin, de

Paris, Calais, Doullens... « Il se plaint avec raison, dit encore dom Delefosse, que la connaissance d'un très grand nombre de miracles n'est pas venue jusqu'à nous, par négligence des chapelains. On se plaint encore aujourd'hui (1725) de cette négligence et cependant on la continue... »

Le P. Martin Lhermitte fit imprimer un recueil, aujourd'hui perdu, de merveilles qui se produisirent au sanctuaire, depuis 1591 jusqu'en 1629.

« Les notaires et députés des évêques, personnages judicieux, qui ont examiné et confronté les témoins, affirme aussi le P. Lhermitte, se sont lassés l'an 1591 et le suivant, à raison de tant de merveilles qui sembloient journalières et passer en coutume. »

Heureusement les dépositions faites par les miraculés ou leurs témoins, aux notaires de Mgr de Vendeville, nous sont revenues d'un autre côté. Elles avaient été conservées par l'abbé de Saint-Pierre au mont Blandin, près de Gand. Ce religieux en publia la traduction flamande vers 1601 et, vers 1626, Philippe-Lamoral Vilain de Gand, vicomte de Lomme, remit en français l'ouvrage de l'abbé.

II

Miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de Grâce, à Los

Tel est le titre que donne, à sa traduction de l'ouvrage flamand de l'abbé de Saint-Pierre-lez-Gand, Philippe-Lamoral Vilain de Gand, comte d'Isenghien, vicomte de Lomme, baron de Rassenghien, franc-seigneur de Saint-Jean-Steene, souverain bailli des ville, pays et comté d'Alost, gentilhomme ordinaire de la Chambre de l'archiduc souverain des Pays-Bas (2).

(2) Philippe-Lamoral Vilain de Gand était fils de Jacques, dont un frère, Maximilien, fut évêque de Tournai et mourut en 1644, à 74 ans. Armé chevalier le 18 mai 1618 par l'archiduc, ambassadeur de ce prince près l'électeur de Cologne, gouverneur de Lille en 1624, il mourut à Lille le 6 janvier 1631. Il avait épousé Marguerite de Mérode, qui lui apporta les seigneuries de Linselles, Lannoy, Lys.

Philippe-Lamoral eut six enfants, deux garçons et quatre filles ;

Nous avons reproduit ailleurs (3), d'après une copie imparfaite, ce texte du xvi^e siècle. Nous le reproduisons ici d'après l'original (4), persuadé qu'on n'aura aucune difficulté à en comprendre les termes vieillis, ajoutant aussi que nous sommes heureux, en le publiant, de satisfaire au désir que le pieux comte manifeste dans son avant-propos.

« C'est une chose conseillée et de prudence de celer les secrets des Roys et monarques de la terre, mais c'est une chose non seulement permise mais très louable et de commandement très agreable à Dieu, de publier ses haultz faicts et misericordes, lesquelles nostre devoir porte mesmes de chanter, de manifester les miracles qu'il fait à la requeste de la benoiste Vierge Marie, sa sainte et glorieuse Mère, et de ses saintcs. Nous y sommes contraints et obligés par mesme devoir, si ne voulons encourrir la note d'ingratitude, un blasme de nonchalance et paresse inexcusable, de publier et ne celer les grâces que nous avons rechu de la Royne du Ciel, pleine de toutes grâces, et des saints auxquels avons eu recours en nos afflictions, torments, ennuis ou grievves, maladies et adversités.

» Je ne puis que louer le Très Révérend Père Cornille Columbany Vranx, très digne abbé de Saint-Pierre au Mont-Blandin-lez-Gand, du soing qu'il at prins, en l'an 1601, de faire un brief recueil de tous les miracles de ceste Mère de Miséricorde, Marie, fille de David, en tant de divers lieux de la chrétieneté, pour faire cognoistre sa débonnaireté, clemence, aus plus ingratz et idiots mesmes, les ayant mis et transmis fidelement en forme de colloques à tout le peuple belgique, et signament à ceulx de Gand, pour les émouvoir de la servir, honorer et aimer, la cognoistre vraiment advocatresse des hommes et leur saulvegarde. Touts luy sont obligés qu'il at prins la poine de faire ce recueil, mais signament ceulx qui se sont endormis et ont mis au cercueil doubly ces grâces immenses presque innénarables.

» Cela confesserez vous qui avez eu en [connaissance] la chapelle dicte de Nostre Dame de Grâces à Looz, qui non seulement avez une fois laissé emblor l'image de la Vierge, mais laissé perdre le livre et recueil des grâces et miracles, qu'elle y at fait depuis que en un verger Elle avoit regardé la dévotion de quelques personages et l'honneur fait à son image prez de son abbaye dicte de Looz, ou de ses louanges, que les hommes et les anges sont obligés incessamment de chanter.

l'une de celles-ci fut abbesse de Marquette. François, son frère, fut prévôt de Mons et de Saint-Pierre de Lille, puis évêque de Tournai ; il mourut le 29 décembre 1666.

(3) Annales de Loos jusqu'au xix^e siècle, p. 85. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1897.

(4) Le manuscrit se trouve aux Archives départementales, fonds de l'abbaye de Loos, carton 10. Au dos, on lit : « Miracles par l'intercession de Notre-Dame de Grâce lez Lille ».

Elle at tost tesmoigné qu'elle avoit choisy ce lieu pour y impartir ses grâces au peuple de ces contrées, tout ainsy qu'elle le faisoit continuellement et miraculeusement à Cambray, à Sienne, au Montserrat, à Notre-Dame dicte de Lorette et sa chambre transportée en Italie, à Tongres, Chièvres et Cambron. Et affin que à l'image ne fust donnée par les simples plus d'honneur ou vertu, elle at permis que la première at esté emblée par quelques heretiques ou superstitieux et en fait apporter une de son abbaye de Looz ou ses louanges se chantent continuellement par les Religieux de Chisteaux de l'ordre de son fidel serviteur saint Bernard. Je me réjouis et congratulate à ceste province que le Reverend Prelat de Saint-Pierre de Gand en at fait ce recueil en langue belgique. Je le rends traduit en françois au mesme lieu d'ou je m'assure que la Vierge débonnaire par sa bonté m'at envoyé diverses fois de ses secours et grâces en mes anxiétés et pénibles maladies, affin que diligence soit fait de recouvrer le livre des dicts miracles jadis imprimés à Lille, que at veu ledict Collumbany mon bon amy, abbé au Mont-Blandin lez Gand. C'est abrégé fera resouvenir peult estre et l'imprimeur qui les at imprimé avec plus long discours, ou inciterat quelque un de le remonstrer et rendre à la dicte chapelle et donnerat occasion aux chapelains d'icelle de publier les miracles du depuis advenus et qui y adviendront à la gloire de Dieu et honneur de la Vierge, Mère de tant de grâces, — plaine de toutes bontés et grâces — des mains de laquelle pour en tant que je scais que moy et les miens en avons rechu sans nombre et en diverses occasions, états et eage.

Je me dirai ichy

Le très humble esclave et serviteur de la Vierge et son advoqué en son église de Lourme.

Comte d'Issenghien, baron de Rassenghien,
viscomte de Lomme.

Ave Maria, gratia plena, Dominus tecum, benedicta tu in mulieribus et benedictus fructus ventris tui Jesus Christus. Amen.

Sancta Maria Mater Dei, ora pro nobis peccatoribus, nunc et in hora mortis nostrae. Amen.

Dignare me laudare te, Virgo sacrata. Da mihi virtutem contra hostes tuos.

Salve, regina, mater misericordiae; vita, dulcedo et spes nostra, salve. Ad te clamamus, exsules filii Evae; ad te suspiramus, gementes et flentes in hac lacrymarum valle. Eia, ergo, advocata nostra, illos tuos misericordes oculos ad nos converte. Et Jesum, benedictum fructum ventris tui, nobis post hoc exilium ostende, o clemens, o pia, o dulcis Virgo Maria!

Ora pro nobis sancta Dei genitrix. Ut digni efficiamur promissionibus Christi.

OREMUS. Omnipotens sempiternus Deus, qui gloriosae virginis matris Mariae corpus et animam ut dignum Filii tui habitaculum efficit mereretur, Spiritu sancto cooperante, praeparasti: da, ut cujus commemoratione laetamur, ejus pia intercessione, ab instantibus malis et a morte perpetua liberemur. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

Ave Regina coelorum. Ave Domina Angelorum, Salve, radix, salve, porta, ex qua mundo lux est orta. Gaude, Virgo gloriosa, Super omnes speciosa. Vale, o valde decora. Et pro nobis Christum exora.

OREMUS. Concede misericors Deus fragilitati nostrae praesidium : ut qui sanctae Dei Genitricis memoriam agimus, intercessionis ejus auxilio, a nostris iniquitatibus resurgamus. Per eundem Christum Dominum nostrum. Amen.

La saulvegarde de ma vie
Soyez tousjours Vierge Marie,
Accordez moy vie au trespas,
Jetez tous vos ennemys bas,
Rendez confus noz adversaires
Rebelz qui nous font tant de guerres.

Autre requeste à la Royne du Ciel, Mère de Miséricorde et de toutes grâces :

Vierge, secourez-nous contre tant d'adversaires,
Humiliez, changez, domptez tant de sectaires,
Montrez leur le sentier estre la vérité,
Votre fils seul, sa loy, vie et l'éternité.
Qu'ils roulent aux enfers, croyant aux apostats,
Envieux de leur bien, amys de ces débats.

Elle at certes fait cechy quand elle a osté Breda et leur comte Maurice, Helberctat, Mansfeld, le roy des Danoys et aultres ennemys des catholicques et de la ser^{me} Maison d'Autricce, conservé Anvers et Brabant, et la Flandre, les Indes et les Espagnes de leurs attentats et hostilités à leur confusion. Gloire en soit à Dieu et à cest Vierge en toute Eternité.

Miracles de l'an 1591

N° 1. — L'an 1591 (sic) (5). Lille. — Jacques Van den Bosche, ou du Boy, demeurant à Lille, en la rue dicte des Robeletz, le 23 d'apvril, lequel avoit esté un an entier impotent, y at rechu entierre guerizon.

2. — 1591 (6). — Le 20 de may, Madame Madeleine de Haynin, sœur de Monsieur du Breuck, femme du seigneur de Varennes, y ayant invoqué la Vierge at recouvert la force de ses membres, ayant esté impotente plus d'ung an et demy.

3. — 1591. Lille. — Le 23 de may, Isabeau Desquatrey, demeurante à Lille, muette et sourde, at esté reguerie de louy et de l'aulture deffault requerant la Vierge, comme à tous ceulx de la rue Clemoise où elle se tenoit est notoire.

4. — Lille. — Le 3 de juin, Marguerite Herdey, ou des Bergers, demeurant à Lille, hors la porte dicte de St-Saulveur, impotente et percluse 15 ans, at esté reguerie par la grâce de la dicte Vierge.

5. — Lille. — Madelaine de Fonteyne, demeurant à Lille près de Labyette (7), 3 ans percluse et impotente de ses membres, at esté refaict et reconfortée le 4^e jour.

6. — Halennes. — Le 8^e jour dudit moy, Jean Bouttoco, demeurant à Halennes, ayant esté 15 ans impotent at rechu confort et ayde de la benoite Vierge Marie.

7. — Tourquoin. — Le 10^e jour, Catherine de Vanderstraeten ou des Rûes, demeurant à Tourquoin, cinq ans impotente, at esté exaulchée de la Vierge Mère et reguerrie.

8. — Provin-Bouvin. — Le XXI jour, Laurent, demeurant à Prouboui (je ne scais s'il veult dire ces provostez (8), cinq ans impotent at esté refaict.

9. — Boursbecq. — Jean Letale, demeurant à Boesebecq, trois ans impotent et boiteux, at esté en ceste chappelle reguery de la Vierge entièrement et y at laissé ses croques et potances, le xvii jour dudit moy.

10. — Orchies. — Noel le Meyne, demeurant à Orchies, 40 ans impotent et debil, il a esté refaict en la dicte chappelle le 25^{ms} jour.

11. — Le 29^e jour, Denys du Booy, trois ans sans avoir eu l'us de ses membres, par la grâce de la Vierge en sa chappelle at rechu guerizon entière.

12. — Le premier de juillet 1591, Anne Bralere, impotente de ses membres et deux ans et demy apoplisée tout d'un costel, at esté en ce lieu reguérie par la Vierge qui at exaulcé ses prières.

13. — Orchies. — Le 2^e jour, George à Humme, demeurant à Orchies, cinq ans perclus, paralysé et impotent de ses membres, at esté refaict par Nostre Dame de Graces.

14. — Cisoing. — Le 4^e jour, Bartholomé Bataille, demeurant à Cysoing, qui par la maladie avoit perdu le sens et la parole, at esté refaict par la Vierge qui lui a rendu le jugement et la parole et la sancté.

15. — Le 8^e jour de juillet, Franchois Van den Beyse, demeurant à Lettres, ayant esté seize ans impotent, at recouvert sancté et l'us de ses membres par Marie Mere de toutes graces. a qui il estoit recommandé.

16. — Le x^e jour, Marie a Hué de Hueufregue ou Housdain, demy an percluse de ses membres et at esté reguerrie par le secours et ayde de la Vierge Marie dite Nostre Dame de Grâces à Loz.

17. — Tournay. — Le xiii^e jour, Marguerite Beahaie, demeurant à Tournay, ayant esté plus de trois ans aveugle réclamant la Vierge a recouvert la vue à l'instant.

18. — Lille. — Le 19^e jour, un enfant mort né de Louys Colart, demeurant à Lille, en la paroisse de St-Maurice, at rechu vie en ceste chapelle ou il at esté baptisé. Dont sont témoins Anthoine Pollet, son périm, Madeleine de Fontaine, maraine, et Pierre de Laval, regent d'icelle S^{te} Chappelle, Anthoine de Lou, Jane des Planques et plusieurs autres.

(7) Près du monastère des dames de l'Abbiette, rue de Tournai actuelle.

(8) Philippe Vilain de Gand fait cette réflexion, sans savoir, apparemment, qu'il s'agit des villages de Bauvin-Provin.

19. — Lille. — Une autre enfant de Louys Charpentier, demeurant à Lille, en la paroisse de S^{te}-Catherine, mort né, y at aussi rechu la vie, puis le baptesme, dont sont esté tesmoings son père Louys susdit, Pacquette Cliquelle, Tonnette Bayelle et Franchoise Legay et plusieurs autres.

20. — Le xx^e jour, un aultre enfant at rechu le mesme benefice de la vie et le baptesme ; presents Jean Van de Veld, Jenne Fourmande, Marie des Planque et plusieurs aultres.

21. — Landas. — Le xxii^e jour, Pasque Moniez, demeurant à Landas, 26 ans, boiteuse, impotente, ne se pouvant bouger hors de sa selle, at recouvert forces et entière sancté.

22. — Saint-Venant. — Jean Couteren de St-Venant, seize ans perclus de ses membres y at rechu sancté, guérison et force.

23. — Le xxiii^e jour, dame Charlotte Willem, religieuse d'Annay, ayant esté impotente 4 moys entiers de ses membres, y at rechu guérison de la Vierge.

24. — Le 24^e jour, Jacques Delsaul, demeurant à Butrel, demy an impotent de ses membres, y at rechu force et guérison.

25. — Le 27^e jour, Catherine de le Deu, demeurant à Noyelle, devenue aveugle, at ichy après ses prières recouvert la veüe.

26. — Marquette. — Le sixiemme jour d'aoust de cest an 1591, Pyeronne du Puyson, Van den Put ou de la Fosse, religieuse de Marquette, sourde, at ichy recouvert l'ouye.

27. — Jean Fourmonde, de Sallouil, 2 lieuwes près de Paris, ayant esté deux ans impotente de ses membres, at recouvert ses forces et sa sancté ichy de la Vierge.

28. — Béthune. — Le 7^e jour, Marie Casière, de Béthune, qui toute sa vie avoit esté boiteuse et impotente, paralysée, at ichy rechu forces et graces.

29 (9). — Le 10^e jour, Pierre de Bruyn, rechevveur du baron d'Aubigny, devenu sourd, at ichy recouvert l'ouye.

30. — Lille. — Le 15^e jour, Jacquemine Proussette, demeurant à Lille, en la rue Clemoyse, at ichy rechu grâce pour un sien enfant qui avoit tous les pieds torz ou croms, la Vierge a fait marcher son enfant droit et fait.

31. — Tournai. — Le xx^e jour, Maistre Cornille Clay, chapelain à l'église cathédrale de N.-D. de Tournay, at ichy obtenu par les prières la guérison d'une sienne meschine vieille abandonnée de tous les médecins (10).

32. — Dourlem. — Le xxvi^e jour, Jacques Dormir, demeurant à Arbonnure, 2 lieuwes près de Dourlem, et impotent, at ichy esté reguerry et redressé par la Vierge, après xv ans qu'il avoit esté si misérable.

33. — Warneston. — Le 27^e jour, Jean de Lettemme, de Warneston, ayant esté perclus 7 ans et impotent de ses membres, at ichy esté secouru et aydé.

34. — Warneston. — Isabelle de Vête, aussi de Warneston, 13 ans impotente, at rechu la mesme grâce.

35. — Le premier du mois d'octobre, un enfant mort né de Bauduin de le Bare, demeurant à Arques, près Cassel, at ichy rechu la vie et le baptesme.

(9) En marge : « Il y a une verrière en la chapelle ».

(10) Cette indication est biffée par trois grands traits dans le manuscrit. En marge, on lit : « Faisons en grace ».

36. — Paris. — Le seizième jour, Madeleine Valoize, d'Arras (11), boiteuse et impotente, demeurant en Arras, plus de six semaines, at ichy aussy esté reguerye miraculeusement.

37. — Paris. — Le 19^e jour, Parette Ducette, de Paris, aussy boiteuse et impotente plus de demy an, at ichy esté guérie par la Vierge miséricordieuse.

37. — Le 4^e jour de novembre de cest an de 1591, at ichy esté reguérie Pasq de la Porte, demeurant au bourg d'Errimée (peult estre d'Hérimes) dix ans tourmentée d'une maladie ressemblante à la pleurésie incognue des médecins, après une estourdissement et spasme qui la print, ou foiblesse, comme ungne extase.

38. — Cappel en Peule. — Le 9^e jour, un enfant de Jan Bilonet de Capelle en Pevele, at ichy rechu la vie et le baptesme ; présents Catherine de Waghe, Philippote Parette et Pierre de Laval, tesmoins.

39. — D'Orchies. — Le 6^e jour de décembre, l'enfant du sieur Vandenbosch, ou du Boy, d'Orchies, mort né ichy apporté, at rechu vie et baptesme. Tesmoins Franchois Douterleauwe, Marie des Plancq et Pierre de Laval.

40. — Aire. — Le 18^e jour, Jan Cambier, demeurant à Aire en Arthois, prisonnier des untbuters ou volleurs at esté délivré par la Vierge en ceste maniere.

Ils l'avoient prins à deux lieuwes près de Courtray, bien lyé et garrotté de fortes cortes, un jour d'esté ; il fut avec eulx un jour et deux nuicts en un verger serré de haultes et fortes hayes d'épisnes. Il réclamoit incessamment en secret Dieu et Nostre-Dame de Grâces ; ses cordes se deffirent d'elles-mesmes et les voleurs s'endormirent si profondément qu'il s'est desrobé d'eulx et saulvé, sans estre sentu ou apperchu ; après qu'il est venu déclarer en cest lieu et rendre grâces à Dieu et à la benoïcte Vierge (12).

Aultres miracles de l'an 1592 avenus audict lieu de Nostre Dame de Graces à Looz

1. — Le 17^e jour de janvier que les Flamengs disent laumaend, Pasquier Croisier, demeurant à Sar, prez Béthune, quatre ans aveugle at ichy recouvert la veüe.

2. — Le xxi^e jour, un enfant mort né de Pierre de Keersmerker, ou faiseur de chandeilles, crassier, demeurant à Theumery, paroisse de Face (13), at donné signal de vie et ichy at esté baptisé ; présents, Magdalene Segon, Marie Desplancq, Pierre de Laval et autres.

3. — Lille. — Le 3 de février ensuivant, que les Flamengs dizent sportzelle, Marie de Parys, demeurant à Lille, en la paroisse de St-Pierre, à la Placette, at ichy soudainement esté reguerie de la pleurésie mortelle.

(11) L'Indication « Paris » est biffée et remplacée par Arras.

(12) En marge : « Il y a un tableau de ce fait en la chapelle ».

(13) Thumesnil et Faches.

4. — Leigne. — Le 26^e jour at ichy esté aydè par la Vierge et secouru Victor Carette, fils d'Anthoine, demeurant à Leingne le-Sire : doy sa naissance et devotion jusques à l'onzième an de son eage, dont rendu ont tesmoignage ses parents et le curé pasteur de Leigne.

5. — L'onzième de mars, ichy at rechu vie et baptesme le fils de Venant de Lannoy, demeurant à Menque. Présents et tesmoings Jan Richard, Martin d'Ecomin, son père et son frère et aultres.

6. — Ennevelin. — Le 17^e jour de mars, ychy at esté baptizé l'enfant mort né de Pierre d'Arras, demeurant à Ennevelin. Tesmoings présents David de Noulet, Martin d'Escomin, Marguerite Verdière et aultres.

7. — Gondécourt. — Le 26^e jour, at ichy esté baptizé l'enfant mort né de Jean Delafosse, demeurant à Gondécourt, lui aiant la Vierge rendu la vie ; tesmoings présents et produits et ouys Jan Labe, Barbe Cannel, Jean Doby et plusieurs aultres.

8. — Templeuve. — Le XIII^e d'avril, l'enfant de Pierre Gosart, mort né apporté ichy de Templeuve en Peule, at rechu vie et baptesme par la grâce de la Vierge ; tesmoings ses parents et Martin Comin.

9. — Tournai. — Le XXI^e jour, Anne du Boy, demeurante en Tournay, en la paroisse de St-Erâce, muette, at ichy recouvert la parole et l'ouye miraculeusement par grace de la Vierge.

10. — Tournai. — Le 4^e jour de may de cest an, Jean Dannès, demeurant à Tournay, en la paroisse de Ste-Marguerite, aiant plus d'en dix places le mal dict de St Marcou, at esté reguery par la Vierge Marie.

11. — Le 16^e jour dudit moy de may, Anthoine Gonsart, lequel avoit esté 4 moys entiers impotent et sans force, les at ichy recouvert et toute sancté appellant à son secours la Royne du ciel, Mère de Dieu et de Miséricorde et toutes grâces.

12. — Sur la fin de ce mois de may, Nostre-Dame de Grâces at aussy reguerry sœur Franchoise Cansam, religieuse de Ste Clayre de Ypres, eagée de plus de soixante ans, d'un chancre que avoit passé trois ans en ses mamelles ; aussytôt qu'elle eut promis ung voyage à Nostre-Dame de Grâce et proposé ou fait vœu de venir en sa chapelle, elle fust reguerrye avant ce mois expiré. Ce at tesmoigné estre veritable Auguste de Hermighe, lequel at esté pelerin en son nom. Elle ne pouvoit sortir du cloistre.

13. — Neulin (14). — Le x^e jour de juillet que les Flamands disent hooymaendt sont esté ichy baptisés 2 filles jumelles, enfants morts nés d'une portée de Joos Blanckaert, demeurant à Neulin et en sont estés tesmoings Jean Tournelle, Jacques Noulet et Marguerite Flouret.

14. — Fives. — Le 12^e jour, l'enfant de Thibault Malfossant, demeurant à Fives, lequel avoit esté onze jours et onze nuits sans cognoissance, comme mort d'une cheute, par les vœux que fit son père d'aller à Nostre-Dame de Grâce, rechut sancté et l'esprit de vie en la mesme heure que son père faizoit en ceste chapelle ses prières pour luy ; il sortit comme d'un songe ou sommeil léthargicq et demanda à manger à sa mère.

15. — Le mesme jour XIII^e, une fille de Guillaume Bouceul, venue morte au monde, at aussy ichy rechu vie et le St Baptesme ; apportée de Mazenghien.

16. — Gorlencourt. — Le 20^e jour, Pierre Morel, demeurant à Goelencourt, près de Bapaume, ayant esté 14 moys desrompu, at ichy aussi esté regary.

17. — A Bergues-St-Winoc. — Le premier d'aoust, Marguerite Vercoille, demeurant à Bergues-Saint-Winocq, ayant esté 40 ans deschiré et desrompu, ne pouvant cheminer, at esté à coup reguarrie faisant prières à la Vierge, ayant parler de ses miracles.

18. — St-Omer. — Le 24^e jour, l'enfant de Martin des Buissons, demeurant à Saint-Omer, en la paroisse du Saint-Sepulchre, boiteux et impotent plus de cinq mois, at esté reguery de mesme sorte.

19. — Le x^e jour de septembre, Pierre Doubelet, demeurant à St-Martin, estant impotent, at aussy ichy esté secouru et reconforté.

20. — Bapaume. — Le 15^e jour d'octobre, Sabine Roubigeul, demeurant près l'église de Courble, deux lieuwes près de Bapalmes, aiant esté impotente xx ans, est ichy aydée.

21. — L'onziesme jour de décembre, Anne Blade, demeurant à Monengarbe at ichy recouvert louye qu'elle avoit perdue passé dix et huict ans, ayant esté toute sourde.

22 (15). — Pour dernier miracle venu à sa cognoissance, le Reverend Prêlat de Saint-Pierre-lez-Gand, au Mont Blandin, en ses colloques imprimées à Gand, par Gaultier Maneluy à la Coulombe, près du Beffroy :

L'an 1601, il rapporte celui qui avint le 22^e jour de juin, qu'il dit weemand (car ce colloque ou devis est en flamand, de deux filles Willemine ou Guillemette et Marguerite) dit que M^{llo} Michielle de Marda, venant avec sa mère, Anne Ernandes, vefve de Pierre de Marda, pour faire selon leurs vœux et promesses une neufaine en la chappelle de Nostre-Dame de Grâces à Loz, qu'elle at recouvert la veue de son œil gauche qu'elle avoit perdu passé plus douze ans et demy, n'en ayant rien veu, ce qu'est advenu comme il rapporte en ces devis en la présence leur grand père, le seigneur de la Bretagne, et de sire Jean Nonclercq, chappelain de la dicte chappelle de Nostre-Dame de Grâces.

(15) En marge : « Il y a un tableau sur ce fait à la chapelle »

III

La Chapelle de 1591-1681

Les tableaux. — Les vitraux. — Le luminaire

D'après cet intéressant relevé du vicomte de Lomme, certaines faveurs de la sainte Vierge furent reconnues par des ex-voto particuliers, qui ornèrent l'intérieur du sanctuaire.

Jean Cambier, d'Aire, qui avait été fait prisonnier par des brigands et délivré par l'intercession de Notre-Dame de Grâce, et M^{lle} Michelle de Marda, après la guérison de son œil gauche, firent rappeler ces heureux événements par des tableaux.

De son côté, le receveur du baron d'Aubigny, qui avait recouvré l'ouïe, fit poser une verrière, ou vitrail, en reconnaissance.

Le roi d'Espagne, Philippe II, souverain des Pays-Bas, averti des faits extraordinaires qui s'étaient passés à Loos, ne tarda pas à y envoyer un témoignage spécial de sa piété envers la sainte Vierge.

Il ordonna de faire placer dans la chapelle, au-dessus du portail, un grand vitrail le représentant à genoux en cotte d'armes, avec ses armoiries et le collier de la Toison d'or, devant l'Assomption de Notre-Dame.

Quelques années plus tard, en 1614, la verrière étant en fort mauvais état, le chapelain, Jean Nonclercq, en fit la remarque aux président et gens de comptes, à Lille, des archiducs Albert et Isabelle.

— Il a plu à Vos Seigneuries, disait en substance Jean Nonclercq, le 24 mai, de faire mettre une verrière portant les effigies de défunts de bonne mémoire les roi et reine d'Espagne, armoriée de leurs armes. Cette verrière a été endommagée et rompue en plusieurs endroits; par ces « romptures », les pluies et grêles sont entrées et entrent dans la chapelle. Il est urgent de faire réparer la verrière.

Le 4 juin suivant, Adrien Van Steenberghen, peintre sur verre et verrier à Lille, donnait aux président et receveur

de la Chambre des Comptes le détail de la visite qu'il était allé faire à Loos sur leur réquisition.

— « Ladite verrière, dit-il, est toute peinte estant l'Assomption de Notre-Dame et le Roy a genoux avecq coste d'armes et les armes pleines avec la toison d'or... La dite verrière est fort endommagée et rompue, de sorte qu'il convient faire cinq panneaux et monstres et trois remplaiges grandes avec plusieurs autres pièces ». Il ajoute qu'il faut remplacer tout le plomb du reste de la verrière et que la dépense s'élèvera à 50 florins.

Le 16 juin, Van Perre, secrétaire des archiducs, écrit aux président et gens de comptes, que puisque la verrière a été autrefois donnée pour orner la chapelle, par feu de très honorée mémoire le roi Philippe, second du nom, il convient de faire « réintégrer » la verrière pour maintenir le nom du roi.

A la fin de juin, l'artiste avait terminé son travail.

Lorsqu'en 1600, le 5 février, deux ans après la mort de Philippe II, Albert et Isabelle, — celle-ci ayant reçu du roi, son père, les Pays-Bas en partage — vinrent à Lille pour s'y faire reconnaître, leur voyage fut l'occasion de fêtes magnifiques dans toute la contrée.

Les archiducs firent le pèlerinage de Loos, le 6 février.

Ils se rendirent à la chapelle, y remplirent leurs dévotions et partirent pour l'abbaye, où on leur servit un repas.

En souvenir de leur visite, ils promirent la fondation d'une lampe à Notre-Dame de Grâce.

De retour à Bruxelles, LL. AA. adressèrent, en effet, le 17 juin, une lettre à Jean de Warenguien, maître de la Chambre des Comptes de Lille.

Ils lui ordonnaient de prendre sur la recette des confiscations, ou, à défaut, sur les deniers de la recette des domaines de Lille, la somme annuelle de 25 livres de 40 gros, destinée à être versée au chapelain de Notre-Dame de Grâce, pour le luminaire de la lampe qu'ils avaient déjà envoyée.

Cette lampe était d'argent, aux armes des archiducs.

La Chambre des Comptes, sauf circonstances graves, continua de payer la rente, même sous l'occupation hollandaise (1708-1713), jusqu'à la Révolution.

Albert et Isabelle envoyèrent également une cloche qui fut retrouvée en 1887, à l'usine Kuhlmann.

Elle fut remise à la chapelle, quand M. Bodin, curé de

Loos, à cette époque, entreprit de rappeler par différentes constructions sur les lieux mêmes, le culte ancien de Notre-Dame de Grâce.

Cette cloche, d'un dessin remarquable, pèse 40 kilos. Elle est d'un métal blanc et porte l'inscription : « Marc Le Serre m'a fait en l'an de grace 1602 ». Au-dessus on voit une couronne formée de fleurs de lis. Quatre médaillons représentent l'un une tête avec banderolle dans un encadrement ; un second un guerrier casqué ; le troisième, un cavalier terrassant un dragon ; le dernier, le buste en médaillon de deux personnages superposés, probablement les archiducs. On y remarque encore la main, marque de la monnaie d'Anvers, qui figure sur toutes les pièces d'Albert et Isabelle.

En 1625, Isabelle revint à Notre-Dame de Grâce faire un nouveau pèlerinage. Elle donna, racontent les historiens, un patar à chacun des pauvres qu'elle rencontra.

En 1638, dans son ouvrage intitulé « Histoire des Saints de la province de Lille », le P. Lhermitte note que l' « on voit en la chapelle plusieurs tableaux avec enseignes de miracles, un drapeau gagné dessus les Hollandois (par Louys Le Riche de Lille, en bataille près de Sporembeghe) en une rencontre heureuse, un petit navire de guerre avec son attirail, joint un grand nombre de potences ».

En 1649, M. Hennuyer d'Azincourt et ses sœurs Rose et Marguerite, enfants de Jean Hennuyer, qui avait épousé Marguerite Meurisse, fille de Mathieu, en vendant à l'abbaye le reste de la terre dont faisait partie le cent donné pour la chapelle, mirent en condition que l'abbé ferait poser une vitre à leurs armes et une inscription faisant mention de la vente.

Il y avait encore, au chœur de la chapelle, une verrière ornée des armes d'un des seigneurs du Moulin des Frennes de Loos, et un prie-Dieu, réservé à ses descendants.

Ce vitrail avait été offert par Claude de Lannoy, seigneur du Moulin, et sa femme, Hélène de Bonnières, dame des Frennes, lorsqu'on bâtit la chapelle.

Le prie-Dieu fut placé au premier rang.

Des déclarations de trois témoins, faites en 1693 et que nous avons reproduites dans une brochure relative à un

procès de deux cents ans à Loos, entre l'abbaye, les seigneurs des Frennes et le chapitre de Saint-Piat de Seclin (16), précisent le sujet de ce vitrail.

Pierre Ruyant, cleric et greffier du village, atteste « avoir veu, passé plusieurs années, à la maîtresse vitre du vieux cœur de la chapelle de Notre-Dame de Grâce à Loz, la représentation d'un homme et d'une femme a genoux sur un prie-Dieu, avec leurs manteaux de chevalerie que l'on disoit tout communément estre de Monsieur et Madame du Molin, grand'pere et grand mere du seigneur du Molin moderne... »

M^e Adrien-Martin Pottier, curé de Linselles, affirme qu'il a vu autrefois « a la vitre première du cœur à la main gauche la représentation d'un homme et d'une femme a genoux sur un prie-Dieu avecq leurs manteaux de chevalerie, portant respectivement les armes Delannoy écartelez d'Oignies et contrecartelez d'Halluwijn, l'autre de Guisnes, Souastre ou d'Harnes que le seigneur du Molin moderne luy auroit diverses fois déclaré que c'estoit les armes de ses pere et mere grande... »

Enfin, Guislain Guilluy, laboureur, dépose sous serment « qu'il y a bien quarante ans qu'il est demeurant au village de Los, pendant quoy il a diverses fois fréquenté les vieille et nouvelle chapelle de Notre Dame de Grace audit Los et très bien remarqué qu'à la vitre du vieux cœur de la mesme chapelle du côté de l'Evangile, il y avoit des portraits de feuz Monsieur et Madame du Moulin, tous deux a genoux sur un prie-Dieu orné d'un tapis verd, au-dessus desquels portraits et a ladite vitre il y a veu et très bien remarqué les armes dud. sieur du Moulin qui estoient de trois lyons verds, écartelez avecq d'autres armes, desquels l'affirmant n'a connoissance... »

(16) « Autour d'un procès de deux cents ans à Loos ». — Lille, 1903, in-8°, 46 pp.

IV

Le fonds de la chapelle

Voici maintenant, sur le fonds même de la propriété, des indications puisées à des sources inexplorées jusqu'ici et qui permettront d'en connaître les lointains occupants (17).

Les fonds de la chapelle, de la maison du chapelain et de tout ce qui dépendait de la chapelle, étaient limités, à l'origine, par le grand chemin ou pavé de Lille à Haubourdin, par le petit chemin de Lille à Notre-Dame de Grâce et au Ponchel rentier (chemin des Oliveaux), par les terres de la cense du Mortier, une piedsente ou carrière entre deux (ancien sentier Destieux) et par les terres de M. de Saint-Martin, relevant du fief du petit Menin.

Ces « héritages » de la chapelle étaient formés de deux

(17) Ces documents figurent dans un dossier de pièces relatives à un procès intenté au seigneur des Frennes de Loos par l'abbaye, à la suite d'une querelle survenue, le 23 août 1722, dimanche de la ducasse, au cabaret de la « Belle Image », situé tout près de la chapelle, et tenu par J.-B. Gillequint, sergent de l'abbaye.

Les querelleurs sortirent du cabaret. J.-B. Gillequint fut blessé « à sang coulant » ; François Blanquart eut la jambe cassée. Il y en avait d'autres, qui s'en tirèrent sans mal.

Mais le fait s'était passé sur le chemin allant de la chapelle au pavé de Lille à Haubourdin, près du lieu-dit le Ponchel Rentier, à l'entrée du chemin des Oliveaux.

Les bailli et hommes de fief de la seigneurie des Frennes et ceux de la seigneurie d'Ennequin, qui appartenait à l'abbaye, commencèrent à instruire l'affaire chacun de leur côté, prétendant que le chemin était de leur juridiction respective.

Le bailli et hommes de fief de la seigneurie d'Ennequin se plaignirent à la gouvernance de Lille. Le procès dura près de deux ans et demi, jusqu'en janvier 1725, à grand renfort de mémoires, de papiers et d'incidents de procédure. Les droits de l'abbaye furent reconnus enfin par les bailli et hommes de fief du seigneur de Loos.

Les seigneurs des Frennes et l'abbaye étaient loin d'être d'accord au sujet de la primauté dans le village. Comme l'abbaye venait de perdre un très long procès sur ce point, elle n'était pas fâchée de rattraper le seigneur de Loos de ce côté, en assurant que le seigneur de Loos voulait toujours empiéter sur ses voisins et qu'il voulait se venger de Gillequint qui avait surpris son fils à la chasse sur les terres de l'abbaye...

parties, l'une de 4 cents et demi, l'autre de 8 cents de terre (18).

La première partie, celle de 4 cents et demi, comprenait un lieu manoir qui servait de demeure au chapelain, et une ferme-hôtellerie louée au profit de la chapelle. Le reste était un jardin à fleurs et à fruits.

Ces quatre cents et demi, possédés en 1591 par Mathieu et Jean Meurisse, furent vendus par eux à Lambert Heuse, vers 1602.

Lambert Heuse en abandonna 114 verges 15 pieds à la chapelle et conserva 334 verges 5 pieds, qui passèrent, entre 1614 et 1633, à Guillaume du Bois, greffier de la Chambre des Comptes à Lille, puis aux Brigittines de Lille, puis à Marie Le Soir, veuve de Guillaume Fourmestraux, mère d'un chapelain de Notre-Dame de Grâce. M^{me} veuve Fourmestraux les céda, le 29 mai 1636, à la chapelle Notre-Dame de Grâce.

Les comptes de la chapelle donnent des sommes variables, comme redevances à l'abbaye, propriétaire de ces quatre cents et demi : 37 livres, 2 sols, 6 deniers pour 1652 ; 21 livres 28 sols, 9 deniers pour 1653 ; 16 livres, 16 sols pour 1653, 1654 ; de 1661 à 1663, pour deux ans de rentes, 78 livres 2 sols ; en 1664, 23 livres, 5 sols, 9 deniers ; en 1672, pour deux ans de rentes, 44 livres, 4 sols, 3 deniers.

Signalons ici que la cense du Mortier (ferme Carton actuelle), appartenait à la famille d'Hoogstraeten (19), comme les terres auxquelles aboutissaient les quatre cents et demi du côté d'Haubourdin ; et que le sentier, qui séparait la propriété de la chapelle des terres affectées à la

(18) Pour pouvoir apprécier la contenance des terrains et leur valeur, pour pouvoir aussi les comparer avec les mesures et les prix actuels, il est bon de se rappeler qu'un cent de terre, ou 16^e partie d'un bonnier, équivalait à 100 verges, ou 8 ares 86 centiares, une verge à 2^m97 en longueur ; un quartier était le quart d'un bonnier, un quartron le quart d'un cent.

Le pouvoir de l'argent était au XVII^e siècle, un peu supérieur à celui d'aujourd'hui : une livre, de 20 sols ou 20 gros, peut être évaluée à environ 1 fr. 60 de notre monnaie. Un sol valait 12 deniers, un patar 2 sols, un florin 40 sols.

La rasière de blé, de 70 litres 114, contenait quatre havots, le havot (17 litres 528) quatre quarels. Les mesures d'avoine étaient un peu plus grandes. Il y avait quelquefois aussi une petite différence entre les mesures d'un marché et celles d'un autre marché.

(19) L'illustre famille des comtes de Lallaing, de Hoogstraeten et de Hornes, posséda à Loos, aux XVII^e et XVIII^e siècles, le fief de Langlée et la moitié de celui de Menin qui lui venait par une alliance d'un de ses membres avec une demoiselle de Langlée. Du fief de Menin dépendait la cense du Mortier.

cense du Mortier, avait été créé par le propriétaire de cette cense pour permettre de « charrier et véhiculer les avestures en icelle ».

La seconde partie des héritages de la chapelle, touchant à la première partie, contenait huit cents de terre, dont un cent, sur lequel la chapelle avait été bâtie, avait été donné par Mathieu et Jean Meurisse.

Ces huit cents appartenaient en 1428 à Jacques de le Croix, fils de feu Jean ; en 1463, à Jean Cardon ; en 1534, à Jeanne et Catherine Cardon ; ils étaient tombés ensuite en la possession des frères Meurisse.

Ceux-ci, dès 1591, n'eurent donc plus que sept cents, que leur fille Marguerite apporta à son mari Jean Hennuyer, de Valenciennes, et que ceux-ci transmirent à leurs enfants, Jean Hennuyer, écuyer, seigneur d'Azincourt, Amelle, etc., Rose et Marguerite Hennuyer.

Les enfants Hennuyer vendirent les sept cents à l'abbé de Loos, pour la chapelle, le 3 août 1649, pour 1.500 livres. En les cédant au chapelain, l'abbé de Loos le déchargea du droit seigneurial de 180 livres, à la condition qu'il ajoutât à la rente seigneuriale annuelle un couple de chapons en plumes tous les ans à la Noël. Les droits du bailli de l'abbaye, à cette vente, s'étaient élevés à 57 livres, 12 sols, 6 deniers.

La rente seigneuriale annuelle en était fixée, dès 1428, à 3 havots de blé, mesure de Lille, 16 sols 11 deniers à la Saint-Remy, 2 sols 6 deniers à la Noël, et 7 sols à la Saint-Jean. Mathieu Meurisse payait tous les ans à Saint-Remy 3 havots de blé, mesure de Lille, 2 sols et 6 deniers, à la Noël 7 sols, et à la Saint-Jean-Baptiste 16 sols, 1 denier et 1/2 sol d'« hergegaige ». La même redevance à la seigneurie d'Ennequin fut maintenue pour les sept cents après la séparation du cent de terre pour la chapelle.

D'après les comptes du chapelain, il fut payé en 1661, pour un an échu à la Noël 1659, et pour la totalité de la propriété, soit 12 cents 1/2, y compris la reconnaissance des deux chapons en plumes et le double droit de relief, Laurent Bernard, choisi pour « homme responsable », étant mort, la somme de 51 livres 17 sols ; pour l'année 1660, 42 livres 10 sols.

La maison à usage d'hôtellerie, contiguë à la chapelle, et qui était le cabaret de la Belle Image, fut occupée

pour 48 livres par an, par Michel Testelin, en 1648, puis, pour 100 livres et 150 livres par an par Pierre Cardon, de 1655 à 1664. Pierre Cardon renouvela son bail en 1665. Il avait repris en 1661 les 7 cents de terre, pour lesquels, en 1665, il paya 42 livres. Il occupait encore la même propriété en 1684. Elle passa plus tard à J.-B. Gillequin.

Pour dix ans à elle dus à cause des 12 cents 1/2, l'abbaye reçut, à la Saint-Remy 1689, 324 livres 10 sols; pour trois ans, en 1692, elle reçut 124 livres et un gros; pour deux ans, échus à la Saint-Remy 1706, elle reçut 60 livres 17 sols.

Pour donner enfin une idée d'ensemble sur tout le carré de terrain limité aujourd'hui par le nouveau boulevard, la grand'route de Béthune, la rue des Ecoles et la rue Faidherbe, soit l'ancienne propriété de la chapelle Notre-Dame de Grâce, voici les principaux termes d'un rapport et dénombrement de cette propriété fait par M. Alard Desferrez, chapelain, le 6 février 1667, à l'abbé de Loos, en sa qualité de seigneur d'Ennequin :

« Premièrement, un manoir et jardin, contenant 4 cents 1/2, si comme 114 verges 15 pieds par achat de Marie Le Soir, qui les avoit acquis des Brigittes de Lille, elles de Guillaume du Bois et luy aussi par achat de Lambert Heuse, tenant aux terres de la cense du Mortier, y ayant une ruelle entre deux, menant de la dite cense à Ennequin, d'un bout au grand chemin d'Haubourdin à Lille, d'autre à la ruelle menant du Ponchel Rentier audit Lille, passant tout contre ladite chapelle, du quart sens aux 8 cents suivants, chargés de 3 rasières, etc... Et secondement, 8 cents d'héritage jadis lieu manoir, sur un cent desquels donné par Mahieu et Jean Meurisse frères est bastie ladite chapelle avec la maison du chapelain et une partie de l'hostellerie, par achat des hoirs du Sr Hennuyer, de Valenciennes, tenant lesdits 8 cents aux manoirs et jardins cy-dessus, d'autre liste à autres 8 cents appartenants auxdits hoirs (20), tenus de..., d'un bout au grand chemin d'Haubourdin à Lille, d'autre à ladite ruelle du Ponchel Rentier audit Lille, chargé de trois havots de blé, etc... »

(20) En 1722, cette terre appartenait à M. Bruno Bayart, seigneur du Pont à Vendin, qui possédait le château près de la Plancher à Quesnoy, au-delà du canal, à droite en allant vers Lomme.

V

**Requêtes des Brigittines
et des Pères de l'Oratoire**

Les Brigittines de Lille, qui possédaient une parcelle de terre tout près de la chapelle, établirent une maison et demandèrent aux archiducs l'autorisation de l'habiter. Les archiducs envoyèrent cette requête à l'évêque de Tournai, qui demanda l'avis de l'abbé de Loos, dom Carpentier.

L'évêque de Tournai aurait peut-être donné satisfaction aux religieuses ; mais dom Carpentier s'y opposa.

Il fit en effet remarquer qu'un article du Concile de Trente ne permettait l'établissement de couvents de religieuses que dans des villes fermées.

D'autre part, en ce qui concernait l'emplacement lui-même, — la maison des Brigittines se trouvait à l'emplacement de la maison de M^{me} Billon — dom Carpentier estimait qu'il ne serait pas possible de donner de l'extension à un établissement qui se trouvait environné de quatre chemins, et dont la superficie totale ne pouvait être de plus de deux bonniers. Il n'y avait pas non plus « commodité d'eau » et, enfin, à cause de la fréquence des pèlerinages, les religieuses ne pourraient trouver le repos et la solitude qu'elles désiraient et qui leur étaient nécessaires pour la vie contemplative qu'elles déclaraient vouloir mener.

En 1634, ce furent les Pères de l'Oratoire qui eurent dessein de venir desservir le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce, dont la renommée s'étendait tous les jours.

Ils agissaient sur le conseil de Maximilien Vilain de Gand, évêque de Tournai, qui les engagea à présenter une requête au roi d'Espagne, Philippe IV.

Le roi demanda l'avis de l'évêque de Tournai et de la gouvernance de Lille.

Mais dom Foucart l'Ancien, pour s'opposer à la réussite du projet, s'adressa de son côté au souverain des Pays-

Bas, le priant de lui accorder l'autorisation de fonder un prieuré régulier, doté des biens de l'abbaye, avec un nombre de religieux suffisant pour assurer le service du pèlerinage.

Dans ces conditions, le roi ne pouvait se montrer favorable ni à l'un ni à l'autre, et les choses demeurèrent en l'état.

VI

Les chapelains : Pierre de Laval, Jean Nonclercq, Bauduin Nouillet, Alard Desferrez Différend entre l'abbaye et l'évêché de Tournai

On voit combien l'abbaye gardait jalousement ses droits sur la propriété et le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce.

Pour ce qui concernait l'administration temporelle, elle n'hésita pas, tout en conservant avec lui des relations d'amitié, à procéder contre l'évêque de Tournai.

La chapelle était à peine bâtie, en 1592, que l'évêque de Tournai voulut en avoir l'administration.

Il y mit un chapelain, Jean Nonclercq.

Mais l'abbaye n'entendait pas qu'il en fût ainsi.

Elle possédait notamment, datés du 20 mai 1592, des rapports et dénombremens des biens que tenaient d'elle, à cause de sa seigneurie d'Ennequin, Mathieu et Jean Meurisse frères, bourgeois demeurant à Lille.

Ces rapports concernaient des terres voisines de celles de la chapelle et aboutissant à la piedsente ou voyette menant droit de la rue Marais à Ennequin, par-devant la cense de Denis du Thoit. Le coin de cette piedsente et du grand chemin d'Haubourdin, où il y avait un lieu manoir sur 4 cents et demi de jardin, appartenait aux frères Meurisse.

L'abbaye pouvait surtout montrer le rapport et dénombrement, par Mathieu et Jean Meurisse, « d'un lieu manoir et autres édifices contenant huit cents, sur lesquels on a édifié à l'honneur de Dieu et de la Vierge Marie, par

congié de nos dits seigneurs (les abbé et religieux de Loos) l'année passée qu'on comptoit xvc miii^{xx} et unze, une chapelle nommée la chapelle de Notre-Dame de Grâce. »

L'abbé de Loos s'adressa donc à la gouvernance de Lille pour obtenir la reconnaissance authentique de sa seigneurie sur le terrain où la chapelle était construite.

Cet acte consistait en la mise en possession par voie de fait et autorité de justice.

Le 11 février 1593, Jean Descamps, sergent de la gouvernance, se rendit à Loos, devant les huit cents en question et « en faisant mise de fait » déclara que tous ceux qui pouvaient ou voulaient y contredire, devaient se présenter à la salle de Lille pour y faire valoir les causes de leur opposition. Il avertit nommément le bailli des religieux, M^e Jehan de la Plange, leur procureur spécial à la gouvernance, Robert Warlop, Jean et Mathieu Meurisse, le seigneur du Moulin et des Frennes à Loos, les doyen et chapitre de Saint-Piat à Seclin, et, le siège étant vacant, le « vicarial » de l'évêché de Tournai.

Les procureurs de l'évêché comparurent à la date fixée et furent ajournés à quinzaine.

Mais, à cette nouvelle date, personne ne s'étant présenté, les abbé et religieux furent déclarés réellement seigneurs des huit cents et la mise de fait décrétée en leur faveur, le 20 avril 1593.

Cependant cet arrêt de la gouvernance ne fut pas accepté comme définitif.

L'archevêque-duc de Cambrai, Mgr Louis de Berlaumont, nommé administrateur de l'évêché de Tournai, fit alors valoir diverses autres raisons. La chapelle, disait-il, ayant été dédiée et consacrée à Dieu et à la benoîte Vierge Marie par Mgr de Vendeville, le révérendissime évêque dernier décédé, devait être exempte de toute juridiction séculière. Les abbé et religieux ne pouvaient prétendre à aucun droit, parce que cette chapelle n'était pas paroissiale, et parce qu'ils ne l'avaient ni fondée ni dotée, puisqu'elle avait été érigée grâce aux aumônes et oblations des gens de bien, pour la plupart étrangers, « comme la memoire en estoit toute fresche ». Au contraire, les droits devaient appartenir à l'évêché de Tournai, à titre d'évêché métropolitain ou diocésain de cette chapelle, à l'exclusion de tous autres seigneurs ecclésiastiques ou temporels; les abbé et religieux ne pouvaient avoir qu'un droit de seigneurie foncière, et comme sur une terre amortie.

En réplique à ces observations, les abbé et religieux firent remarquer qu'ils ne voulaient point s'attribuer sur la chapelle un droit qui pût être celui de l'évêque, mais que la seigneurie temporelle et la justice qui leur appartenaient précédemment, avec leurs prérogatives, ne pouvaient leur être déniées.

Une longue enquête, qui suivit, fut clôturée par un nouvel arrêt de la gouvernance, du 8 janvier 1599, rendu par Jean Vandenheede, conseiller de Son Altesse l'Archiduc et lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille. Il reconnaissait tous les droits temporels de l'abbaye et condamnait l'archevêque-duc de Cambrai aux dépens du procès.

Toutefois, Jean Nonclercq, le prêtre placé par l'évêque, continua d'administrer les aumônes et les offrandes et de régir la chapelle.

Un jour l'abbé lui ordonna de rendre compte de son administration. Jean Nonclercq s'y refusa et se rendit aussitôt accomplir cette formalité devant l'official de Tournai.

L'abbé déposa alors Jean Nonclercq et nomma Nicolas Deswauquiers, qui signifia sa situation à Mgr Michel d'Esne, évêque de Tournai, et à Jean Nonclercq.

On plaida encore. L'évêque et Jean Nonclercq furent condamnés en 1605, par une sentence de la gouvernance.

Néanmoins, Jean Nonclercq continua de desservir la chapelle. Le procès n'empêchait pas l'accord entre les parties, puisque celle qui avait succombé demeurait en place après la sentence de justice.

En 1646, Mgr François Vilain de Gand réveilla le procès, « quoique bon ami à dom Foucart l'ancien », observe dom Delefosse.

Il appela au Conseil provincial de Gand des deux sentences du 8 janvier 1599 et du 2 décembre 1605.

Le Conseil provincial, le 23 février 1647, « vu le procès pendant entre l'évêque de Tournai, en son nom et en celui de Jean Nonclercq, demandeur et impétrant de lettres patentes de relief d'appel de deux sentences, l'une du 8 janvier 1599 et l'autre du 2 décembre 1605, d'une part ; et le lieutenant de la gouvernance de Lille appelé, les abbé et religieux de Los, tant pour eux que pour Nicolas Deswauquiers, défendeurs, d'autre part, » décida qu'en ce qui concerne le premier appel, « appel ne chiet », et que du second sortira son plein effet.

L'appelant était condamné, en outre, pour son « frivole » appel à l'amende de 30 florins et aux dépens du procès.

Le 5 août 1647, les gens du conseil du roi à Gand ordonnaient au premier huissier de la Chambre dudit conseil de faire exécuter la sentence.

Pourtant, Mgr Vilain de Gand alla plus loin. Il en appela, cette fois, au Conseil souverain de Malines, qui se prononça le 27 novembre 1647.

Aux termes de cet arrêt, provisoire d'abord, mais qui devint définitif ensuite, l'évêque de Tournai pouvait, durant le procès, par lui ou ses députés, intervenir à ses dépens à la reddition et audition des comptes de la chapelle, confection de l'inventaire, délivrance de l'argenterie, ornements et meubles, et en tirer copie, si bon lui semblait. Bauduin Nouillet, le chapelain, n'était plus responsable vis-à-vis de l'abbé seul que pour le temps de son administration.

Mgr Vilain de Gand était condamné aux deux tiers des dépens, qui furent fixés le 4 mai 1648 à 61 florins 9 sols, y compris 42 sols 6 deniers pour les lettres exécutoires.

On convoqua l'évêque deux ou trois fois, dit dom Delefosse, mais il n'y vint point, à cause de l'autorité de l'abbé.

Dom Delefosse fait remarquer qu'à l'époque où il écrit (vers 1725), il y a plus de quatre-vingts ans que l'évêque n'est pas venu aux comptes et qu'il y a prescription. Il ne serait donc plus reçu, dit-il. Il ajoute que le doyen de chrétienté ne faisait pas non plus de visite et que, par conséquent, la chapelle était de fait devenue exempte de juridiction, jouissant de ce privilège comme l'abbaye elle-même.

Mais, de leur côté, le chapitre de Seclin et le curé de Loos intervinrent toujours dans les comptes rendus par les chapelains, à titre de simples témoins. Ils recevaient une part modique sur les offrandes; le curé recevait un tiers de la part des chanoines, comme il avait un tiers de la dime que les chanoines percevaient dans le village.

Et comme ils avaient donc une petite part de propriété, ils la reconnaissaient vis-à-vis de l'abbaye en nommant un homme vivant et mourant, afin de payer à sa mort les droits de relief ou de main-morte à l'abbé-seigneur. Ainsi, Emmanuel de la Haye, leur homme « responsable », étant mort le 5 août 1684, à la reddition des comptes du 3 juillet 1685, les chanoines Decker et Baclan, du chapitre de Seclin, désignèrent le chapelain Théodore Taverne pour le remplacer.

Jean Nonclercq ne fut point le premier chapelain de Notre-Dame de Grâce. Cet honneur revient à Pierre de Laval « regent d'icelle Sainte-Chapelle », dont le nom est porté à plusieurs reprises, en 1591 et 1592, parmi ceux des témoins des miracles rappelés par Philippe Vilain de Gand.

Jean Nonclercq, son successeur, mourut en 1624.

Propriétaire d'une maison avec jardin, rue Marais, il les vendit à la chapelle, à charge de célébrer pour lui trois messes par an. Il fonda aussi un obit annuel en l'église paroissiale.

Vinrent ensuite Ambroise Fourmestaux (21), et à la désignation de l'abbé, M^e Bauduin Noullet, nommé en 1647, M^e Alard Desferrez, fils de Noël, bachelier ès droits, qui était en fonctions en 1652, et mourut le 19 juin 1680, après une longue maladie, pendant laquelle il fut suppléé par M. François de Tourmignies, bénéficiaire de Saint-Etienne à Lille.

Dans son testament, Alard Desferrez demandait à être enterré à la chapelle.

« Premièrement, disait-il, je recommande mon âme à mon Père Créateur, à la glorieuse Vierge Marie, notre bonne mère et advocate, à mon ange gardien, à tous les saints et saintes du paradis, et comme vray fils de l'Eglise, je requiers que tous les saints sacrements me soient administrés à temps, et s'il se peut estant entiere d'entendement, laissant mon corps à la terre dont il procède, élisant ma sépulture en la chapelle de Notre-Dame de Grâce sous le bon plaisir de monsieur le révérend prélat de Los... »

Alard Desferrez demandait aussi qu'il lui fût fait un service le plus tôt possible.

(21) Ambroise Fourmestaux, de la famille lilloise de Fourmestaux, était fils de Guillaume, bourgeois d'Arras et de Lille, et de Marie Lesoir.

Dans la généalogie de la famille Fourmestaux, M. Henri Fremaux donne à Lucas, frère aîné d'Ambroise, le titre de prêtre et chapelain, sans autre désignation, à Ambroise la qualité de chanoine de S^t Bavon, à Gand. D'autre part, dom Delefosse mentionne bien Ambroise comme chapelain de Notre-Dame de Grâce et ajoute, à son sujet, qu'il avait si mal administré la chapelle, qu'à sa mort il fut reconnu redevable de 3000 florins. On fit « mise de fait » sur les biens de ses héritiers.

VII

Événements divers au XVII^e siècle : Consécration de la Chapelle ; Guérisons ; Transfert à Lille de la statue de Notre-Dame de Grâce

Après avoir indiqué ce qu'était la primitive chapelle, les difficultés qui surgirent dès son inauguration et pour son administration, rappelons les principaux événements qui s'y produisirent jusqu'en 1680.

Le 25 juillet 1611, Mgr Michel d'Esne, évêque de Tournai, vint consacrer, sous le titre de Notre-Dame de Grâce, le sanctuaire béni par Mgr de Vendeville. Les places des onctions saintes furent marquées d'une croix rouge entourée d'un cercle.

Dès les premières années passées, on avait négligé de tenir registre des guérisons survenues devant la statue de Notre-Dame de Grâce.

Il y en eut cependant encore d'éclatantes en 1627.

Dans un manuscrit qu'il a laissé sur les maisons de l'ordre de Cîteaux (22), dom Jean de le Barre, religieux de Loos, a réservé un chapitre au sanctuaire de Notre-Dame de Grâce.

Il y indique les commencements du pèlerinage, rappelle un certain nombre des prodiges, de 1591 à 1592, relatés par le vicomte de Lomme, puis il signale ceux de 1627.

Nous traduisons cette partie du chapitre :

Après 1599, on ne parla plus de miracles pendant un certain temps. Mais en 1627, fut guérie une jeune fille aveugle, Catherine Naillet, fille de Jean.

Puis Michelle Oudart, depuis longtemps privée de l'usage de ses pieds, put venir au sanctuaire après avoir invoqué la sainte Vierge.

(22) « Notae et observationes pro sacro ordine cisterciensi, compellatae in unum a F. Joanne de le Barre, relig. in Laude. »

De même, Anne Laourse, affligée d'une maladie incurable, et dont les médecins voulaient couper la main, pria et recouvra la santé complète.

Marie de Renty, dame noble, avait des tumeurs aux deux genoux, qui avaient entraîné, malgré de longs soins, un rhumatisme noueux (*constrictionem arteriarum et nervorum causaverat*) ; il lui était impossible de marcher. Pleine de confiance et de dévotion, elle se fit conduire au sanctuaire, fit ses prières à la Mère de miséricorde et aussitôt recouvra le libre usage de ses jambes. Le Révérendissime évêque de Tournai voulut que ce miracle fût enregistré.

Plus remarquable encore fut la guérison de Françoise d'About, qui depuis quinze mois était au lit, privée de l'usage de ses membres. Elle ne pouvait se soutenir qu'avec des béquilles, mais elle eut recours à la sainte Vierge et fut guérie.

Françoise Leblancq, petite fille de neuf ans, était affligée d'un tremblement du corps et ne pouvait parler. Sa mère vint, pieds nus, au sanctuaire, intercéder pour son enfant, et revint ainsi à sa maison. En entrant, elle trouva sa fille guérie.

F. Nicolas Descamps, Prémontré, fut guéri d'une hernie. Philippe de la Bassée fut délivré du démon.

Quelques années plus tard (1635), les Impériaux portaient la guerre en France, et les Français se disposaient à pénétrer en Flandre. On songea à préserver la statue miraculeuse. On la transféra à Lille dans la chapelle de la Sainte-Trinité, rue des Malades (23), et lorsque, quatorze ans après, la guerre durant toujours dans la région, et devenant plus menaçante aux environs de Lille, les religieux de l'abbaye prirent le parti de se retirer dans leur refuge de Lille, ils allèrent chercher solennellement la statue à la chapelle de la Sainte-Trinité pour la transporter à leur maison de la rue du Wez, sur la paroisse Sainte-Catherine.

Tous les ordres mendiants de Lille se joignirent à la procession, que fermait l'abbé de Loos, dom Jean Foucart le Jeune, mitre en tête et crosse en main.

Le peuple suivait en foule.

(23) Rue de Paris actuelle, au coin de cette rue et de la rue de la Trinité, du côté de la place.

A la chapelle, un père dominicain prononça un sermon de circonstance.

Ce ne fut qu'à la paix des Pyrénées, le 14 septembre 1660, c'est-à-dire au bout de vingt-cinq ans, que la statue miraculeuse fut ramenée à Loos.

La cérémonie fut grandiose.

Elle était présidée par l'abbé de Loos, dom Duquesne.

Toutes les communautés de la ville et une foule immense assistaient à la procession, qui se déroulait sur la route de Loos, au son de la grosse cloche Emmanuel de l'église Saint-Etienne, dont on ne se servait que dans les occasions extraordinaires.

Une fanfare de la paroisse Saint-Pierre faisait entendre ses morceaux.

La statue fut portée par les Dominicains jusqu'à mi-chemin, où un reposoir était élevé ; les religieux de l'abbaye vinrent de Loos les remplacer de cet endroit au sanctuaire.

VIII

Les biens, le service de la Chapelle et les comptes des chapelains

Dès 1638, la chapelle avait été pourvue, par la piété d'habitants de Loos, de terrains et d'immeubles dont la location lui rapportait quelques ressources d'ailleurs assez précieuses.

Ces propriétés se trouvaient rue Marais et aux environs et étaient tenues de la seigneurie du Basinghien, vers laquelle elles étaient chargées de redevances.

On les évaluait à environ 24 cents de terre :

Neuf cents et le tiers d'un cent de labour, en deux pièces, acquis de Noël Housset, fils de feu Pasquier, tenaient par devant à la « cauchie » de l'abbaye, d'autre bout vers midi à la piedsente du « Ponchel rentier » à Haubourdin, à deux cents et un tiers de cent venant de Pierre de le Ruyelle. A Saint-Remy, ces terres devaient à la seigneurie du Basinghien deux rasières, un havot et le tiers d'un havot de froment ; à Noël, deux chapons, le quart et le douzième d'un chapon.

Les deux cents et un tiers précédents, qui appartenaient à la chapelle, avaient été acquis d'André Villain, de Paul Villain et de Jean Béghin, époux de Madeleine Villain, et venaient de Pierre de le Ruyelle.

Deux cents un demi-quartron et le quart d'un quartron, en lieu manoir et jardin, venant d'Henri Roche ; un autre lieu manoir et jardin de même contenance, acquis de Gilles Caulier, fils et héritier de feu Guy et de Jeanne Villain, étaient situés au coin du grand chemin de Lille à Haubourdin et de la rue « au Maretz », confrontant par devant aux bancs plaidoyables de Basinghien.

Un lieu manoir, contenant deux cents, un quartron et demi, où il y avait eu autrefois trois petites maisons, tenait par devant à la rue Marais et avait été acquis de la veuve Adam Huset.

Deux autres lieux manoirs dont l'un donné par sire Jehan Nonclercq, étaient possédés par la chapelle et situés également rue Marais.

Mais ces détails sont, à la vérité, bien insuffisants pour permettre de se faire une idée des revenus du sanctuaire au XVII^e siècle.

Grâce à quelques comptes annuels des chapelains que nous avons pu retrouver, nous allons pouvoir non seulement connaître les propriétés, mais noter les moindres faits habituels et pour ainsi dire quotidiens.

Rien n'est curieux et intéressant comme l'étude et la comparaison de ces comptes ; rien ne laisse mieux saisir sur le vif le service ordinaire des chapelains, les actes de tous ceux, pèlerins, chantres, serviteurs et servantes, pauvres même, qui gravitaient autour de ce lieu de dévotion.

Pourtant ces comptes ne sont ceux que de six années ; mais une période de trente-cinq ans sépare le premier, qui est de 1648, du dernier, de 1683-1684. Les comptes intermédiaires sont de 1670, 1679, 1680, 1682. Encore faut-il ajouter que les comptes de 1679, 1680, 1682 et 1683-1684 contiennent des indications précieuses sur les transformations importantes apportées à cette époque à Notre-Dame de Grâce par l'abbé Taverne.

Le « compteur », qui était le chapelain en exercice, indique toujours, aux premières lignes, qu'il a présenté au prélat les comptes de telle année — quelquefois un an ou deux plus tard — et que les témoins qui y ont assisté sont tels et tels dignitaires du chapitre de Saint-Piat de Seclin et le pasteur de Loos.

Le compte de 1648

Seul le compte du 1^{er} janvier au 31 décembre 1648 mentionne que l'évêque de Tournai a été spécialement invité par l'abbé de Loos à se rendre à la séance de reddition, et que personne n'est venu. Les délégués du chapitre de Seclin étaient le doyen, M. Vanderbeque, et M. Fourmestiaux, chanoine. Le curé de Loos, M^e Bauduin Sohier, y était également témoin, de droit.

Le compteur, Bauduin Noullet, porte d'abord toutes les recettes, puis les « mises », ou dépenses, et établit enfin ce qu'on appelle aujourd'hui la balance.

Les *recettes*, — les dépenses aussi, — sont décomposées suivant leur nature.

Pour les « imaiges », ou médailles, d'argent, livrées par Jehan de Vergnies, orfèvre à Ath en Hainaut, le chapelain a reçu des pèlerins 135 livres 18 sols : pour douze douzaines et demie de petites « imaiges » d'argent à 3 sols la pièce, dix douzaines et demie d' « imaiges » et croix d'argent à 6 sols la pièce, douze douzaines et demie d' « imaiges » d'argent à 12 sols la pièce, enfin deux douzaines de médailles carrées à 24 sols la pièce.

Jehanne Touzié, de Lille, a livré des médailles d'étain ; il en a été vendu dix grosses à un sol la pièce et trois grosses à six deniers la pièce, en tout pour 23 livres 8 sols.

Les sœurs grises de Lille, dont le couvent se trouvait derrière le refuge de l'abbaye, près du pont de Roubaix, ont confectionné un demi-cent de grandes « bannerolles », ou bannières, vendues un sol la pièce, et un quarteron de petites « bannerolles » vendues 6 deniers pièce, soit pour 72 sols 6 deniers.

Le cirier est Jean Le Cocq, de Lille. Il a livré 34 livres et demie de chandelles de cire blanche à 48 sols la livre, et 111 livres et demie d'attaches (24) à 42 sols la livre ; de plus, on lui a revendu 55 livres de cire vieille à 34 sols la livre. Le compteur inscrit 410 livres 9 sols, reçues pour les cires.

Les offrandes, « tant du bassinnet que des grandes tronques et petites », les dons pieux, que Bauduin Noullet appelle « les legats et poulets », ont produit 205 livres

(24) On se sert encore de nos jours des « attaches », qui ne sont autres que les petites chandelles à cinq ou dix centimes.

6 sols, dont 195 livres 17 sols levés des troncs par dom Antoine du Quesne, qui en a chaque fois délivré récépissé, 4 livres d'offrande « par quelque bonne personne », 5 livres 14 sols par deux autres pèlerins.

Cette année 1648, la location des biens de la chapelle n'a pas été perçue. Les Français et les Espagnols se faisaient la guerre dans les environs ; les mouvements de troupes étaient fréquents et les soldats dévastaient tout ce qui se trouvait sur leur chemin, soit par leurs propres déprédations, soit par le passage de leurs chevaux, chariots et bagages.

N'avaient donc rien payé :

Michel Testelin, pour l'hôtellerie, contiguë à la maison du chapelain, qu'il avait reprise de Jean Duthoit par un bail de trois ans, à partir de mi-mars 1648, à raison de 48 livres par an ;

François Dubois, des 200 livres parisis par an, en deux termes, Saint-Remy et mi-mars, qu'il devait, en vertu d'un bail de 1642, pour un lieu manoir et jardin contenant 5 cents et demi, et une maison voisine bâtie sur 24 cents de terre, le tout situé rue Marais ;

Martin Blanquart, des 72 livres par an, dues pour une maison sur 10 cents et demi de jardin, rue Marais, qu'il avait en bail depuis 1643 ;

Jean Blondel, de 36 livres dues pour une maison et jardin de 2 cents, rue Marais, acquise de Jean Nonclercq, à charge de trois messes par an ;

Pierre Hennebicq, pour deux petites maisons, rue Marais, au rendement de 66 livres par an ;

La veuve Tavernier, pour une petite maison, dans la même rue, louée 14 livres parisis ; au contraire, elle réclamait une indemnité pour avoir conservé la maison ;

Arnould Willemet, pour deux cents et demi de jardinage, loués 8 livres par an ; Antoine Jombart ; M. de la Haye ; André et Jacques Bernard ; Nicolas Cazier, qui avait 3 cents et 40 verges près de la maison du chapelain.

Toutefois, Laurence Lamant, veuve de François de Marcq, pour l'occupation d'une chambre à la maison des Brigittines, louée par le chapelain, avait payé 42 livres ; mais d'autres chambres précédemment occupées par Anne Ruquelberghe et Jeanne Caty étaient demeurées à louer.

Le chapelain n'avait pas été plus heureux « à cause des guerres » pour la perception de « rentes héritières ».

Les 50 livres parisis de rente annuelle, fondées par Leurs



ANCIENNES MÉDAILLES DE NOTRE-DAME DE GRACE

(Collection Dancoisne)

Altesses les Archiducs à leur entrée à Lille, en janvier 1600, pour l'entretien d'une lampe ardente devant l'image de Notre-Dame de Grâce, n'avaient point été payées par Simon Rosendaël, receveur du domaine de S. M. à Lille.

Bauduin Noullet avait réclamé vainement de Nicolas Bove, maître des postes, une indemnité pour une lampe de M. le comte de Taxis, celui-ci ayant fait observer que la lampe n'avait pas été pendue.

Il n'avait pas eu de réponse à une lettre écrite à Jacques de Gand, dit Vilain, baron de Hem, Forest, etc., qui devait 343 livres, 1 sol, 8 deniers par an, le 29 octobre.

Les échevins de Lille, par lettres de 1605, 17 et 26 octobre, du 17 avril 1608, des 3 mars et 13 novembre 1613, du 3 décembre 1614, du 8 août 1619, du 28 juillet 1620 et du 26 mai 1622, avaient constitué au profit de la chapelle des rentes de 50, 60, 100, 150, 200 livres, rachetables par la ville au prix de 1000, 1200, 2000, 3000 et 4000 livres.

Jean du Hot, argentier de la ville, s'était contenté de verser au chapelain 360 livres pour une partie de la dette de 1645 ; mais il n'avait rien remis pour 1648.

Le total des recettes s'élevait à 1180 livres 8 sols 6 deniers.

Voyons maintenant les *dépenses* :

Bauduin Noullet compte d'abord 500 livres, pour lui, « gages, dit-il, tels qu'a eus son prédécesseur à lui accordés par Mgr le R^{me} évêque de Tournay, et du depuis augmentés par MM. les auditeurs des comptes par permission de mondit Sr R^{me}, attendu les frais qu'il a convenu de faire par ledit compteur pour l'entretènement des serviteurs et servantes pour le service de l'église, et buer le linge d'icelle durant le temps du présent compte. » Il ajoute 820 livres, 6 sols 1 denier qu'il « a bon sur le compte précédent ».

Le chapelain passe ensuite au paiement des mémoires :

A Jean de Vergnies, pour 8 douzaines et demie de petites médailles d'argent à 30 sols la douzaine ; pour 10 douzaines et demie d'images et croix d'argent à 3 livres la douzaine ; pour 7 douzaines et demie d'images d'argent à 6 livres la douzaine ; pour 2 douzaines de médailles carrées à 12 livres la douzaine, 113 livres 2 sols en tout.

Les images et croix d'étain venant de Jehanne Touzé, veuve de Michiel Moutier, deux grosses à 43 sols la grosse, et 3 grosses à 32 sols, ont coûté 11 livres 4 sols.

Les banderolles des sœurs grises ont été payées à sœur Jacqueline Marbaix 45 sols, soit 30 sols pour un demi-cent à 60 sols le cent et 15 sols pour un quarteron à 30 sols le cent.

Pour cire, pain d'autel et huile, il a été versé 341 livres 17 sols à Jean Le Cocq, savoir 79 livres 7 sols pour 34 livres et demie de chandelles de cire blanche à 46 sols la livre; 223 livres pour 111 livres et demie d'attaches à 40 sols la livre; 18 livres 4 sols pour 7 lots (25) d'huile de lin à 62 sols le lot; 21 livres 6 sols pour pain d'autel.

Nicolas du Bar et sa sœur, concierges de la chapelle de la Sainte-Trinité à Lille, — où était alors la statue — ont fait des « tentes et croisures », livré rameaux et préaux, paré la chapelle aux jours solennels de Notre-Dame. Ci : 8 livres.

Jean Mahieu, « grossier » et tailleur, pour une quantité d'épingles et de cordeaux, a reçu 4 livres 18 sols.

Sœur Antoinette de le Porte, abbesse du monastère de Notre-Dame de la Miséricorde, dite Sainte Brigitte, à Lille, pour une année de location de sa maison, échue à Noël 1648, cette maison ayant été louée pour sauver pendant la guerre l'argenterie et les ornements de la chapelle, a reçu 276 livres.

Le chapelain a dépensé 120 livres pour payer 68 lots de vin rouge à la veuve Guillaume Lambelin, à raison de 17 patars le lot, et pour le droit des « avaleurs » et « refec-tion de bonneté » du vin.

A Toussaint Leclercq, qui a imprimé les billets annonçant au peuple l'octave de Notre-Dame de Grâce, 40 sols.

A Jacques Franchois, cleric à l'hôpital Ganthois, pour avoir assisté à chanter les litanies avec d'autres clerics durant ladite octave, 40 sols.

Pour mémoire, frère François Goubart, ermite, a gardé la chapelle, à Loos; cette dépense est à fixer par le prélat.

Guillaume Lambelin, verrièreur, a travaillé aux verrières : 5 livres 8 sols.

A l'entretien de la chapelle et des maisons lui appartenant ont travaillé Pierre Hennebicq, charpentier, qui a livré des planches pour la maison de la chapelle; François Beudart, serrurier à Haubourdin, qui, pour 40 sols, a raccommo-dé les serrures et les chefs; Sébastien Caron, dit Grand-Père, vendeur de clous, qui en a livré une certaine quantité pour les maisons de la chapelle. Ci : 38 livres 2 sols 6 deniers.

Le chapelain a payé à l'argentier de Lille, pour l'impôt du vingtième, à raison des rentes héritières et de la location des maisons, 10 livres 5 sols.

(25) Le lot avait une contenance d'environ deux litres.

Antoine du Quesne, religieux, qui devait plus tard devenir abbé, n'a rien reçu du chapelain pour le paiement des rentes seigneuriales des 343 verges 5 pieds et des 115 pieds de jardin de la chapelle.

Il n'a rien été donné non plus au doyen et chapitre de Seclin pour leur part des oblations ; mais le curé de Loos a reçu 5 livres.

Les honoraires des trois messes fondées par Jehan Nonclercq, à l'Assomption, à la Nativité de Notre-Dame et le jour des âmes, ont été comptés 4 livres 10 sols.

24 livres ont été payées au compteur pour avoir formé le compte en double, dont un pour lui et un pour M. l'abbé.

Catherine Vanthois, en reconnaissance des bons services qu'elle a rendus à la chapelle, a reçu 8 livres.

Enfin, Bauduin Noullet note qu'il a payé à Nicolas Defranche, huissier d'armes de Sa Majesté, pour avoir établi deux gardes et « maisneurs » en la maison du chapelain pendant 2 mois et 10 jours, au moins à 12 patars par jour, soit 141 livres 12 sols, et à l'huissier lui-même, pour ses vacations, 38 livres 8 sols. Mais en marge, sans doute à la suite de la séance de reddition des comptes, il indique que M. le Prélat n'entend point que ces dépens (26) soient à la charge de la chapelle ou de lui.

Bauduin Noullet conclut :

« Somme totale des mises : 2203 livres 15 sols 6 deniers.

« Et le total des recettes, devant, porte 1180 livres 8 sols 6 deniers.

« Le compteur a bon, pour avoir plus payé que reçu, la somme de 1023 livres 2 sols.

Le compte de 1670

Comme on a pu comparer entre elles les recettes et dépenses de 1648, on pourra aussi établir des comparaisons entre ce même compte de 1648 et ceux qui vont suivre. Déjà on a pu voir quelques détails sur le prix des objets, des salaires des ouvriers, de location des maisons ; nous n'aurions garde de laisser de côté ceux qui nous restent à relever.

Le compte du 1^{er} janvier au 31 décembre 1670 est présenté

(26) Ces gardes avaient été postés là probablement pour empêcher le pillage par les soldats de passage.

le 7 novembre 1673 par François de Tourmignies, prêtre, au nom et par charge de M^e Alard Desferrez, chapelain, à M. le Prélat, en présence de François-César de Berty, chantre et chanoine, et Auguste Carpentier, aussi chanoine de Saint-Piat, et Pierre Cuvelier, pasteur de Loos.

A la clôture des comptes de 1668 et 1669, il restait dû au chapelain 1077 livres 2 sols 2 deniers. Cette somme a été mise en « la ferme » — c'est-à-dire dans le coffre de la chapelle — par dom Gouselaire, par ordre et en présence de M. le Prélat de Loos.

Recettes. — Les images d'argent viennent toujours d'Ath, non plus de Jean, mais de Jacques de Vergnies, orfèvre. Le chapelain en a vendu aux pèlerins pour 139 livres 16 sols : 3 douzaines de médailles à bord à 36 sols pièce ; 2 douzaines à 10 patars pièce ; 8 douzaines à 10 sols pièce ; 2 douzaines à 2 sols 6 deniers pièce.

Jeanne Touzé fournit toujours aussi des médailles, qui ne sont plus d'étain mais de cuivre. Les pèlerins en ont acheté pour 18 livres : 2 grosses d'images doubles à 1 sol pièce et 1 grosse de simples à 6 deniers pièce.

Les sœurs grises, pour la fourniture des « banneroles », ont été remplacées par François Baillet, de Lille. Les pèlerins n'en prennent plus autant qu'auparavant. On n'en a vendu qu'un demi-cent à 1 sol la pièce.

La cire vient de Jean Mullier, cirier à Lille. Le chapelain a vendu aux pèlerins 18 livres de chandelles de cire blanche à 40 sols la livre et 38 livres d'attaches à 36 sols la livre ; à Mullier, il a rendu 31 livres de cire vieille à 26 sols la livre. En tout, il a été reçu 484 livres 14 sols.

Les offrandes des troncs et du bassin, constatées par dom Nivard, religieux, ont produit 87 livres 6 sols.

En 1670, la location des maisons a rapporté 523 livres 7 sols, soit :

150 livres de Pierre Cardon, qui a succédé à l'hôtellerie à Michel Testelin, et qui en est à la première année de bail de sa maison et des 340 verges de jardin ;

178 livres de François Dubois, pour sa maison de la rue Marais, avec 708 verges et 2230 verges de labour au rendage annuel de 14 livres de gros (27) ;

60 livres de Jean Billau, pour sa maison et la maisonnette contiguë, rue Marais, contenant 2 cents et demi, plus 9 livres 7 sols, reste de compte d'une année ;

(27) Une livre de gros valait donc un peu plus de 12 livres.

10 livres de Jean Blondel, pour sa maison de la rue Marais, à 20 livres par an, au compte de 1669, Jean Blondel ayant laissé sa demeure à la mi-mars 1670 à Jean Noroy, après l'avoir réfectionnée;

10 livres de Jean Noroy, pour la demi-année de mi-mars à Saint Remy 1670; au 25 novembre la maison a été louée à Cosme du Cuing;

20 livres de Bartholomé Tavernier;

54 livres de Jacques Le Pair, pour une maison sise à Lille, rue du Wez, sur 2 cents et demi;

42 livres enfin de Pierre Cardon, pour 7 cents de terre à labour tenant aux murailles de la chapelle.

Les rentes héritières ont été également productives en 1670. Elles ont été versées, celles de la ville de Lille par Thomas Joires, argentier, celle de Jacques de Gand, dit Villain, marquis de Hem, par Hippolyte Taverne. Mais François Le Comte, receveur du domaine de Sa Majesté, n'a rien versé pour la lampe de Leurs Altesses.

Au total, les recettes se sont élevées à 2231 livres 16 sols 4 deniers.

Les dépenses sont ensuite énumérées.

Les gages du compteur sont, en 1670, de 600 livres.

A Jacques de Vergnies il a été payé 121 livres 8 sols, pour 3 douzaines de médailles d'argent à bord, à 18 livres la douzaine, vendues 21 livres 12 gros la douzaine; 2 douzaines de médailles à 10 livres la douzaine, vendues 12 livres; 8 douzaines de médailles à 5 livres, vendues 6 livres; 2 douzaines à 50 gros, vendues 60 gros la douzaine; 2 douzaines à 24 gros, vendues 30 gros la douzaine.

Jeanne Touzé a reçu 9 livres pour 12 grosses d'images de cuivre doubles à 72 gros la grosse, vendues 7 livres 4 gros, une grosse d'images simples à 36 gros la douzaine.

Cinquante banderolles de François Baillet lui ont été payées 25 sols, mais ont été vendues 50 sols.

405 livres 13 sols ont été versés à Jean Mullier pour 98 livres de chandelles de cire blanche à 36 gros la livre et pour 138 livres d'attaches de cire jaune à 32 gros la livre, y compris aussi 38 livres 9 sols de pain d'autel et nieules (28).

La lampe devant l'autel de Notre-Dame a consommé 21 lots d'huile d'olivier, payés à Jacques Despretz. Le clerc

(28) Les nieules étaient les pains d'autel servant à la communion des fidèles.

de Loos, pour le chant des litanies durant l'octave de l'Assomption, a reçu 3 livres ; l'imprimeur, pour les billets annonçant les indulgences du dimanche dans l'octave de la Nativité, 30 sols.

La charbon de faux servant à chauffer les mains des prêtres avant et après la messe a coûté 6 livres 10 sols. François Bassecourt, « pour avoir mis ordre aux pauvres et vendeuses de chandaillettes » a reçu 12 livres. Ce chapitre du budget, « huile, décoration, service de la chapelle », s'est élevé en tout à 84 livres 6 sols.

L'entretien de la chapelle a coûté 88 livres 11 sols.

Ont été notamment payés :

6 livres à Martin Didie, tourneur à Lille, pour avoir fait un secret et un seau pour la pompe ;

9 « banses » de chaux et 8 de cendrée à 8 patars la « banse » à Hubert de le Court, chauffournier ;

11 journées de travail à 15 patars la journée, à Martin Cormoran, maçon à Loos ;

3 journées de travail, soit 4 livres 10 sols à Arnould Billau, couvreur de tuiles ;

35 livres à Wallerand Cambier pour 2000 petits doubles carreaux.

Guillaume Lamblin, vitrier, et Josse de le Pierre, charpentier, pour bois, clous et pentures, ont également reçu ce qui leur revenait.

Sur 910 livres de rentes héritières on a payé 45 livres 10 sols de vingtièmes à Jean Joires.

Les rentes seigneuriales ont été acquittées : les ont reçues dom Gouselaire, pour le terrain de la chapelle ; François Masson, receveur des quatre parties du fief du Basinghien (24 livres 16 sols 11 deniers pour un an) et Jean-Baptiste Desmarescaux, receveur du Quint du Basinghien (13 livres 4 sols pour deux ans). En tout, 77 livres 17 sols 5 deniers ont été dépensées de ce chef.

Au compteur-chapelain pour les trois messes de Jean Nonclercq, ont été données 4 livres 10 sols ; pour chanter vêpres, dimanches et fêtes, 24 livres, et au clerc de Loos, pour le même sujet, 12 livres ; don gratuit au clerc par M. l'abbé, 4 livres 16 sols (29) ; 4 livres 16 sols également ont été payées pour la bénédiction de l'eau les dimanches. Ce chapitre se chiffre par 50 livres 2 sols.

Les droits d'offrande payés à Saint-Piat et au curé de

(29) C'était la valeur de ce qu'on appelait un « patagon ».

Loos sont portés pour 10 livres au premier et 5 livres au second.

Il est encore compté 10 livres 16 sols pour six médailles délivrées à chacun des auditeurs des comptes ; et 30 livres pour leurs dépens de bouche ce jour-là, ainsi que 4 livres 16 sols pour les valets.

Les dernières sommes sont enfin 24 livres pour la formation du compte en double et 12 livres attribuées à Jeanne Bruneau pour ses services à la chapelle.

La somme totale des mises étant de 1580 livres 4 gros 5 deniers, et les recettes de 2231 livres 16 gros 4 deniers, les recettes excèdent les dépenses de 651 livres 11 gros 4 deniers.



CHAPITRE TROISIÈME

De la fin du XVII^e siècle à la Révolution

I

Dom Taverner fait élever une nouvelle chapelle

Les comptes de 1679-1680, 1680-1681,

1681-1682, 1683-1684

Difficultés avec François Vollant, architecte

Il y avait près de cent ans que la chapelle de Notre-Dame de Grâce était bâtie ; il devenait urgent de la transformer complètement.

Ce sanctuaire, de dimensions si restreintes, ne pouvait plus convenir aux foules innombrables des jours de pèlerinages ; il n'était même pas suffisant à contenir tous ceux qui, chaque matin, venaient implorer l'intercession de la sainte Vierge.

Aussi dom Gaspard Taverner, abbé du monastère depuis 1670, voulut-il substituer au vieil édifice une chapelle plus spacieuse et plus belle.

Dès 1679, il mit son projet à exécution. Le 6 mars, il posait la première pierre du chœur.

Mais, les murailles construites, ayant jugé que le chœur ne serait pas encore assez grand, dom Taverner les fit abattre et reconstruire, dès le 10 février 1681.

Le chœur eut alors 7 mètres 60 de largeur sur 12 de longueur, la rotonde 10 mètres de diamètre ; la longueur totale de l'édifice fut de 24 mètres.

Les comptes de 1679, 1680, 1681 et 1683 mentionnent ces travaux importants ; ils désignent les ouvriers qui les

accomplirent, les matériaux qu'ils employèrent, les salaires qu'ils reçurent.

Ces curieux détails méritent d'être relevés à part.

Le compte de 1679 est présenté, le 7 novembre 1680, par François de Tourmignies, prêtre, bénéficiaire de la paroisse Saint-Etienne à Lille, en la qualité d'exécuteur testamentaire d'Alard Desferrez, vivant bachelier ès-droits, prêtre chapelain de Notre-Dame de Grâce à Los, à dom Taverne, en présence d'André de Bay, François de Berty, doyen et chantre de Saint-Piat de Seclin, et de Pierre Cuvelier, curé de Loos.

Dans ce compte, qui comprend la période du 1^{er} janvier 1679 au 19 juin 1680, jour du trépas de M. Desferrez, on peut lire qu'il a été payé :

A Mathieu Mengier, maçon, suivant quatre ordonnances de M. le Très-Révérend Prélat, 1106 livres 11 sols ;

A Martin Cotte, tailleur de pierre blanche, 340 livres ;

A Jean Hecquin, maître charpentier à Lille, 600 livres ;

A François Beudar, « febvre » à Haubourdin, pour ferrailles, 50 livres ;

A Charles Angelo pour avoir vendu et livré 74 voitures de chaux, au prix de 40 patars la voiture, 297 livres 14 sols ;

A Jean de le Salle, « crocqueteur de gré », pour ses journées, 46 livres ;

A Bartholomé Bonvin pour 601 quartrons de « parpoints » ou moëllons de pierre blanche tirés des carrières d'Emnequin, 21 livres 17 sols 6 deniers ; pour 2401 quartrons de « parpoints », 215 pieds de pierre, 163 pieds et demi de pierre, 100 parpoints, 35 livres 3 sols ;

A Jean-Lambert de Lobel pour les clous et « escailles », 444 livres.

Ce sont, en partie, les dépenses pour la construction du premier chœur.

Un autre maçon, François Vollant, remplacera désormais Mathieu Mengier.

En 1682, Théodore Taverne, successeur d'Alard Desferrez, présente le *compte de sa gestion, du 1^{er} juillet 1680 au 1^{er} juillet 1681*, à l'abbé de Loos.

Assistent comme témoins à la séance, le doyen et un chanoine de Seclin, MM. de Bay et Jean Blanquart, et M. Pierre Cuvelier, pasteur de Loos.

En recettes, Théodore Taverne porte 8 livres 16 gros pro-

venant de la vente de vieux bois à bâtir de la chapelle ; 23 livres 10 sols de la vente par François Vollant de grès, à 4 patars le pied ; de chaux à 4 patars la « mande » et de cendre à 5 patars la « mande ».

Il note en dépenses, « pour les édifices faits à la chapelle », 10 livres à Jean Couvez, menuisier à Lille, pour deux griffes à mettre aux côtés de l'autel, et des sommes diverses payées :

Aux livreurs et « croquetteurs de grès », Jacques Houchart, d'Haubourdin, Jean-Baptiste Dautuille, Antoine Boutrie, Jehan Faie, Nicolas Payen ;

Aux livreurs de « parpoints », Michel Delacourt et Jean Morelle, plus un patagon, par ordre de M. l'abbé, « pour boire les ouvriers » ;

Aux livreurs de pierre au pied, Barthelemy Bauvin, Antoine Marquant, Pierre Guérard ;

A François Bourde, qui a livré 6000 briques d'Armentières ;

A Jean Lepair, Nicolas Delepierre, Bernard Couppé et Jean Cardon, charpentiers ;

Un acompte à François Vollant, l'architecte.

A Pierre Cardon, le tenancier de l'hôtellerie, a été payée une demi-rondelle de bière, valant 9 livres, ordonnée par M. le Très Révérend Prélat, et 43 livres 17 sols au même pour dépenses faites par les maçons, charpentiers, tailleurs de pierres et couvreurs.

Du *compte de 1681-1682*, présenté par Théodore Taverner à l'abbé, en présence de MM. L. Martin, écolâtre, Baclan, chanoine de Saint-Piat, et Pierre Cuvelier, curé de Loos, retenons 26 livres 8 sols de recettes, pour planches vendues au pasteur de Loos par Fr. Etienne Dupuis, pour deux cents briques à M. du Moulin, seigneur de Thiennes et Loos (2 livres 8 sols) et pour des vieux carreaux au pasteur d'Haubourdin.

Comme dépenses, à propos des « édifices faits à la chapelle et réfection d'icelle », une somme de 524 livres 2 sols, a servi à indemniser :

Michel Delecourt et Antoine Marquant, livreurs de « parpoints » ;

Florent Crucque, fils de Jacques, pour la pierre au pied ;

François Bourde, d'Armentières, pour 1800 briques d'Armentières, payées 20 livres 8 sols, et destinées à la voûte de la chapelle ;

Antoine Dellins, croqueteur de grès ;

Pierre Lutin, qui a livré des « carreaux » et coupé les pièces « à l'entour » de la chapelle ;

Marc-Antoine Lutun, qui a coupé les carreaux autour de la porte de la chapelle ;

Jacques de Carne, pour 2 cents et demi de boulettes blanches à réparer la chapelle (3 livres 8 sols).

Une autre somme de 453 livres 15 sols 6 deniers a été attribuée « à cause » des bâtiments de la chapelle, savoir :

A Arnould-Benoît Huré, pour les clous livrés depuis le 15 juillet 1681 jusqu'au 1^{er} juin 1682, 296 livres 12 sols ;

A Robert Grandel pour le poil gris et blanc à plâtrer, 18 livres 10 sols 6 deniers ;

Aux ouvriers de la chapelle, par ordre de M. le Prélat, un patagon le jour du parjuré (4 livres 16 sols) ;

Aux charpentiers lorsqu'ils ont dressé la cloche (3 livres) ;

Au tailleur d'images ayant achevé (4 livres 16 sols) ;

Aux couvreurs ayant aussi achevé (4 livres 16 sols) ;

Aux maçons « estans dans la prison » (2 livres 8 sols) (30) ;
« Pour deux billets pour avoir de la petite bière aux ouvriers » (1 livre 4 sols) ;

A Albert Cardon pour avoir mis des planches à « l'arcade » de la chapelle (18 sols) ;

Pour une corde à mettre à la cloche de la chapelle (2 livres 8 sols) ;

A Nicolas de Saint-Léger pour avoir doré les « coupés », « bannerolles » et livré diverses peintures (71 livres) ;

A François Duray pour avoir doré deux griffes et peint les armoiries de la chapelle (32 livres) ;

Au même, pour avoir argenté les armoiries de la chapelle (4 livres 16 sols) ;

A Nicolas Herbaut pour cinq journées « travaillié » à rougir la chapelle (5 livres) ;

A Robert Lepouvre « pour débourses par luy faits pour des « brouches » et autres à rougir la chapelle » (1 livre 19 sols) ;

A Louis de Fache pour le sablon livré pour paver la chapelle (6 livres) ;

A Pierre Raoult pour quatre jours et demi de travail (3 livres 12 sols).

Théodore Taverne, en un dernier chapitre relatif à la

(30) Allusion à un fait demeuré inconnu mais qui ne devait pas être bien grave, puisque l'abbé de Loos accordait des gratifications à ces prisonniers.

main-d'œuvre du « bastiment » de la chapelle, mentionne le paiement de 30 livres de gros (360 livres) pour la « maçonnerie de taille de pierre blanche », à François Vollant ;

De diverses sommes à Hubert Brassart, Jacques Beudar, « febvre », à Haubourdin, Jacques Lepaire, Nicolas Delepierre, charpentier ;

De 70 livres 8 sols pour 50 jours et demi et 49 livres pour 32 jours deux tiers à Jean-Albert Cardon, charpentier ;

A Pierre Cardon, par ordre, de la moitié de la dépense faite par les ouvriers de M^e Pierre Lutun (12 livres) ;

Audit Cardon, de 12 livres « ordonnées aux ouvriers en diverses fois, sçavoir à la première pierre du chœur, à l'assiette de la cornière » ;

A Charles Angelo du prix de 145 voitures de chaux et quelques voitures de cendrée ;

Au frère de Riancourt pour 1200 carreaux de pierre d'Ecaussines, de 11 pouces carrés, moitié blancs moitié bleus, à 27 florins et demi le cent (70 livres de gros 5 patars).

Le *compte de 1683-1684* est encore présenté par Théodore Taverne, le 3 juillet 1685, mais, à cette date, l'abbé Gaspard Taverne est décédé. Dom Albéric Boulit le remplace. Les chanoines de Seclin témoins sont MM. Lambert Decker et Ignace Baclan. Le pasteur de Loos est encore Pierre Cuvelier.

On trouve, dans ce compte, deux chapitres dans lesquels sont portés quelques derniers acquits :

A Michel Delecourt, pour la pierre au pied et le « charriage » qu'il en a fait ;

A Sauvage, « pressier », d'Haubourdin, pour 78.700 briques, 826 livres 7 sols ;

A Charles Dhennin pour clous, 52 livres ;

A Martin Cotte, tailleur de blanc, pour les ouvrages qu'il a faits à l'érection du chœur, y compris quelques livraisons de pierres blanches, 444 livres 9 sols ;

A Jean de Maude, serrurier à Lille, pour une double serrure et autres accessoires, 35 livres 8 sols ;

Au sieur Breckvelt, « pour avoir fait venir les carreaux de marbre pour le chœur, au prix de 238 florins 5 patars, dont diminution de 72 florins pour causes reprises au dos de son billet » ;

A Jean Hecquin, charpentier, « pour reste de paiement de bois, le surplus ayant été payé par le sieur Tourmignies », 693 livres 17 sols ;

A Jacques Beudar, « febvre » à Haubourdin, pour plusieurs parties de fer, 180 livres 11 sols, et 7 livres pour travail à la pompe ;

A Hubert Brassart pour avoir couvert d'ardoises le chœur et la sacristie, 166 livres 12 sols, 37 livres pour la couverture en tuiles de la maison appartenant à la chapelle, y compris 700 tuiles, plus 3 florins (6 livres) ordonnés par M. l'abbé ;

A Pierre Billau, la façon d'un four et les carreaux, 8 livres ;

A la veuve Jean de la Salle pour avoir fait travailler 6 jours et demi à « croqueter » pierres de grès à 22 patars le jour, 14 livres 6 sols ;

A Arnould Dubar, pour la fourniture de clous, 56 livres 6 sols ;

A Nicolas Delepierre, charpentier, sept jours et demi de travail pour les garde-robes de la sacristie, 11 livres.

A la lecture de ces comptes, peut-être un peu longs, mais dont on ne saurait nier l'intérêt, on se représente facilement l'activité qui régnait dans les chantiers de construction de la chapelle, on suit le travail des terrassiers creusant les fondations, des charretiers amenant la chaux, le sablon, la cendrée, les briques, des maçons élevant les murailles et les voûtes, des paveurs « croquetant » les grès, des tailleurs de pierres et « d'images », des charpentiers, serruriers, « verrièreurs » et autres ouvriers exécutant leur tâche, les uns et les autres récompensés de temps en temps par les générosités de M. le Prélat. S'il ne manquait le compte de l'année 1682-1683, on rétablirait très approximativement le budget des dépenses de construction de la chapelle.

Entre l'abbé de Loos, dom Boulit, et François Vollant, l'architecte, il y eut cependant des difficultés au sujet du paiement des travaux de maçonnerie : l'affaire fut portée par François Vollant devant la salle de Lille.

Il est encore intéressant de reprendre les détails conservés dans quelques pièces du procès, parce qu'il s'y retrouve un aspect général des travaux depuis 1679, et certaines indications qui ne figurent pas aux comptes des chapelains.

Le 16 février 1696, François Vollant se plaignait donc, à la salle de Lille, dans les termes suivants :

« Remonstre François Vollant, maître architeque à Lille qu'en

1681, il a travaillé à la rection de la chapelle Notre-Dame de Grâce à Los, et d'un cœur que Mathieu Manger, maître maçon à Lille avoit fait, qu'il a fallu démolir pour la longer de nouveau et que, ce faisant, il a mis en œuvre et fait tailler le nombre de 19.885 pieds de pierres blanches, comme il paroît du mesurage en fait par Adrien Desmadrille, Antoine Lepé, mesureurs sermentés, respectivement choisis et dénommés par le feu messire abbé de Los et ledit remonstrant, portant à raison de 5 sols parisis le pied superficiel. Et moiennant d'en sortir à l'amiable, le remonstrant a fait offre de modérer un liard du pied, ainsi que se voit par un estat abrégé qu'il a délivré au receveur de ladite abbaye. De plus qu'il a travaillé le nombre de 779 verges 18 pieds de maçonnerie pour ladite nouvelle chapelle et ledit cœur, comme appert par le mesurage et le toisé en fait par Olivier Six et Christophe Cuvellier, aussi mesureurs sermentés, respectivement choisis par ledit messire abbé et ledit remonstrant, au prix de 43 patars la verge, le tout par accord et marché fait avec le feu messire abbé de Los et encore vivant Gouselaire religieux, procureur et receveur en ce temps de ladite abbaye, présentement directeur de l'abbaye de Marquette, portant la somme de 3351 livres parisis. Si a employé diverses journées d'ouvrier et fait plusieurs livrisons comme est mentionné par un estat de détail tant pour le démolissement desdits viel chapelle et cœur que pour le pavement, plâtrage, d'icelle nouvelle chapelle, pour former les dos des autels, réfectionner la sacristie, construire les murailles pour enfermer le cœur de ladite chapelle, nettoyer toutes les vieilles briques, décharger les nouvelles briques et la chau des chariots, tirer tout l'argile et le mener par brouetée sur le lieu pour faire les mortiers nécessaires et autrement, le tout pour lad. nouvelle chapelle, et à refectionner plusieurs maçonneries en la maison du chapelain, portant lesdites journées et livrisons la somme de 1320 livres 18 sols parisis, y compris ce qu'il a livré pour la rection de lad. chapelle et d'ailleurs, si comme la cendre de Tournay, poille blanc et gris, plâtre de Monmart (31), poudre de tuille, briquette et quareaux de terre cuite et deux pietements de grais mis en œuvre dessous les pieds droits de l'entrée du cœur n'estant compris au susdit mesurage. De tout quoy le remonstrant a oailé cy devant un billet spécifique et déclarant, revenant le tout ensamble à la somme de 9633 livres 3 sols parisis. Sur quoi le remonstrant a reçu en plusieurs fois celle de 6607 livres 10 sols parisis, suivant les quittances que ledit dom Gouselaire et le chapelain de la dite chapelle luy ont fait voir, en sorte que ledit remonstrant a bon de reste la somme de 3025 livres 13 sols pour de laquelle somme avoir paiement et des intérêts d'icelle à l'advenant de six et un quart pour cent jusques au plein furnissement, il est en en suivant les coutumes, stils, usages, etc., fondé en plainte sur tous les biens meubles, immeubles, droit et actions desd. sieur abbé et religieux de Los et de lad. chapelle, requérant à ces fins la saisie des biens, et autres devoirs de justice... »

(31) Montmartre.

Le 21 février, un huissier de la gouvernance, J.-B. Monnier, se transporta à Loos et se fit montrer des biens de l'abbaye par Jean Jombart, procureur spécial de François Volland, puis, en présence de François Pollet et de Crespin Deresmes, il déclara saisir et mettre « *ès mains du roy* » : 11 bonniers de terre à labour, la maison et héritage occupés par Théodore Taverne, le chapelain, et la chapelle elle-même, contenant un demi-bonnier ou environ ; plus six cents de terre aboutissant à la chaussée de Lille à Haubourdin ; enfin la maison et le moulin occupés par Jacques Baratte (32).

L'huissier saisit en outre « *ès mains dudit Baratte tous tels deniers qu'il doit et pouldra devoir à l'advenir aux abbé et religieux de Loos, avec défense à luy de rien payer au préjudice de lad. saisie, à peine de 60 sols d'amende...* ».

Parlant à « l'homme de chambre » de l'abbé, il assigna l'abbé et dom Gouselaire à comparaître devant le grand bailli, conseillers du roi et hommes de fief de la salle de Lille, le 1^{er} mars suivant.

Dans un mémoire adressé le 18 mars à la gouvernance, l'abbé reconnut que les devoirs de François Volland avaient été faits « *comme il convient de faire en semblable action* ». Mais il exigeait que Volland communiquât les titres, actes et documents par lesquels il prétendait appuyer sa poursuite, et notamment en vertu desquels l'abbé pouvait être tenu soit par traité, accord ou autrement.

Quelque temps après, le 17 mai, M. Taverne, directeur et administrateur de la chapelle, se chargeait de représenter l'abbé dans le procès.

Il est certain que l'affaire eut la suite qu'elle comportait et que les parties trouvèrent assez rapidement un arrangement qui leur donnait satisfaction ; déjà, en avril, en effet, Albéric Boulit fait allusion dans une lettre à un créancier, à la gêne dans laquelle se trouve le chapelain qui ne reçoit plus rien pour l'entretien de la chapelle et à la caution qu'il a fallu donner pour la levée de la saisie des revenus du moulin Baratte.

De l'état de 1320 livres 18 sols parisis dont parle François Volland dans sa requête, quelques détails peuvent être

(32) Cette ferme et le moulin voisin se trouvaient sur le territoire d'Haubourdin, à l'entrée, à gauche, de l'avenue de l'abbaye. La ferme, qui existe toujours, est encore connue sous le nom de ferme Baratte.

retenus sur les travaux et les salaires des ouvriers du maître architecte :

Les travaux de déblaiement ont été effectués par Antoine Le Roy, qui touchait 2 livres par jour; Adrien Béghin, 10 livres 16 sols pour 6 jours; Vaas Morel, 1 livre 6 sols pour un jour; Jean de Los, 5 livres 4 sols pour 4 jours.

Adrien Béghin a nettoyé les briques, Jean de Los tiré du sablon et nettoyé également des briques.

Pierre Poissonnier a travaillé à la maison du chapelain. Il recevait 8 livres pour 4 jours.

Pierre Desmadril touchait 2 livres par jour pour tirer du sablon et le « brouter ».

Charles Béghin, Adrien Béghin et Jean Poissonnier, pour plâtrer les deux chapelles et déblayer, recevaient 2 livres par jour.

Adrien Béghin et Pierre Poissonnier ont travaillé à la porte de la sacristie, à la porte sur le chemin, au plâtrage de la chapelle.

Pour un travail de deux tiers de jour à la maison du chapelain, Jacques Haze a perçu 1 livre 7 sols.

Jean Poissonnier a travaillé cinq jours au mur de la cour.

50 briquettes noires et jaunes ont été payées 5 livres; 50 carreaux, 2 livres; 48 livres de poudre de tuile, 4 livres 16 sols; 3 livres de plâtre de Montmartre, 1 livre 1 sol.

Pour 4 jours de manœuvre à battre la cendre de Tournai, ont été payées 5 livres 8 sols.

« Léopold » a travaillé aux « ruyes » des fenêtres, abaissé les vitres et poussé les moulures en plomb.

Nicolas Strosart a raccommodé pendant 6 jours et demi, pour 15 livres 12 sols, une pierre blanche brisée.

Le pavé a nécessité quatre jours de maçon : 12 livres 12 sols.

Abraham Raoust a plâtré les murs; d'autres ouvriers ont apporté de la cendre de Tournai à 15 patars la banse, « rattoupé » les trous à la sacristie, assis « les ferrailles des verrières du chœur, enfoncé les « ruyots » sur les fenêtres, et enfin Andrieu Louis a poussé les moulures, taillé des diamants et réparé le fond des pierres pour les tailleurs d'images.

On ne saurait mieux faire, maintenant, pour donner une idée exacte du monument, que de reproduire ce qu'en dit, dans ses mémoires, un témoin oculaire, dom Delefosse,

successeur à la prélatrice de dom Taverne et de dom Boulit (33) :

« La première chapelle qui étoit assez ample, mais bâtie fort simplement et peu solidement, menaçoit ruine, lorsque dom Jaspert Taverne, 35^e abbé, entreprit de la rebâtir. Il le fit l'an 1681 aux dépens de l'abbaye, et l'on assure qu'elle luy coûta plus de 35 mil florins.

» C'est une rotonde des plus belles et des mieux ornées, toute revêtue au dedans de pierres de taille fort bien sculptées. Elle consiste dans un chœur tout pavé de marbre, deux chapelles, et une nef en rond, où l'on voit, dans des niches posées entre de grands pilastres canelés et qui s'élèvent depuis le pavé jusqu'à la voûte en architecture réglée, les quatre docteurs de la Vierge, aussy hauts que le naturel, faits par un fort bon maître.

» Des deux chapelles qui sont aux deux côtés de la nef, l'une est dédiée à Saint Joseph et l'autre à Saint Bernard, les tableaux des autels sont d'Arnould peintre fameux.

« Le grand autel, au milieu duquel se voit l'image miraculeuse de la Sainte Vierge, est fort propre et fort riche quoy qu'il ne soit que d'une boiserie, mais toute dorée et marbrée. L'abbé Taverne avoit dessein de faire cet autel tout de marbre naturel, mais la mort l'en a empêché. Le chœur ou est cet autel est en rond et des plus mignons. Il est par tout d'une fort belle architecture de pierre de taille fort bien sculptée de même que la voûte qui est très artificieusement travaillée.

» Tout le monde admire cette chapelle. Le cardinal d'Alsace, archevêque de Malines, l'Electeur de Cologne et prince de Liège, l'abbé de Clairvaux et autres personnes de distinction, l'ont trouvée très belle et très magnifique, et la princesse d'Epinoÿ, l'une des premières dames de la Cour de France, en la voyant dit qu'elle étoit plus belle que la chapelle de Versailles, quoy qu'il s'en falust bien qu'elle eut autant coûté.

» Le grand autel y est richement pavé et outre le devant d'autel qui est tout d'argent et représente la Sainte Vierge qui donne de son lait à Saint Bernard; il y a encore de beaux chandeliers d'argent, et une grande quantité d'autres moindres argenteries, qui augmentent encore tous les jours par la libéralité des fidèles et surtout du peuple de Lille, qui y accourt en foule et qui fait de cette chapelle sa plus grande dévotion envers la Très Sainte Vierge »

Il nous reste encore à épuiser les détails fournis par ceux des comptes de la chapelle, dont nous n'avons extrait que ce qui concernait la construction du sanctuaire de Notre-Dame de Grâce.

En 1679, le total des recettes a été de 6198 livres 7 sols 10 deniers, celui des dépenses de 5454 livres 12 sols 1 denier, soit 743 livres 15 sols 9 deniers d'excédent de recettes.

(33) Dom Delefosse fut abbé de Loos de 1704 à 1727.

Les recettes sont indiquées comme provenant de la vente des images de cuivre, doubles ou simples, à 2 sous ou 1 sol la pièce ; des chandelles de cire blanche à 40 gros la livre, des attaches de cire jaune à 30 sols la livre, de la vieille cire à 26 sols la livre.

Elles viennent encore des offrandes du tronc et du bassin levées par dom Pascal Laden, religieux, et de la livraison à M^e Jean Cuvelier, pasteur d'Hantay, pour 180 livres, de tables d'autel et d'un « siège confessionnal ».

La location des maisons était accordée à Pierre Cardon (hôtellerie) et, rue Marais, à François Dubois, Jean Billau, Nicolas Cazé, Pierre Billau, qui a remplacé Cazé, lequel est mort dans l'indigence et dont la veuve n'a rien pu payer, Bartholomé Tavernier, Jacques Lepair (rue du Wez).

Les rentes héritières ont été perçues de Simon Volant (34), argentier, pour les rentes dues par la ville de Lille et de François Lecomte, receveur de domaine du roi, qui a donné 80 livres pour la lampe de Leurs Altesses.

Ont reçu ce qui leur revenait : Jeanne Touzé pour ses images de cuivre, Maximilien Mullier pour les cires, Jacques Desprets pour l'huile. De même ont été acquittés les comptes des jours solennels, les frais des billets pour les indulgences du dimanche dans l'octave de la Nativité de Notre-Dame, le prix du charbon de faux, les honoraires des messes de Jean Nonclercq à l'Assomption, à la Nativité de Notre-Dame et le jour des âmes, et ceux pour la bénédiction de l'eau les dimanches. Ces derniers honoraires s'élèvent à 4 livres 16 gros ; l'abbé les a reconnus pour la dernière fois, trouvant qu'ils étaient du devoir du chapelain.

Les rentes seigneuriales dues pour les maisons de la rue Marais ont été payées à François Masoriez, receveur du

(34) Simon Vollant, argentier de la ville de Lille, et François Vollant, l'architecte-maçon de la chapelle, étaient probablement des cousins éloignés.

On sait que le premier, également maçon et architecte, a construit à Lille la porte de Paris, et, sous la direction de Vauban, la citadelle, en 1667. Louis XIV l'anoblit en reconnaissance des services qu'il avait rendus à Lille d'abord, puis, par ses avis et conseils, aux sièges de Valenciennes, d'Ypres et de Gand, par les visites et restaurations qu'il fit des ouvrages de diverses places fortes, par l'établissement du canal de la Scarpe à la Deûle et l'adduction des eaux de l'Eure au château de Versailles. Il reçut également en récompense la charge d'argentier de la ville de Lille. Il acheta la seigneurie de la Cessoye, à Lambersart. Il mourut en 1696.

fief du Basinghien, et à Jean-Baptiste Desmarescaux, receveur du Quint du Basinghien.

Les ouvriers qui ont travaillé à la maison Billau ont reçu leurs salaires : Josse Lecocq, charpentier ; Jean Desmazières pour les « gluys » ; François Hedbaux, couvreur de paille, 30 gros chaque journée pendant huit jours de travail ; dom Thomas Grandel, qui a livré cent lattes, 800 « arcelles », 3 bottes de gaules ; Nicolas de Lezenne, un cent de « jarbes » ; Jean Billau pour les clous.

Maximilien Le Messier a reçu également ce que lui devait le chapelain pour « toille, galon d'argent et façon d'une boîte de careau de toilette d'argent », ainsi que Robert Pottier pour quatre pyramides (?) et pour la réparation d'un flacon de cuivre.

Les offrandes ordinaires ont été comptées aux doyen et chapitre de Seclin et au curé de Loos.

Les dépenses de bouche des auditeurs des comptes et la gratification aux valets ont été soldées.

Comme gages de M. Desferrez, il a été inscrit au budget de la chapelle 600 livres, plus 300 livres pour une demi-année, cette dernière somme étant accordée « en considération du grand âge et infirmités du défunt et pour n'avoir rien porté en mises pour le vin des messes depuis 1668 ».

Enfin des réductions de loyers ont été faites aux fermiers de la chapelle par M. l'abbé :

A Pierre Cardon, modération de 200 livres le 1^{er} août 1677, et de 84 livres le 29 septembre 1678, celle-ci sur sept années de rendages, la dernière échue à la dépouille de 1678, parce que pendant ces sept années, Pierre Cardon n'a point joui de 2 cents de terre environ sur les 7 cents du bail, en ayant été empêché par les plantis d'ormeaux que l'abbé a fait faire à raison de la construction « des nouvelles chapelletes » ;

A François Dubois et à Jean Billau, une modération de 120 livres, à cause des pertes qu'ils ont éprouvées au passage des troupes se rendant au siège d'Aire en 1676, et aussi en considération de leurs petites récoltes de 1677 et 1678.

Le compte du 1^{er} juillet 1680 au 1^{er} juillet 1681 note les recettes et dépenses suivantes :

Recettes : 92 livres 14 sols pour vente des images d'argent, venant de la veuve Jean de Vergnies, livrées par

Jeanne Touzé (petites images à 5 sols et 10 sols la pièce, images à 20 sols et 32 sols la pièce) ;

18 livres pour images de cuivre, venant de Jeanne Touzé (2 grosses d'images doubles à 1 sol la pièce, et 1 grosse d'images simples à 6 deniers la pièce) ;

5 livres pour cent banderolles venant des sœurs grises ;

607 livres pour vente de chandelles de cire, venant de la veuve Adolphe d'Apelteren : 68 livres de cire blanche à 40 sols la livre ; 73 livres de cire jaune à 36 sols la livre ; 42 livres et un quartron de cire blanche venant de Maximilien Mullier, à 40 sols la livre et 3 livres de cire jaune à 36 sols ; 54 livres de cire vieille revendue à 26 sols la livre.

84 livres ont été levées des troncs et du bassinet par dom Pascal Laden.

Divers pèlerins ont offert à la chapelle : 10 cœurs d'argent, grands et petits ; une chasuble de demi-brocart ; un voile de brocart, entouré de dentelle ; une robe de damas rouge ; deux tableaux de cuivre doré ; quatre tours « de semance de perles » ; une croix d'écaille de tortue ; un petit reliquaire entouré d'argent ; un agnus d'or avec une chaîne d'or.

Un « gauqué » de la maison de François Dubois a été vendu 60 livres ; la location des maisons à Pierre Cardon, François Dubois, Jean Billau, Pierre Billau et Jacques Lepair, a rapporté 611 livres.

En rentes héritières, la chapelle a reçu 2420 livres 7 sols, dont toutes les rentes de la ville de Lille, 80 livres pour la lampe des archiducs, et 686 livres 3 gros d'Hippolyte Taverner, au nom de Maximilien de Gand.

Les « recettes venant de la ferme de la chapelle » se sont élevées à 1184 livres.

Le total des recettes est de 7797 livres 9 sols parisis.

Il a été dépensé :

72 livres payées à Jeanne Touzé pour ses images d'argent et 12 livres pour ses images de cuivre ; ces médailles ont été vendues avec un bénéfice d'une livre à la douzaine, celles d'argent, et un bénéfice double celles de cuivre ;

571 livres 4 sols, pour attaches, pain d'autel, vin de messe (37 lots et demi de vin pour 67 livres 10 sols) ;

184 livres 8 sols pour l'huile, la décoration, le service de la chapelle, le charbon de faux, deux sacs à charbon (4 livres 10 sols), les messes de Jean Nonclercq, les devoirs de J. F. Sergeant « à mettre ordre aux pauvres mendiants » (4 livres 16 sols), pour le chant des litanies pen-

dant un an, les dimanches et fêtes, et tous les jours pendant les octaves de la Sainte Vierge, pour la bénédiction de l'eau les dimanches ;

1476 livres pour les rentes seigneuriales, parmi lesquelles le droit de nouvel acquit, à cause du changement d'abbé, sur les 12 cents et demi tenus de l'abbaye ;

550 livres pour les gages du compteur ;

10 livres pour les services rendus à la chapelle par Barbe et Jean Huleu ;

20 livres de droits d'offrandes au chapitre de Seclin, 10 livres au curé de Los, 36 livres de dépens de bouche des auditeurs, 4 livres 16 sols pour les valets.

Le total des mises ou dépenses étant de 7763 livres 19 sols 6 deniers, il y a eu en recettes un excédent de 33 livres 9 sols 6 deniers.

Comme pour le compte précédent et les comptes suivants, dans les totaux de recettes et de dépenses sont comprises les sommes afférentes aux travaux de construction de la chapelle.

Voici enfin un aperçu un peu plus général des comptes de 1681-1682 et 1683-1684.

Compte de 1681-1682. Recettes :

Vente des images d'argent, venant de la veuve de Jean de Vergnies, livrées par Jeanne Touzé, 43 livres 14 sols.

Images de cuivre de Jeanne Touzé et banderolles des sœurs grises, 27 livres 11 sols.

Cires de la veuve Adolphe Apelteren, 514 livres 8 sols.

Offrandes des troncs et du bassin, levées par dom Laden, 100 livres 14 sols.

Donné par Maximilien-Victor Warlop la somme de 30 livres.

Location des maisons à Pierre Cardon (hôtellerie), François Dubois, Jean et Pierre Billau (rue Marais), Jacques Lepair (rue du Wez), 598 livres.

Rentes héritières, parmi lesquelles celles de 80 livres pour la lampe et de 696 livres 3 sols au nom de Maximilien de Gand.

Reçu de M. le Très-Révérend Prélat, 3000 livres provenant de la ferme de la chapelle.

Le total des recettes est de 5977 livres 9 sols 6 deniers.

Dépenses :

« Remis au compte présent par les auditeurs des mé-

dailles et argent des cires qui ont été desrobé, à la somme de 24 livres ».

Paiement des images d'argent, 46 livres 15 sols.

Images de cuivre et banderolles, 13 livres 8 sols.

Cire, pain d'autel, vin de messe (34 lots pour 70 livres 8 sols), 71 livres 16 sols.

Huile, décoration et service, 221 livres 5 sols pour la lampe; les jours solennels; pour un devant d'autel de satin blanc brodé à Elisabeth de la Vallée (86 livres 3 sols), pour le charbon de faux, les messes de Jean Nonclercq, le chant des litanies (au chapelain et au clerc).

Rentes seigneuriales et sous-rentes, 96 livres 14 sols 1 denier, payées à Pierre Ruyant, clerc, à Pierre Desmadril, receveur du Basinghien, à J.-B. Desmarescaux pour les propriétés tenues du Quint du Basinghien, à Guillaume Dubois, receveur de la seigneurie des Frennes, à Adrien Herreng et Jacques Gruson, pauvresseurs du village de Los. L'année de rente à la seigneurie du Basinghien est de 16 livres 15 sols 2 deniers en 1681, de 29 livres 16 sols 1 denier en 1682. Treize ans de sous-rentes à Pierre Ruyant, à cause des maisons de la rue Marais sont évaluées à 5 livres 4 sols; quatorze années à la seigneurie des Frennes, à 14 livres 13 sols 3 deniers.

Réfection de la maison François Dubois appartenant à la chapelle, 313 livres 17 sols, dont :

72 livres pour 151 gluyes à Jean Ployart;

23 livres pour 300 lattes à 6 livres le cent et 5 bottes de gaules, à dom Thomas Grandel;

2 livres 17 sols pour 1900 d'arcelles à Gerard Feraiche;

47 livres 4 sols au charpentier Josse Lecocq;

24 livres à Jacques Beudar, « febvre », à Haubourdin;

68 livres 4 sols à Jacques Lefebvre pour « 100 et demi » de « gluy »;

27 livres 12 sols à François Herbaut pour avoir couvert la maison et pour tout son travail, y compris « 2 cents de garbées »;

30 livres à Antoine Dubois pour avoir réédifié le puits de la maison de Jean Billau.

Gages du compteur et formation du compte en double, 568 livres; à Barbe Huleu, 12 livres.

Offrandes, dépens de bouche, valets, 49 livres 16 sols.

Les dépenses sont, au total de 6136 livres 1 sol 7 deniers.

Elles sont sur les recettes en excédent de 150 livres 12 sols 1 denier.

Du *compte de 1683-1684*, retenons les chapitres suivants :

En recettes, vente de médailles d'argent venant de la veuve de Vergnies, livrées par Jeanne Touzé et Etienne Descamps, 16 livres 4 sols.

Images de cuivre, venant de Jeanne Touzé et Pierre de Flandre, 10 livres 16 sols.

Cires de Maximilien Mullier, 438 livres 4 sols.

Offrandes des troncs et du bassinnet, levées par Pierre Crespin, 33 livres.

Location des terres et maisons : de Pierre Cardon (hôtelier et 340 verges de jardin), 39 livres ; au même, pour 5 c. de terres à labour tenant aux murailles de la chapelle, 30 livres, au lieu de 33 livres, déduction faite de 3 livres « à raison de 2 c. de terre qu'il a convenu prendre pour l'agrandissement de la chapelle et tirer l'argile » ;

De François Dubois pour une maison, un jardin de 708 verges et 2230 verges de terres à labour, 168 livres ;

De Jean Billau, pour une maison, 2 cents, un demi-quartron et le quart d'un quartron, et une petite maison contiguë avec le même fonds, le tout situé rue Marais, 84 livres ;

De Pierre Billau, 20 livres ; de Bartholomé Tavernier, 20 livres, chacun pour une maison rue Marais ; des hoirs Jacques Lepaire, 54 livres pour une maison et jardin rue du Wez.

80 livres ont été reçues pour la lampe.

Sur les 9 lettres de rente de la ville de Lille, deux ont été remboursées.

Maximilien de Gand a versé 514 livres.

3000 livres enfin ont été données par l'abbé pour la ferme de la chapelle.

En dépenses, il a été porté :

13 livres 10 sols payées à Jeanne Touzé et Etienne Descamps pour leurs médailles d'argent ;

4 livres 10 sols à Jeanne Touzé et Pierre de Flandre pour leurs médailles de cuivre ;

390 livres 10 sols à Maximilien Mullier pour les cires ;

90 livres au chapelain compteur pour le pain et le vin de messe ;

6 florins (12 livres) pour un missel ;

16 livres à Jossine Taunare pour quatre bouquets de fleurs ;

8 livres pour la décoration des jours de fête ;

5 livres 4 sols pour le charbon de faux ;

187 livres 2 sols à Catherine Taverne pour 6 aubes, 12 amicts, 6 ceintures ;

4 livres 10 sols, messes de fondation de Jehan Nonclercq ;

36 livres au chapelain pour le chant des litanies les dimanches, fêtes et octaves, et « pour semblables devoirs », 18 livres au clerc.

51 livres ont été versées aux receveurs du Basinghien et du Quint du Basinghien pour les rentes dues à ces seigneuries.

Le chapelain a reçu ses émoluments, 550 livres, plus 18 livres pour la formation du compte en double.

Enfin 12 livres ont été comptées à Barbe Huleu pour ses services extraordinaires pendant l'année ; 15 livres en offrandes habituelles au chapitre de Saint-Piat et au curé de Loos.

7 livres ont été dépensées pour donner à chacun des six auditeurs une médaille d'argent de 12 patars, 30 livres pour leur repas, et 4 livres 16 sols pour les serveurs.

La somme totale des recettes étant de 5155 livres 4 sols et celle des mises de 4620 livres 18 sols 6 deniers, il y avait, cette année 1683-1684, un excédent de recettes de 534 livres 5 sols 6 deniers.

II

L'abbé de Loos contre le seigneur des Frennes

A peine la chapelle était-elle terminée que des difficultés s'élevèrent entre l'abbé de Loos, dom Albéric Boulit, qui avait succédé en 1684 à dom Taverne et Jean-Baptiste de Thiennes, par sa mère, Hélène de Lannoy, seigneur du Moulin et des Frennes à Loos.

Ces difficultés étaient un des derniers épisodes de longs procès et contestations au sujet de la seigneurie du village, revendiquée par les familles de Lannoy, du Moulin et de Thiennes. Le chapitre de Saint-Piat de Seclin prétendait faire valoir ses droits sur l'église ; l'abbaye refusait de reconnaître le seigneur du Moulin et des Frennes comme seigneur principal de Loos ; Jean-Baptiste de Thiennes et

son fils Philippe-Charles, mort avant lui et qui avait pris le titre de seigneur de Loos, supportaient les efforts combinés du chapitre de Saint-Piat, de l'abbaye et du comte d'Hallennes, qui possédait à Loos les fiefs de Menin et du Basinghien.

Après maints mémoires et incidents de procédure (35), vers la fin de 1692, la gouvernance de Lille autorisa Jean-Baptiste de Thiennes, seigneur du Moulin, des Frennes, etc., à ajouter à ses titres celui de Loos.

Or, quelques mois auparavant, le 13 mai, l'abbé de Loos avait fait abattre, au chœur de la chapelle de Notre-Dame de Grâce, la maîtresse vitre, portant les armes de J.-B. de Thiennes. Celui-ci avait obtenu pourtant de les y placer, au lieu des armes de ses grands-parents, Claude de Lannoy et Hélène de Bonnières, qui figuraient à la vitre du côté de l'évangile, dans la première chapelle.

L'abbé avait également fait enlever le prie-Dieu du seigneur du Moulin.

Cela fait, dom Boulit adressa une requête au lieutenant-général de la gouvernance de Lille, lui demandant de faire défense au seigneur du Moulin de mettre ses armes sur de nouvelles vitres à la chapelle et de lui interdire de faire quelque réparation que ce soit aux armes qui subsistaient, comme aussi de faire remettre le prie-Dieu à sa première place.

L'abbé de Loos ajoutait que le seigneur du Moulin prétendait remettre les vitres, et que, s'il en était ainsi, des difficultés pourraient s'élever dans la suite. Le seigneur du Moulin n'ayant aucun droit de seigneurie sur la chapelle et n'ayant jamais contribué aux frais des réparations, il ne pouvait se prévaloir d'une grâce qui lui avait été « précieusement » accordée.

On comprend la surprise qu'éprouva J.-B. de Thiennes, quand il apprit l'intention de dom Boulit de faire rendre une sentence de justice sur cette affaire.

Jean-Baptiste de Thiennes en informa son parent, chef des armes de Thiennes, Louis-Thomas de Thiennes, comte de Rumbeke, baron de Heuclem et d'Ere, seigneur de Castre, Houkencourt, Issenghem, Terminy, Pasquendal,

(35) Dans « Autour d'un procès de deux cents ans à Loos », en 1903, nous avons exposé ce différend et parlé de l'affaire de Notre-Dame de Grâce, d'après les documents que nous avions alors. Nous ajoutons ici des détails supplémentaires qui entraînent rectification de légères inexactitudes de la brochure de 1903.

Ruelle et autres lieux, et celui-ci, le 24 mars 1693, éleva une protestation véhémente, par-devant Jacques de Rocque, notaire à Lille.

De plus, Jean-Baptiste de Thiennes signifia, le 2 avril, à l'abbé, par l'entremise du même notaire, d'avoir à rétablir les armes qu'il avait fait « casser ou ôter », les chaise et placet, qui avaient « pareillement été quittés, par son ordre, avec ou tolérance » ; « si non, dit-il, et à faute de ce faire, il se pourvoira en justice, pour en avoir raison, d'une voye de fait si injurieuse et si scandaleuse », et au surplus pour obtenir réparation de l'injure faite à sa famille, sans compter les despens, dommages et intérêts.

Puis le 6 mai, Jean-Baptiste et Louis-Thomas de Thiennes se plaignirent à la gouvernance, exposant l'incident du 13 mai 1692, le mettant à la charge de l'abbé ou de quelqu'un de ses moines, demandant le rétablissement des armes de Thiennes et une amende pour l'abbé.

Cette requête fut portée à la connaissance de dom Boulit, qui y répondit le 20 mai, par son procureur Jean-François du Riez. L'abbé faisait représenter que la requête du seigneur du Moulin n'était point recevable. La raison en était « que ceste permission d'y mettre ses armes ne luy avoit esté accordée par monsieur l'abbé defunct avec qui led. s^r du Moulin estoit fort bon amis, que précacement et sous condition sy point expresse du moins tacite que led. s^r abbé et ses successeurs les pourroient faire ôter toutes fois et quantes ils le voudroient sans aucune formalité de procédure, et sans que ledit s^r du Moulin, ses hoirs ou ayans cause, y puissent contredire en aucune maniere non plus au possesseur qu'au positoire. » Jean-François du Riez disait encore que l'abbé n'avait eu aucune intention injurieuse ; son dessein avait été d'empêcher que, dans l'avenir, on en vint à prendre pour acquis ce qui ne l'était point.

L'affaire fut retenue par la cour pour être examinée et les adversaires priés d'apporter leurs preuves.

Le 13 juillet, le comte de Rumbeke et le seigneur de Loos firent joindre à leur requête du 6 mai deux témoignages authentiqués les 4 et 10 juillet par le notaire de Rocque : ils émanaient de Pierre Ruyant, clerk de Loos, et de M^e Adrien-Martin Pottier, curé de Linselles.

Nous y avons fait allusion, à la description de la chapelle primitive ; il est utile d'en reprendre maintenant une analyse plus complète.

Pierre Ruyant, dit le notaire, a affirmé « d'avoir veu,

passé plusieurs années, à la maîtresse vitre du vieux cœur de la chapelle de Notre-Dame de Grâce, à Loz, la représentation d'un homme et d'une femme à genoux sur un prie-Dieu, avecq leurs manteaux de chevalerie, que l'on disoit tout communément estre de Monsieur et Madame du Molin, grand pere et grande mere du s^r du Molin moderne. Sy at affirmé d'avoir veu les armes de Thiennes, a la premiere vitre du nouveau cœur de la ditte chapelle, qui a esté bastie par Mathieu Mangé, maitre masson, en l'an mil six cent septante neuf, que ledit cœur at esté deffait, et puis rebasty de nouveau par François Vollant, aussy maitre masson, en l'an mil six cent quatre vingt trois, que, lors, lesdits armes de Thiennes estoient encore a la maîtresse vitre et qu'ils y sont restez jusques au mois de may mil six cent nonante deux... » Etaient témoins Vaas Ringuier et Pierre-Antoine Ollivier, charpentier, dem^t à « Erquinghehem-le-Secq ».

Le curé de Linselles, « après serment par lui presté, in verbo sacerdotis manu pectori apposita, at affirmé », en présence d'Etienne Deffontaines, sayetteur, et Vaas Ringuier, praticien, « d'avoir diverses fois rendu visite à maitre Allard Defferrez, vivant pretre chapellain de Notre-Dame de Grâce, son oncle, depuis l'an mil six cent soixante, jusques en l'an mil six cent septante quatre, ou environ, et plus, pendant quoy il a, par plusieurs fois, esté en la chapelle de Notre-Dame de Grâce a Loz, ou estant, il auroit remarqué qu'il y avoit a la vitre premiere du cœur, a la main gauche, la representation d'un homme et d'une femme a genoux sur un prie-Dieu, avecq leurs manteaux de chevalerie, portant respectivement les armes Delannoy, écartelez d'Oignies et contrecartelez d'Halluwin, l'autre de Guisnes, Souastre ou d'Harnes que le s^r du Mollin moderne luy avoit diverses fois déclaré que c'estoient les armes de ses pere et mere grande. Sy affirme d'avoir veu les armes de Thiennes au vitre du nouveau cœur a coté gauche, qui a esté basty par deux fois, scavoir une fois par Mathieu Mangé, maitre masson, et l'autre par François Vollant, aussy maitre masson, selon la memoire du comparant, ainsy qu'il l'a pu apprendre, dont la premiere fois lesdits armes de Thiennes estoient encore au susdit vitre... »

Du côté de l'abbaye, le procureur Jean-François Duriez remit à la cour, le 15 octobre 1693, une série de pièces pour établir ses droits. C'étaient les différents jugements rendus

en faveur de l'abbaye contre l'évêque de Tournai, au sujet de l'administration des biens, sentences des 8 avril 1593, 8 janvier 1599, de 1605, des 23 février et 27 novembre 1647, les comptes rendus des chapelains de 1648 à 1689, et enfin des attestations de Théodore Taverne et autres, datées des 5, 12 et 13 juin 1693, passées par-devant le notaire Sauvage, qui était venu instrumenter à l'abbaye.

Le chapelain Théodore Taverne, en présence de Floris Lescornetz, fils de Jacques, cuisinier, et de Séverin Diericq, fils d'Adrien, sergent de l'abbaye, disait, dans son attestation, que le chœur de la chapelle étant achevé, « il y a environ 10 à 11 ans, les vitres posées, il a été quelque temps sans, dans lesdites vitres, y avoir aucune écusson aux armes de M. du Molin, dem^t en son chasteau des Frennes à Los, et ce a raison que feu M. l'abbé de Los ne le vouloit pas souffrir, et ses armes n'ont été posées au cœur, au côté de l'évangile, qu'après la permission ou consentement dud. feu sieur abbé que lui a procuré D. Gilles Mesmin, religieux ».

D. Gilles Mesmin, « religieux et jubilé », âgé de 83 ans, exposait, pour sa part, qu'il était « véritable qu'à la prière de M. du Molin il a prié feu M. l'abbé de lui faire la grace de lui permettre de mettre ses armes dans la vitre du cœur du côté de l'évangile, ensemble de mettre audit cœur un petit pupitre pour s'y pouvoir placer, ce que led. feu seigneur lui a permis, en disant que cette permission ne pouvait apporter aucun préjudice, suivant quoi led. attestant a fait savoir cette permission aud. s^r du Moulin qui, suivant ce, a fait mettre ses armes à la susd. vitre ».

Dom Gouselaire, syndic général de l'ordre de Citeaux et directeur de l'abbaye de Marquette, certifiait, de son côté, « qu'étant procureur sous dom Taverne, pendant tout le temps qu'il fut abbé, et spécialement lorsqu'il a fait construire la nouvelle chapelle de Notre-Dame de Grâce, et ayant remarqué qu'il avoit permis que l'écusson des armoiries de M. du Molin fût posé dans une vitre de la chapelle du côté de l'évangile, s'est informé de M. l'abbé s'il n'apprehendoit pas que led. s^r du Molin s'en voulût prévaloir, en prétendant quelque droit ou prérogative dans lad. chapelle a raison de ce que led. écusson était mis au lieu que dessus : a quoi l'abbé répondit : Nous n'aurons rien à craindre de pareil, non plus dudit s^r Dumolin que de M. le président de Blÿe ou d'autres auxquels il avoit pareillement accordé de poser leurs écussons aux autres vitres de ladite chapelle. »

Enfin François Delobel, fils de feu Jacques, maître vitrier, 56 ans, demeurant à Lille, disait avoir « parfaite memoire que lorsque feu l'abbé a fait démolir le cœur de la chapelle Notre-Dame de Grâce, il peut y avoir 14 ou 15 ans, il a quitté les vitres sans avoir en icelles aucun écusson aux armes de M. Dumolin, et que led. sr abbé ayant fait construire un nouveau cœur, il y a encore posé les vitres nécessaires sans aucun écusson, ains toutes unies. Led. cœur n'ayant esté trouvé en bonne forme, le même abbé le fit démolir et l'attestant en quitta les vitres qu'elles étoient posées sans aucun écusson et, depuis, le cœur de nouveau construit en carreaux carrés et sans aucun écusson, et de tout son travail a reçu prix et salaires. »

Ce dossier ayant été communiqué à J. B. de Thiennes, celui-ci fit dresser un nouvel acte le 18 novembre.

« Comparant personnellement Guislain Guiluy, fils de feu Jean, aagé de soixante cinq ans, laboureur, dem^t au village de Loz, après serment par lui presté, at affirmé qu'il y a bien quarante ans qu'il est demeurant au village dud. Los, pendant quoy il a diverses fois fréquenté les vieilles et nouvelle chapelles de Notre-Dame de Grâce audit Los, et très bien remarqué qu'à la vitre du vieux chœur de la mesme chapelle, du coté de l'Evangile, il y avoit les portraits de feuz Monsieur et Madame du Moulin, tous deux a genoux sur un prie-Dieu orné d'un tapis verd, au-dessus desquels portraits et a laditte vitre il y a veu et tres bien remarqué les armes dud. sieur du Moulin qui estoient de trois lyons verds, écartelez avec d'autres armes, desquels l'affirmant m'a connoissance, ayant aussy vu a la maitresse vitre du nouveau chœur qui est encore a present les armes de Monsieur du Moulin moderne et de feue Madame sa compagne, composez d'un lyon rouge, ce qu'il scait pour les raisons dittes et pour estre de son fait et connoissance, pour avoir veu et remarqué ce que dessus pendant vingt-cinq ans ou environ et jusques a ce que lad. vielle chapelle at esté desmolie, et depuis son restablissement jusques en l'an seize cent nonante deux, ceux de Thiennes composez d'un lyon rouge. »

L'abbé de Loos répliqua par un nouveau témoignage de dom Gilles Mesmin, en date du 23 novembre 1693.

Dom Mesmin certifiait véritable son attestation du 5 juin, nonobstant, dit-il, la lettre qu'il avait écrite à Jean-Baptiste de Thiennes, trois ou quatre semaines aupara-

vant, lettre, ajoute-t-il, « que m'a dicté le s^r des Frennes, son fils, en me disant en inquiétant que son père soutiendrait qu'il ne m'avoit jamais prié d'obtenir de l'abbé la permission de poser ses armes à Notre-Dame de Grâce, mais bien le feu s^r des Frennes, son frère, et fils dudit s^r du Moulin. Il est cependant certain que le led. du Molin m'a fait cette priere et que je suis dans la pensée que led. feu s^r des Frennes l'a faite aussi, à quoi j'aurois d'autant plus acquiescé que j'estois fort bon amis au père et au fils. »

Le 5 décembre suivant, sentence était rendue par Gilles Blondel, s^r du Pré, conseiller du roi, lieutenant premier de la gouvernance de Lille et des appartenances.

Le lieutenant de la gouvernance rappelait la requête de messire J.-B. de Thiennes, et de messire Louis-Thomas de Thiennes contre dom Albéric Boulit, l'appel de la cause, les remises pour informations ; il enregistrait la réponse de l'abbé et la réplique du seigneur de Loos, donnait acte des attestations et autres pièces versées au procès, et terminait :

« Scavoir faisons que veu led. proces, a grande et meure deliberation de conseil, veu aussy les conclusions du procureur du Roy et considéré tout ce que fait a considerer et mouvoir peut, nous, sans préjudice au droit des parties, avons par n^{re} sentence et pour droit, ordonnée et ordonnons audit s^r abbé de restablir les armes, chaise et placet en question, dans les lieux d'où ils ont esté ostez. »

Il déclarait que l'abbé pouvait « se pourvoir par les voyes ordinaires de justice, ainsy qu'il trouvera convenir, défense a luy cependant de se servir a l'avenir de voyes de fait, le condamnant es despens dudit procès au taxe de la cour. »

L'abbé de Loos fit ce qui lui était prescrit et rétablit les armes, le prie-Dieu et le pupitre.

Mais, au mois de mars 1699, au cours d'une violente tempête, le vitrail se brisa. Dom Boulit, qui était encore à la tête du monastère, s'adressa au lieutenant général de la gouvernance pour lui demander de défendre au seigneur de Loos de faire remettre ses armes à la verrière et de lui interdire l'usage du prie-Dieu.

Jean-Baptiste de Thiennes, qui était fort âgé, ne venait plus à la chapelle.

Il protesta cependant. Mais la gouvernance de Lille ne lui donna plus raison. Il en appela, en mars 1700, au par-

lement de Tournai, qui, vraisemblablement, confirma la sentence de la gouvernance.

Le prie-Dieu fut transporté à la sacristie. L'abbé fit placer ses propres armes sur le vitrail et sur le vitrail en face les armes du couvent.

III

L'électeur de Cologne et Fénelon à Loos

Cependant, malgré ces difficultés, d'ordre intérieur, il est vrai, la renommée du sanctuaire de Notre-Dame de Grâce ne se perdait pas.

Au contraire, pendant quelques années du début du XVIII^e siècle, un haut personnage, Joseph-Clément, archevêque-prince électeur de Cologne, contribua, par ses fréquentes visites à Loos, à illustrer le pèlerinage de Notre-Dame de Grâce.

On était alors, depuis 1701, en pleine guerre de la succession d'Espagne.

Joseph-Clément, électeur de Cologne, et Maximilien, son frère, électeur de Bavière, enfants de Ferdinand, électeur de Bavière, et d'Henriette de Savoie, avaient suivi la politique de Louis XIV et n'avaient point voulu prendre parti contre leur neveu, Philippe d'Anjou, appelé au trône d'Espagne. Ils durent quitter leurs Etats à la suite de la prise de Cologne par les Hollandais et de la bataille d'Hochstedt, gagnée par les Impériaux.

Joseph-Clément se réfugia à Lille, où il fut reçu par le magistrat le 28 juillet 1704.

Mais laissons plutôt à dom Delefosse le récit des événements qui nous intéressent :

« Le prince Clément Joseph de Bavière, archevêque et électeur de Cologne, prince et évêque de Liège, de Hildeseim, de Frinsinghem et de Ratisbonne, pendant le long séjour qu'il fit à Lille après que l'Empereur se fust emparé de ses Etats aussy bien que de ceux de l'Electeur de Bavière son frère, à cause que ces deux princes s'étoient déclarez pour la France, fut très dévôt à cette Sainte Image de Notre Dame de Graces, et pendant

tout le temps qu'il tint sa cour à Lille, il ne manqua jamais d'y venir lui-même tous les samedis et d'y faire dire la Sainte Messe en sa présence (36). Il y fit plusieurs présens et les plus beaux ornemens en chasubles brodées, dalmatiques et aubes, viennent de sa libéralité, de même que l'orgue qu'on y voit. Le feu prit dans ce temps là au gouvernement de Lille où il étoit logé (37). Ce prince y invoqua d'abord Notre-Dame de Grâces et le feu cessa ; il y envoya aussitôt son portrait en relief d'argent doré, et très bien ciselé avec ses armes au-dessus soutenues par deux petits anges, et il vint lui-même le lendemain en rendre ses actions de grâces à la Sainte Vierge (38).

» Il y avoit longtems qu'il possédoit ces cinq évêchés quoy qu'il n'eut que la simple tonsure ou tout au plus les seules ordres mineures et le Pape le pressoit fort de recevoir les ordres majeures et de se faire sacrer, sans qu'il pust s'y résoudre. Il en prit enfin la résolution dans la chapelle de Notre-Dame de Grâces et il l'attribua à l'intercession de la Très-Sainte Vierge. Il voulut à cause de cela y recevoir le soudiaconat des mains du fameux archevêque de Cambray, Monseigneur de Fénelon, et il y laissa l'aube et la tunicelle dont il s'étoit servi à son ordination (39). Il fut depuis lors encore plus affectionné à cette Sainte Mère de Grâces à laquelle il disoit partout qu'il étoit redevable de son engagement dans les ordres sacrés.

» Ce Prince étant à Lille honorait souvent notre abbaye de sa visite et il se plaisoit fort à se promener en bateau dans nos canaux. Il prit même une maison au bout de notre enclos

(36) Il y eut, notamment, le 25 octobre 1705 une procession de la confrérie de Saint-Michel de Lille, que conduisait l'Electeur, ayant à ses côtés le prévôt de Seclin et le comte d'Avelin. Les pèlerins étoient revêtus d'une robe blanche, avec ceinture, et portaient un bourdon à la main.

L'Electeur de Cologne avait installé cette confrérie à Lille.

(37) Le 3 décembre 1705. L'Electeur de Cologne logeait au gouvernement, qui étoit propriété de la comtesse d'Annappes. Cet hôtel se trouvait rue de l'Abbiette, aujourd'hui rue de Tournai. L'imprimerie Lefebvre-Ducrocq occupe une partie des édifices.

(38) On conserve également à la sacristie de l'église un buste de l'Electeur, grandeur naturelle.

(39) Cette cérémonie eut lieu le 15 août 1706. Les broderies de l'ornement de moire blanche porté par l'Electeur et par Fénelon furent détachées dans la suite et appliquées sur un fonds de velours rouge. Elles sont en fils d'or, d'argent et de soie, en haut relief. Elles représentent des rinceaux de roses et de tulipes. Sur la chasuble est tissée une rosace de la plus grande finesse ; sur les dalmatiques sont figurées la Résurrection et la Pentecôte. Les armes de Bavière avec la date 1706 sont, en outre, tissées sur les différentes pièces de cet ornement, dont on se sert encore, à l'église paroissiale, tous les ans, le jour de la Pentecôte.

Les motifs de dentelle de l'aube sont composés de losanges clairs et serrés, pour rappeler les losanges d'azur et d'argent de Bavière.

Joseph-Clément avait fait sa retraite au monastère sous la direction de Fénelon.

Un tableau de l'église représente la cérémonie qui eut lieu à la chapelle Notre-Dame de Grâce.

ou il se tenoit pendant l'été (40). Le Roy ayant appris qu'il aimait la promenade sur l'eau luy envoya deux gondoles des plus magnifiques. Il vint dans ce temps la tenir chapelle dans notre église le jour des Roys, patrons de son Electorat de Cologne Il y étoit habillé de pourpre comme légat du Saint Siège, et en cette qualité l'on portoit la croix devant luy et il étoit revêtu d'un sarot ou rochet avec lequel il avoit couronné l'Empereur Joseph et qui luy avoit couté 3000 florins d'Allemagne. Notre abbé en crosse et en mitre alla à la tête de la communauté le recevoir processionnellement à la porte du cloître qui donne dans le quartier abbatial et on le conduisit dans le sanctuaire où on luy avoit dressé un dais et un prie-Dieu. Il étoit accompagné de toute sa cour qui étoit nombreuse et magnifique. La messe fut chantée pontificalement par notre abbé et par la musique de ce prince au son des trompettes, des timbales et de toute sorte d'autres instrumens. Après quoy on le reconduisit de la même manière et jusqu'à l'endroit où on l'avoit reçu ; et là il remercia fort obligeamment notre abbé des honneurs qu'on luy avoit rendus. C'étoit un prince très bon et très affable. Il fut fait diacre et prêtre peu de temps après (41). et le jour qu'il devoit chanter sa première messe il vint de grand matin dans la chapelle de Notre-Dame de Grâces, y fit dire la messe en sa présence par le chapelain et la fit servir par un pauvre garçon, n'ayant point voulu que ses pages la servissent cette fois, et après la messe il donna quatre louis d'or au chapelain et un au pauvre garçon qui l'avoit servi. Il en donna encore deux à la servante de la chapelle.

» Etant retourné à Lille il y dit sa première messe dans l'église des Jésuites (42), en présence de son frère l'Electeur de Bavière, qui y assista sous un dais des plus magnifique et qui voulut y communier de la main de son frère. A l'Agnus Dei, ayant ôté son épée et ses gands, il descendit de son thrône les mains jointes et ayant monté les degrés de l'autel, il se prosterna de son long, et demeura ainsy jusqu'à ce que le prêtre se tournast pour luy donner la Sainte Communion après laquelle il se prosterna encore assez longtemps et puis descendit

(40) Cette maison existe encore : c'est le château de l'ancienne seigneurie de la Haye à Esquermes, située rue de Londres, au bout de l'avenue qui s'ouvre en face de l'hospice de Loos.

(41) Le 8 décembre 1706, l'Electeur reçut le diaconat des mains de l'évêque de Tournai, en l'église des Récollets ; le 25 décembre 1706, il reçut la prêtrise des mains du même prélat, en l'église Saint-Maurice.

(42) Le 1^{er} janvier 1707. Le duc de Bavière étoit descendu chez M. de Pérenchies, rue Royale. L'autel de la chapelle des Jésuites étoit magnifiquement décoré ; on voyoit au-dessus le nom de Jésus, plus bas l'imgo de N.-D. de Lorette, et au pied de cette image un calice, sous lequel étoient représentées deux mains, l'une d'un prêtre. l'autre armée, avec le chronogramme pIa ConCorDia fratrum. La chapelle des Jésuites est l'église Saint-Etienne actuelle.

Il y eut l'après-midi des réjouissances à Lille. On jeta au peuple des médailles d'argent et de cuivre, où on lisait le même chronogramme, et au revers JosephVS CLEMens Deo LITans, Insulis kalend. januar. in eccles. PP. soc. Jesu. On fit couler des fontaines de vin devant l'habitation de l'Electeur ; toute la ville fut illuminée, le soir, et on tira un feu d'artifice.

de l'autel les mains jointes et retourna ainsy à son trône. Cette modestie, ce respect et cette piété dans un si grand Prince édifia extrêmement tous les assistans. Cette messe fut chantée par la musique des deux Electeurs au son de toutes sortes d'instrumens guerriers, et à l'intervention des deux courtes dont les officiers richement habillés portoient les marques de leurs employ. Notre abbé fut invité à cette ceremonie, et y assista avec tout ce qu'il y avoit de personnes de distinction dans la ville. Quelques jours après, l'Electeur de Cologne donna à cette occasion un grand repas dans le refectoire des Augustins ou notre abbé fut encore invité et s'y trouva.

» Quelque temps avant de recevoir l'ordre de prêtrise ce Prince voulut faire une retraite dans notre abbaye sous la direction de Monseign de Fenelon qui s'y rendit à cet effet, et l'Electeur y arriva peu d'heures après luy, mais il fut si frappé des grandes vérités que luy dit ce digne archevêque qu'il fut incommodé la nuit et retourna le lendemain à Lille.

» Ce Prince fut ensuite sacré Evêque (43) par le même Archevêque avec tout l'éclat et la magnificence que nous avons rapportée cy devant quand nous avons parlé de notre refuge ou le grand Prélat voulut bien prendre un logement l'espace de 3 ou 4 jours. Il revint peu de temps après pour donner le Pallium (44). à l'Electeur, et y logea encorre, mais tousjours en y faisant sa dépense et sans nous estre a charge. Il fut même un peu mécontent de ce que nous avions refusé d'estre payé de quelques sacs d'avene que nous avions fourni pour ses chevaux.

» L'Electeur avoit déclaré que la première fonction qu'il feroit après son sacre seroit de consacrer la chapelle de Notre-Dame de Grâce ; et quoy que ce ne soit guère l'usage de consacrer solennellement une chapelle, il le fit cependant avec tout l'éclat et la magnificence possible (45). Il fit dresser la veille de cette dédicasse une tente riche et spatieuse sur la campagne voisine de cette chapelle, et y fit mettre sur une table les reliques des saints martyrs que l'on devoit poser le lendemain aux autels, et l'après midy s'étant revêtu de ses habits pontificaux, il chanta les vespres de ces saints martyrs dans cette tente, avec sa musique et les principaux officiers de sa cour. Notre abbé y assista et quoy que tout le monde fust debout l'Electeur luy envoya une chaise et le fit même encenser après luy par le diacre pendant le Magnificat. Il luy fit ces honneurs ce jour-là et le suivant en sa qualité de seigneur et patron de la chapelle.

(43) Le 1^{er} mai 1707, dans l'église de la collégiale de Saint-Pierre, Fénelon y prononça un discours resté célèbre sur les devoirs et la dignité de l'épiscopat. Il y eut en ville des réjouissances organisées par le magistrat, semblables à celles du mois de janvier précédent. Sur les médailles qu'on jeta au peuple on lisait soit le chronogramme : CONSECratio CLEMENTIS ARCHIEPISCOPI COLONIENSIS, soit le suivant : CONSECratio DEI NOMINE. On y voyait aussi soit le portrait du nouvel évêque, soit l'imposition de la mitre par Fénelon, soit encore une table sur laquelle étaient disposés deux pains et deux petits barils de vin, offrande de Joseph-Clément.

(44) Le 11 juillet 1707, en l'église des dames de l'Abbatte. Le pallium avait été envoyé à l'Electeur par le pape Clément XI.

(45) Le 17 juillet 1707.

» Le lendemain il commença la cérémonie de la dédicasse dez six heures au matin et elle dura jusqu'après midy. Elle se fit avec toute la pompe et la magnificence possible. Tous les officiers de la Cour y faisoient leurs fonctions, et il voulut que notre abbé l'assistast en tout, et particulièrement à mettre les saintes reliques dans les autels, et à maçonner les secrets. Ils avoient tous deux pour cela chacun un tablier de cuire fort propre et une truelle de même ; et comme ils n'avoient point fait un fort bon ouvrage, son maître maçon qui étoit là y mit la main et le raccommoda. L'on ôta après cela le tablier à l'Electeur qui en fit présent à notre abbé, en mémoire, luy dit-il, de ce qu'ils venoient de faire ensemble. Il luy fit encorre present du goupillon ou aspersoir dont il s'étoit servi en luy disant que le manche étoit le premier ouvrage qu'il avoit fait au tour de ses propres mains. Quoy que ces presens ne fussent point fort considerables, en eux mêmes, ils l'étoient beaucoup par rapport à la personne qui les avoit faits, et à la cerémonie a laquelle ils avoient servi. C'est pour cela qu'on les conserve dans notre Trésorerie.

« Quoy que ce Prince qui étoit fort délicat dust estre bien fatigué, et qu'il pust, selon les rubriques, faire chanter la grande messe par un autre, il voulut la chanter luy mesme. Il le fit avec un grand appareil et un grand nombre d'officiers ecclésiastiques et seculiers, et il voulut que pendant cette messe qui fut chantée par sa musique, notre abbé en dist une basse dans une chapelle en crosse et en mitre. Cela étoit singulier, mais il falut luy obéir. Il étoit midy quand toute la cerémonie finit, et ce Prince avoit fait preparer un disné splendide dans la tente même où avoient étez posées les reliques des saints martyrs. Il y invita notre abbé, et le fit asseoir à sa droite, quoy qu'il y eut des seigneurs de grande qualité et entre autres l'abbé Scarlati que le Pape luy avoit envoyé pour luy apporter le Pallium. Après le disné, ce prince donna la confirmation dans la chapelle à une grande quantité de personnes jusqu'à 5 heures, et puis s'en retourna bien fatigué. Il reçut vers ce temps là une requête avec un grand mémoire des religieux du Val Saint Lambert dans son diocèse de Liège, contenant de grandes plaintes et de grosses accusations contre leur abbé. Le Prince envoya ce mémoire à notre abbé avec une lettre des plus obligeante afin qu'il prit les mesures convenables pour remédier à ce désordre dont il paroissoit fort touché. Le mémoire fut envoyé à Monsieur l'abbé de Clairvaux, père immédiat de cette abbaye, lequel croyant que ce Prince avoit de la considération pour luy et qu'il en seroit appuié voulut luy envoyer une commission pour aller faire visite dans cette abbaye et dans toutes les autres du pays de Liège, mais prevoiant les grandes difficultés qu'il y rencontrerait, il s'en excusa sur l'éloignement et sur la guerre qu'il y avoit alors.

» Lorsque les alliés vinrent pour assiéger Lille l'an 1708, l'Electeur fut obligé d'en sortir et de se retirer à Valenciennes (46). En sortant de Lille, il alla visiter encorre une fois la chapelle de Notre Dame de Grâces, il vint de là dans notre ab-

(46) Au mois d'août 1708. L'Electeur vécut six ans à Valenciennes.

baye ou il resta aux environs de deux heures, et en partit ensuite pour Valenciennes. Ce Prince fut rétabli dans ses Etats de même que son frère le duc de Bavière par la paix de Rastadt, et avant que d'y retourner il vint à Lille pour peu de jours et il ne manqua point de venir encore à la chapelle. Ce Prince étoit oncle à Philippe 5 Roy d'Espagne et grand oncle à Louis 15 Roy de France, par sa sœur qui avoit épousé le Dauphin, fils unique de Louis 14 ».

L'électeur de Cologne mourut à Bonn, le 12 novembre 1723. Deux aumôniers du prince apportèrent à Lille ses entrailles, qu'il avait ordonné de déposer dans la chapelle de Lorette des dames de l'Abbatte. Les aumôniers furent reçus à la porte de la ville par le magistrat, qui les conduisit en grande pompe au couvent des religieuses.

Les dominicaines firent célébrer un service, à cette occasion, le jeudi 16 décembre, à dix heures. L'oraison funèbre fut prononcée par le R. P. Théodore Chevalier, des Frères prêcheurs.

Une lame de cuivre avec inscription fut placée à l'endroit de l'inhumation.

IV

Les chapelains : Théodore Taverne, Joseph Pennequin, Antoine Morel. — Le siège de Lille en 1708. — Inventaire des biens de la chapelle. — Le cabaret de la Belle-Image. — Nouvelles constructions. — Le services de la chapelle. — Pèlerinages.

M. Alard Desferrez, chapelain de Notre-Dame de Grâce, étant mort en 1680, sa succession fut donnée par l'abbé de Loos à M. Théodore Taverne, dont on a déjà vu le nom dans les comptes de gestion de la chapelle.

M. Taverne demeura en fonctions tout le temps que durèrent les travaux de restauration du sanctuaire. Comme il représentait l'abbé, dont il était d'ailleurs parent, son existence dut être particulièrement active.

Il vécut 28 ans à la chapelle Notre-Dame de Grâce et mourut le 7 mars 1708.

On l'enterra dans la chapelle, le surlendemain, 9 mars, après un service funèbre.

M. François Dorchies, alors curé de Loos, consigna sur le registre paroissial la mort de M. Théodore Taverne, et la mention que l'inhumation et le service avaient été faits à la chapelle, ajoutant que les droits de l'église et du pasteur restaient intacts et que l'offrande et les cires appartenaient au pasteur, M. Taverne ayant choisi sa sépulture dans la chapelle.

Cinq mois après le décès de M. Taverne, Lille étant menacée d'un siège, afin d'éviter la profanation de la statue miraculeuse, on la transporta à la chapelle du refuge de l'abbaye. Le peuple y venait en foule, plus nombreux qu'à la Treille, dit dom Delefosse. Mais les boulets et les bombes qui tombaient de ce côté ralentirent la dévotion et on fut quelques jours sans oser dire la sainte messe.

Pendant ce temps, le village fut entièrement pillé par les Alliés.

Les meubles que les habitants avaient cachés à la chapelle furent saccagés ; mais, sur l'ordre du prince Eugène, les soldats respectèrent la chapelle elle-même et les ornements.

La ville et la citadelle étant tombées au pouvoir des Alliés, l'image de Notre-Dame de Grâce fut ramenée, aussitôt après, à Loos, à l'insu du peuple, dans un carrosse, où l'on avait également placé les corps de saint Hilaire et de saint Boniface.

M. Antoine Morel, sous-diacre, fils d'un médecin de Lille, fut nommé par l'abbé à la succession de M. Taverne. En attendant que M. Morel fût ordonné prêtre, les fonctions de chapelain furent remplies par M. Joseph Pennequin, jusqu'à la fin d'avril 1710.

M. Antoine Morel commença un mois après son ministère.

Au moment où il fut installé, le 24 mai 1710, il fut dressé un inventaire en double des meubles, linges, effets, ornements et argenteries de la chapelle.

Cette pièce, signée de M. Morel, est fort intéressante à

lire. Non seulement tout ce qui composait le mobilier de la chapelle y est repris, mais les moindres choses alors en usage dans une maison ordinaire. C'est donc une visite minutieuse de cette maison et de la chapelle que nous allons faire maintenant.

Nous citons textuellement, en ajoutant les notes qui y ont été portés vers 1722 :

« *Dans la place de la maison, en entrant à droite.* — Cinq pair de pott à fleure sur la cheminée (47).

» *Dans la place à gauche.* — Une armoire de bois noir (48) et un grand passé de bois blanc (49).

» Un bac à chandaille dans la sacristie.

» Dans la cave, trois geantiers.

» Un tapis de table.

» *Dans la brasserie* (50). — La cuve, la chaudière, le bacq, le noche de bois, trois chaudrons de cuivre, un etonnoir de bois, deux geantiers, trois cuvelles à oreille, une cuve pour la lessive, un trépied de bois, quatre menettes, un banc, un tenez, un trident, une ruffe, un bâton avec petit fer, un râteau de bois, un tiroir de fer pour la brasserie, treize rondelles.

» *Dans la cuisine.* — Un récheau de cuivre, un seau, un banc (51), un soufflé (52).

» *Dans les chambres.* — Une table de bois blanc, un coffre, une garde-robbe, plusieurs vieux tableaux, deux mannes carrées, des cordes de crin (53).

» *Inventaire des linges.* —

Obbes de Cambray, 2.

Amittes de Cambray, 3.

Obbes à dentelle, 9.

Obbes sans dentelle, 5.

Obbe de S. A. (54), 1.

Amittes, 23.

Cingles, 16.

Surplis à dentelle, 1.

Surplis sans dentelle (55) de Cambray, 1.

(47) En marge : « Dont une partie sont à présent brisé ».

(48) « Elle est à présent dans la dépense ».

(49) « Qui est au vestibule ».

(50) On sait qu'au logement du chapelain étaient annexées une brasserie et un jardin.

(51) « Il a été brisé par les guerres ».

(52) « Il est dans ma chambre ».

(53) En note : « Il ne subsiste plus que le coffre, qui est à présent dans le grenier sur la cuisine, le reste ayant été brisé par les troupes l'an 1711 ».

(54) Il s'agit de l'aube donnée par S. A. l'Electeur de Cologne.

(55) Il est probable que les aubes, amicts et surplis « de Cambray » étaient en batiste

Surplis sans dentelle de toile, 4.
Rochez (56), 1
Nappes d'autel, tant grandes que petites, 19.
Nappes de communion, 2.
Passés d'autel, 4.
Essumain, 6
Custodes de calice, 6.
Lavabo, 23.
Boîte de corporeaux, 26.

» *Inventaire des ornements des autels et de la Vierge, qui sont à la chapelle et au refuge.*

» Les ornements. — Antipannes (antipendes) blancs, tant petites que grandes, 8.

Rouge, 1.

Verd, 2.

Violette petit, 1.

Chasubles blanches, 7.

Rouges, 5.

Violettes, 3.

Verd, 2.

Noire, 1.

Une blanche de S. A. de moire d'argent avec tunique et dalmatique, une autre brodé (57).

Une chappe, un escharpe de broquart, une autre tunique et dalmatique.

» Ornements de la Vierge.— Deux blan, trois rouge sans voile, trois verd, un violette, un noir, un blanc brodé sans voile, item encore un brodé sans voile, noire avec une broderie d'argent (58).

» *Inventaire des choses de la chapelle.* — Dans la sacristie. — Une platine jeaune (59) ; deux calix d'estain (60) ; quatre misselles ; un à blouque d'argent ; huit careaux pour mettre sur l'autel ; deux bassins de cuivre ; un encensoir de cuivre avec la navette ; un tapis pour le ban qu'on donne les évangiles ; un marchepied d'autel ; trois paires de chandelie de cuivre, un crucifix de bois doré, deux grands chandelie de fer pour mettre les attaches ; un passé pour exposer le Vénéral ; trois assiettes d'estain avec trois paires de burettes ; une cymbale de cuivre et une petite clochette ; une fontaine d'estain avec un bassin de plomb ; un chaudron de cuivre avec l'aspersoire ; un graduel ; un pipitre pour mettre sur l'autel ; trois couvertures de grand et petits autels ; cinq canons avec leur suite ; un petit missel pour les messes de Requiem ; deux niches a costé du tabernacle avec deux tableaux de cuivre du Seigneur

(56) En marge : « Nota que les surplis de toile ne vallent plus rien ».

(57) Dans un des deux inventaires on lit : « Une autre brodé en bosse, tunique et dalmatique tissus d'argent doré, donné par S. A. ».

(58) « Nota : que ce noir brodé est remis sur bleu ».

(59) « Elle a été cassé ».

(60) « Nota : qui sont refondu pour un qui n'est point encore consacré ».

et de la Vierge (61) et plusieurs ceures (cœurs) d'argent, trois paires de beaux bouquets et deux paires de pots doré, deux paire de moien et deux paires de pots doré ; une lampe de cuivre (62).

» *Inventaire de l'argenterie.* — Quatre grands chandelie d'argent ; une paire de chandelie à flambeau ; un encensoir avec la navette et cuillère ; un petit calix ; quatre grands calix ; une remontrance ; un ciboire ; une assiette avec deux burettes (pot de quain ?) ; deux petits pots à fleur ; une lampe et un grande vierge sur le buffet ; six courones dont quelqu'une sont de cuivre doré ; deux autres que la Vierge a présent avec 2 cœurs d'or ; un grand christ avec le portrait de S. A. de Cologne ; les figures de S. Pierre et S. Paul ; un reliquaie entouré d'or venant du s^r Pollet, prevost de Maubeuge ; une petite croix d'escaille tortue (63) ; deux Christ dont l'un est garnis par le bas d'une Vierge ; trois quadre doré avec des figures d'enfant ; un autre représentant la fille du s^r d'Ascq ; un reliquaie d'argent sur le buffet ; un enfant dans un ovalle de bois doré ; un autre quadre avec un chariot ; un antipane.

» Nota que ce reliquaie du s^r Pollet, prevost de Maubeuge, a esté rendu au sieur Salembier, son neveu, selon le conte rendu le 31 de janvier 1719, selon la volonté dudit s^r Pollet qu'on trouvera dans mon p^{ap}itre. Item un des 4 grands calix a été vendu, qui estoit rompus, avec une paire de petit chandelier à flambeau, qui estoient rompu, et dont, comme le calix, on ne pouvoit plus s'en servir, pour faire la bonne schappe pour donner la benediction avec la permission de M. de le Fosse (64), et pour ce qui est des courones et cœur, ils ont été brisé lorsqu'on a volé, et vendu selon le conte rendu le 29 de juillet 1721 ; item le petit reliquaie sur le buffet a esté brisé de mesme. — A. Morel ».

Dans l'argenterie était compris un antipende d'autel, ainsi qu'on vient de le voir.

En 1700, M^{lle} Catherine Taverne, sœur de dom Gaspard Taverne, prieure de l'hospice de Seclin, avait façonné, avec les objets précieux offerts en reconnaissance, un antipende sur fonds de velours bleu.

En 1709, dom Delefosse, qui désirait, comme son oncle, dom Taverne, orner et enrichir le sanctuaire, fit enlever les cœurs et autres pièces d'argent de cet antipende, rassembla « toutes les autres argenteries inutiles de la chapelle » et confia à Mathias Gruart, marchand orfèvre à

(61) « Cela est à l'autel de Saint Joseph ».

(62) « Les pots doré son cassé et le reste... »

(63) « Rompue ».

(64) Il faut comprendre que le calice et la paire de chandeliers ont été vendus, avec la permission de l'abbé, parce qu'on ne pouvait plus s'en servir, et que le produit en a été utilisé à la confection d'une chape.

Lille, le soin de fabriquer un nouvel antipende tout en argent, en y ajoutant le métal précieux nécessaire.

Cet ouvrage coûta un bon prix, à en juger par un contrat passé vers 1710, entre dom Delefosse et M. Pennequin, chapelain intérimaire, d'une part. et Mathias Gruart, d'autre part. Celui-ci, en paiement de la somme de 1042 florins, qui lui était due de reste pour la fabrication de l'antipende, déclarait accepter la jouissance de deux des rentes de la chapelle sur la ville de Lille, l'une, en date du 4 mars, de 80 florins, l'autre, en date du 31 mai, de 40 florins. La première rente devait lui être payée pendant neuf années (1704 à 1712), la seconde pendant huit ans (1704 à 1711). Cela faisait 1040 florins. Deux florins, ou 40 patars, furent immédiatement payés à Mathias Gruart.

L'hôtellerie de la « Belle-Image » ou de « Notre-Dame de Grâce », la maison du chapelain, les terres voisines, qui n'avaient point été respectées par les Alliés pendant les opérations autour de Lille, ne le furent pas davantage, pas plus que tous les environs, pendant les quatre années de domination hollandaise.

Pendant deux ans environ, Marlborough tint son quartier général à l'abbaye, avec soixante personnes et cent trente chevaux.

Les passages de troupes, les convois de vivres et de munitions étaient continuels; les soldats s'inquiétaient fort peu des terres ensemencées ou des récoltes.

En 1710, l'estaminet de la « Belle-Image », précédemment tenu, nous l'avons dit déjà, par Jean Duthoit et par Michel Testelin, puis par Pierre Cardon, était occupé par Jean-Baptiste Gillequint, sergent de l'abbaye.

Un nouveau bail lui fut consenti, par M. Pennequin, au nom de l'abbé de Loos, le 24 avril 1710, par devant C. Sauvage, notaire à Haubourdin, en présence de Jérôme Bernard, cabaretier, et de Pierre Ladent, cordonnier, tous deux d'Haubourdin.

M. Pennequin laissait, à titre de cense, ferme et louage, à J.-B. Gillequint, fils de Pierre, et Marie-Jeanne du Gardin, sa femme, « tout un lieu manoir, amassé de maison manable et plusieurs chambres hautes et basses, et tous autres édifices, tenant à la chapelle; outre ce, 340 verges de jardin, tenant à ladite maison, et finalement

cinq cents et demi, ou environ, de terres à labour, tenant aux murailles de lad. chapelle, « pour, à trois, six ou neuf ans, à l'option des preneurs, faire fin de bail, moyennant demy-an de sommation par avant l'expiration ».

Le bail devait commencer à la Saint-Rémy 1711 pour les terres à labour, et à la mi-mars 1712 pour la maison.

Les paiements, en deux termes égaux, Saint-Remy et mi-mars, étaient fixés, par an, à 24 florins, de 20 patars chacun, pour le lieu manoir et les édifices, à 15 florins pour le jardin, et 15 florins pour les cinq cents et demi de terres.

Les preneurs s'engageaient à payer toutes les tailles, dixièmes, vingtièmes, et généralement toutes les impositions.

Il était spécifié que l'année après la paix, le bailleur ferait ériger une petite grange et une petite étable, ce qui avait été accordé aux preneurs par l'abbé, avant le siège de Lille. Le bois, qui en était scié, se trouvait à l'abbaye.

Les preneurs devaient « entretenir les vitres », saines et entières hors plomb », les couvertures, placage et foulage des édifices et, à la fin du bail, aucune réparation ne devait être à faire.

Ils avaient aussi l'obligation de bien et dûment labourer, fumer et cultiver les terres et de laisser, en fin de cense, cinq quartrons sur « estente » d'avoine, un cent sur « trainaine » de deux ans, et le surplus de « tabaquiere » et « planchonnière », « pour ainsy les avoir trouvés à leur entrée ».

Ils ne pouvaient sous-louer sans le consentement du bailleur et devaient entretenir les chemins et fossés.

Enfin, dit l'acte notarié, « les dits preneurs auront la liberté de pouvoir vendre à boire et à manger aux passans pourveu néantmoins qu'il n'arrive aucune confusion ».

Comme une partie de la maison avait été renversée par le vent en 1705, l'abbé de Loos permit à Jean-Baptiste Gillequint, vers la fin de 1710, de la faire reconstruire jusqu'à concurrence de 300 florins. Cette somme lui devait être déduite de son « rendage ».

Les règlements de police sur les estaminets étaient rigoureux à cette époque.

Le fait suivant en donnera une preuve que rend d'autant plus piquante la qualité de deux des personnages en cause.

Le 17 avril 1724, jour de fête, lundi de Pâques, pendant les vêpres paroissiales, Jean-Baptiste Morel, demeurant chez le chapelain de Notre-Dame de Grâce, Jérôme et Jean-Baptiste Franchomme, demeurant à Ennequin, s'avisèrent d'entrer au cabaret de Jean-Baptiste Gillequint.

Tous les quatre furent l'objet de poursuites par Louis Duriez, bailli d'Ennequin, sur procès intenté par Guillaume Cousin, sergent de la seigneurie d'Ennequin.

Jean-Baptiste Duriez, procureur de Louis Duriez, prit des conclusions tendant à les faire condamner aux peines et amendes portées par les placards et ordonnances des 6 octobre 1524 et 4 juin 1536.

Ces ordonnances défendaient expressément à toute personne d'aller boire pendant l'office divin, les dimanches et jours de fête, et aux cabaretiers de recevoir et souffrir chez eux des consommateurs.

Jérôme et Jean-Baptiste Franchomme avouèrent bien qu'ils étaient allés à la « Belle-Image », ou à « Notre-Dame de Grâce », entre deux et trois heures de l'après-midi, qu'ils y étaient restés une heure environ, mais ils firent valoir que, n'y ayant rien bu, ils n'avaient point encouru d'amende.

A Jean-Baptiste Gillequint, le procureur Duriez fit remarquer qu'en sa qualité de sergent de l'abbaye, il devait empêcher les abus, dénoncer et « prendre à l'amende » les contrevenants, mais qu'il s'était lui-même rendu passible d'une amende, et Jean-Baptiste Duriez ne concluait à rien moins qu'à l'interdiction des fonctions de Gillequint et à telles autres peines que de droit.

J.-B. Gillequint répondit alors qu'il n'était pas chez lui, le 17 avril. Il avait été employé toute la journée à chercher des chariots pour conduire « des blancs » et il n'était rentré que le soir. Ayant questionné sa femme — depuis son assignation — sur la présence de consommateurs à l'estaminet, pendant les vêpres, elle lui avait dit que plusieurs personnes étaient venues, en effet, mais qu'elle ne se souvenait plus si c'était à l'heure des vêpres. En tout cas, elle n'avait « tiré » de la bière à personne « depuis deux heures de relevée jusqu'à quatre heures ». J.-B. Gillequint demandait donc à être « déchargé de lad. assignation et amende ».

Peu importe, répliqua le procureur, si Gillequint, sa femme ou ses enfants, dont il est responsable, ont donné à boire ou non. Il subsiste qu'il était l'heure des vêpres

quand les assignés étaient au cabaret. Le « détour » a été imaginé par Gillequint, car sa femme a parlé tout autrement en présence de témoins.

Gillequint maintint ses déclarations. Il ne paraît pas qu'il fut condamné.

Mais il n'en fut probablement pas de même des autres, car Jean-Baptiste Morel et les deux Franchomme firent quatre fois défaut. La troisième fois, ils étaient « déboutés de défense » ; au quatrième défaut, le demandeur, — ce qui lui était facile — était « seul réglé à preuve ».

Dom Delefosse, suivant l'exemple de dom Taverne, poursuivit méthodiquement l'embellissement de la chapelle, en même temps que la restauration des maisons qui étaient ses propriétés.

Non content de relever de ses ruines l'estaminet du sergent de l'abbaye, il fit rebâtir aussi, vers 1718, la maison du chapelain.

Il fit élever encore, sur le terrain voisin, un édifice sur le modèle de la « Santa Casa » de Lorette. Il y fit inscrire le chronogramme : JE VOUS SALUE, MARIE, PLEINE DE GRACE (1718).

Il y a près de vingt-cinq ans, M. Bodin, qui était alors curé de Loos, avait entrepris de rétablir la première des chapelles de Notre-Dame de Grâce sur les fondations qu'on venait de retrouver, et de réédifier une autre « Santa Casa ». La phrase suivante de la salutation angélique donnait, chose curieuse, la date de l'achèvement, en ajoutant son chronogramme au premier : LE SEIGNEUR EST AVEC VOUS (1718+171=1889).

Dans la chapelle, dom Delefosse rappela la mémoire de dom Taverne par une plaque de marbre noir encadrée de marbre blanc. Au-dessous des armes de dom Taverne, qui figuraient trois bouteilles à large panse, comme on en voyait dans les « tavernes », on lisait cette inscription en lettres d'or :

D. O. M.

Ac piae memoriae Rdi admodum ac amplissimi Domini,
D. Gasparis Taverne,
Monasterii B. M. de Laude abbatis,
Viri de coenobio suo optime meriti,

Qui in perpetuum sui suorumque
In Deiparam
Singularem patronam,
Amoris monumentum,
Sacellum hoc vetustate pene collapsum
A fundamentis erexit, ampliavit, ornavit,
Anno a partu virginis M. D. C. L. XXXIV
Avunculo ac decessori suo ponebat
Rdus admodum ac amplissimus dominus
D. Ignatius Delefosse,
Ejusdem monasterii abbas,
Anno M. D. C. C. XVIII (65).

Voici maintenant quelques détails sur le service de la chapelle à cette époque.

En 1716, le curé de Loos, raconte dom Delefosse, voulut empêcher le chapelain de faire l'eau bénite les dimanches, de donner la bénédiction du Saint-Sacrement et de sonner à l'heure de la grand'messe et des vêpres de la paroisse. Il s'adressa aux vicaires-généraux de Tournai, mais ne fut pas écouté. Il avait menacé aussi de faire enlever les confessionnaux. « Il n'a pas osé, dit dom Delefosse. Il a bien fait, car on l'attendait de pied ferme ».

Un mémoire de Vincent Mahieu, orfèvre, au chapelain, M. Morel, nous apprend qu'il fabriquait alors de belles médailles de Notre-Dame de Grâce, et des bagues en argent.

Le 24 février 1719, Vincent Mahieu livre, en effet, seize médailles pesant deux onces sept estrelins; le 25 juillet 1721, il livre 21 médailles de 2 onces 6 estrelins et demi.

Ces 37 médailles, pesant ensemble 4 onces 13 estrelins et demi, coûtent 6 florins 10 patars l'once, pour l'argent, soit en coût 30 florins 8 patars. La façon coûte, à 5 patars pièce, 9 florins 5 patars.

Pour 28 médailles, pesant 4 onces 15 estrelins, livrées le

(65) A la gloire de Dieu très bon, très grand, et à la pieuse mémoire du Très Révérend et Illustré Seigneur dom Gaspard Taverne, abbé du monastère de la bienheureuse Marie de Loos, qui a mérité la reconnaissance de son couvent, qui, comme témoignage de son amour et de celui des siens pour la toute-puissante Mère de Dieu, a relevé de ses ruines cette chapelle, l'a agrandie et ornée en 1684, Très Révérend et Illustré seigneur dom Delefosse, abbé du même monastère, a érigé ce souvenir à son oncle et prédécesseur, en 1718.

15 mai 1725, Vincent Mahieu compte 4 florins 16 patars l'once, soit 22 florins 16 patars, et 7 florins de façon.

En juillet 1727, l'once d'argent est au même prix qu'en 1725. Pour 20 médailles, Vincent Mahieu compte donc 12 florins 5 patars et, toujours à 5 patars pièce, 5 florins de façon.

Vincent Mahieu a également livré une garniture de flacon, en argent, pour 1 florin 4 patars, et, en mai 1722, 25 bagues d'argent, valant, argent et façon, 7 florins.

En 1715, dit une relation, des voleurs pénétrèrent par une fenêtre dans la chapelle. « Ils y prirent pour plus de six cents florins d'argenterie, entre autres le sceptre et la couronne de la sainte Vierge et du petit Jésus, un grand crucifix et quantité de cœurs d'argent, deux croix d'or et un cœur d'or. Le tout fut retrouvé et restitué.

« Peu de jours après, une personne de Lille envoya à la chapelle, sans vouloir être connue, un sceptre et une couronne pour la Vierge et une pour le petit Jésus, plus belles que les autres et de la valeur de cent écus. »

Le 26 juin 1721, M. Morel reçoit de M. Palisot d'Athies, conseiller du roi, receveur général des domaines et bois de Flandre, Artois et Cambrésis, la somme de 40 livres en 4 billets de banque de dix livres chacun, « y compris le surplus qu'il a été nécessaire de luy donner en supplément d'appoints pour l'année 1719, » en paiement de la rente foncière sur le domaine de Lille pour l'entretien de la lampe des archiducs devant l'image de la sainte Vierge.

Les biens de la rue Marais rapportent leur revenu habituel, de même que M. Morel acquitte les rentes seigneuriales dues à la seigneurie du Basinghien dont relèvent ces propriétés.

Quant aux pèlerinages, dom Delefosse note leur importance avec une évidente satisfaction.

Tous les ans, dit-il, dans l'origine, le dimanche après la Nativité, les religieux se rendaient en procession au sanctuaire, où on chantait une messe solennelle. Mais la saison n'étant pas très favorable, lorsque tombe cette fête, on remit la procession au dimanche dans l'octave de la

Visitation, jour de la dédicace de la chapelle ; mais il pleuvait encore.

En 1721, l'abbé de Clairmarais fit entendre aux religieux qu'il valait mieux s'abstenir, cette procession étant contraire à l'esprit de retraite et de solitude, surtout en présence de la foule qui se pressait à la chapelle.

Les religieux vont encore, ajoute dom Delefosse, chanter la messe en communauté tous les jours de l'octave de la Visitation.

Les Dominicains de Lille ont abandonné la coutume qu'ils avaient prise de venir en procession l'un des jours de l'octave de l'Assomption.

Lorsque les religieux allaient en procession à la chapelle, l'abbé tenait dans le chœur la place du seigneur et recevait les honneurs dus à son rang. Le jour de la dédicace, il s'y rend avec le bailli, qui porte un cierge, le greffier et les sergents de la seigneurie d'Ennequin.

Aux fêtes de la Sainte Vierge et les vendredis de Carême, on voyait accourir à Loos les populations des environs.

Il n'était pas rare, est-il rapporté, que l'on chantât dix grand-messes en une matinée ; vingt mille personnes venaient en pèlerinage, ces jours-là.

Dom Delefosse trace le tableau d'une de ces manifestations :

« Aujourd'hui que j'écris cecy, jour de l'Annonciation de la Très Sainte Vierge, dit-il, le temps étant assez beau, l'on me dit qu'il y a une foule incroyable de peuple de Lille et d'ailleurs, la chapelle et la cour qui est au-devant étans si pleines qu'il n'est pas possible d'y entrer. Outre un grand nombre de personnes sur la campagne voisine, l'on voit comme deux processions de gens qui viennent du côté de Lille, l'une par le pavé, l'autre par le petit chemin ; l'on en voit d'autres qui descendent du haut d'Ennequin, d'autres qui viennent du côté d'Haubourdin, et enfin d'autres qui, ayant passé par l'abbaye, viennent de Lomme, de Sequedin, etc. »

M. Antoine Morel, après 23 ans de sacerdoce à la chapelle, mourut, à l'âge de 49 ans, le 7 novembre 1733, « vers le soir ».

Il fut enterré, comme M. Taverne, au sanctuaire de Notre-Dame de Grâce.

La cérémonie fut présidée par le curé de Loos, qui était à cette époque M. Guillaume Coingny.

Comme son prédécesseur l'avait fait pour M. Taverne, M. Coingny inscrivit au registre paroissial que le chapelain avait été enterré à la chapelle selon sa dernière volonté et en conformité avec le désir de ses parents. Il déclarait que MM. Dhin, vicaire, Ruyant, clerc, Laurent Cogez, d'Esquermes, Etienne Thion, d'Haubourdin, Heddebaud, vicaire d'Haubourdin, avaient été témoins de l'inhumation, et que lui-même maintenait les droits et privilèges du curé de Loos, comme pasteur du sanctuaire, la somme de cinq livres parisis de reconnaissance lui étant comptée chaque année pour les offrandes à ce titre.

M. Coingny reçut en effet, ce jour-là, les oblations, cires et autres honoraires, et le bailli de l'abbaye, Duriez, reconnut les droits du curé.

A la note précédente, M. Coingny en joignit une autre, renouvelant sa déclaration, les prédécesseurs de M. Morel, dit-il, « ayant été enterrez dans ladite chapelle par le ministère du curé du temps qu'ils sont morts ». « Quoique, ajoute-t-il, je veuille bien donner le présent de non-préjudice à M. l'abbé de Loos, sous protestation de ne point préjudicier à mes droits certains et incontestables ni à ceux de mes successeurs à venir. »

V

Les derniers chapelains : Joseph Nicole, Nicolas Chevalier Pèlerinages et Cérémonies.

Après M. Morel, l'administration de la chapelle fut confiée à M. Joseph Nicole, qui demeura trente ans en fonctions, jusqu'en 1763.

M. Joseph Nicole, né à Lille en 1704 et baptisé à Saint-Etienne le 4 juin, était l'un des dix enfants d'Antoine Nicole, procureur et notaire, et de Marie-Jeanne Barbry, d'Armentières. Son père, Antoine, et son frère aîné, Nicolas-Dominique, qui fut aussi notaire, eurent avec l'abbaye de longues relations d'affaires, et avec les abbés Taverne et Delefosse des liens de parenté, Nicolas-Dominique Nicole

ayant épousé à Saint-Pierre, le 22 septembre 1721, Michelle-Archange-Catherine-Robertine Taverne, fille d'Hippolyte, avocat, et de Jeanne Hians.

M. Joseph Nicole mourut le 12 janvier 1763. Il était dans sa 59^e année.

Il avait pour servante Marie-Jacqueline-Michelle Fis, qui, par extraordinaire, mourut le lendemain 13 janvier, âgée de 60 ans.

La cure de Loos elle-même était vacante depuis le 3 janvier, le pasteur, M. Samain, étant décédé ce jour-là.

M. Mortreux, vicaire desserviteur, administrateur par intérim de la cure, autorisa, ainsi que le « révérendissime abbé de Los », l'inhumation de Jacqueline Fis dans la chapelle.

Cette cérémonie se fit la veille du service de M. Nicole.

Les mêmes autorisations ne pouvaient pas ne pas être accordées pour l'inhumation du chapelain.

L'acte d'inhumation de celui-ci, écrit par M. Mortreux au registre de la paroisse, porte que « le 15 janvier 1763, M^e Joseph Nicole, prêtre bénéficiaire de la chapelle de Notre-Dame de Grâce, fils de feu Antoine et de M.-Jeanne Barbery, natif de la ville de Lille, paroisse Saint-Etienne, décédé le 12, âgé de 58 ans et demie environ, fut inhumé dans ladite chapelle, présents le sieur Engelbert-Joseph Letocart, négociant en ladite ville de Lille, son beau-frère, et M. Pierre-Antoine-Ignace Nicole, son neveu, lesquels ont signé ce présent acte comme témoins. »

A la suite, M. Mortreux déclare qu'en sa qualité d'administrateur par intérim de la cure, il a donné un acte de non-préjudice à l'abbé de Loos, sur sa réquisition en date du 14 janvier 1763 et de l'avis du doyen de chrétienté. Il y renouvelle les protestations et restrictions faites par M. Coingny, quand ce dernier avait procédé en 1733 à l'inhumation de M. Morel.

M. Joseph Nicole avait demandé à être enterré au sanctuaire de Notre-Dame de Grâce. Depuis longtemps — depuis 1740 — il avait fait son testament.

Nous le donnons en entier :

« Au nom du père qui m'a créé, du fils qui m'a racheté, et du St Esprit qui m'a sanctifié, je donne mon âme à Dieu et mon corps à la terre. Voilà la disposition que j'ay fait sous mon seing privé : je veux et ordonne qu'elle ait sa pleine et entière exécution, si autrement je ne dispose, et en cas qu'il

plaise à Dieu me tirer de ce monde soit par maladie ou mort inattendu.

» On m'enterrera dans la chapelle de N. D. de Grâce, s'il est agréable, avec un service ordinaire, sans beaucoup de cérémonie ; exhortant M. le Curé de me conserver des prières plus intérieures qu'extérieures, comme je m'engage volontiers si je lui survis, que toutes ces pompes mondaines. On deschargera à mon trepas cent messes pour le repos de mon âme, le plus tot que faire se pourra, et comme ce que je possède en propriété vient uniquement du crucifix, n'ayant rien reçu de mes parents que la bonne éducation, je ne veux point qu'aucuns deniers, provenant tant de ce que j'ay bon à la chapelle que de ce que je puis avoir épargné, soit en argent ou meubles, ou tout autres choses qui puisse être évalué, puisse appartenir à mes parens, ni père, mère, frères, sœurs, neveux et arrière neveux, cousin, etc. Mais j'ordonne qu'après toutes mes dettes et modestes funérailles paier, tout soit donné en partage comme s'ensuit : 1^o un quart de tout ce que j'auray aux pauvres parents, s'ils y en a de véritables, sinon ledit quart sera donné aux pauvres de Los, telles que le curé jugera être bien donné ; un quart à ma servante Jacqueline Fiux, pour les bons et loiaux service qu'elle m'a rendue, au cas néanmoins qu'elle soit encore avec moi demeurante (66), sans quoi laditte donation est nulle ; les deux autres quarts seront tout employez à faire célébrer des messes à l'intention que j'ay écrivint cette presente disposition, à la rétribution de dix pattars argent courant. En foi de quoy j'ay signé ce présent billet, le 18 de juin 1740.

J. NICOLE, prêtre et chapelain
de Notre-Dame de Grâce à Los.

» Je veux encore, que, sub abbatibus de Laude benedictis, à ma fosse une pierre de marbre blanc de vingt-cinq careau, [soit] mise vis à vis le confessionnal de la chapelle de St Bernard. Je veux que cela soit mis tout d'abord, et j'en charge M. le Curé de Los, sans que mes parents telles qui soient (sic) puissent différer la position de cette ditte pierre, j'ay des raisons pour cela. Le mort est mort et l'oubli s'en melle souvent. C'est ce que j'ay encore signé aujourd'hui 18 de juin 1740.

J. NICOLE, prêtre et chapelain
de Notre-Dame de Grâce ».

En 1743, le 19 août, M. Nicole avait encore, en latin cette fois, écrit ses volontés relativement à un nombre assez important de messes qu'il avait été prié de célébrer.

— Je dois célébrer 1144 messes, dit-il en substance. J'en ai reçu les honoraires. Je charge mon exécuteur testamentaire de les faire dire le plus tôt possible, après ma mort, sur ce que je

(66) En écrivint son testament, M. Nicole n'avait certainement pas pensé que sa servante le suivrait de si près dans la tombe.

laisserai, et en satisfaction de ce que je pourrai devoir encore. J'en rends son âme responsable (67).

Cet acte exprime sans doute l'intention de M. Nicole, en 1740, lorsqu'il affectait deux quarts de son avoir à la célébration de messes.

Sous l'administration de M. Nicole et de M. Nicolas Chevalier, qui lui succéda en octobre 1763 et fut le dernier chapelain de Notre-Dame de Grâce (68), la bienfaitante impulsion donnée par dom Taverne et dom Delefosse continua de se faire sentir.

Les édifices étaient convenablement entretenus. On s'employait, quand il le fallait, à trouver pour cet objet les ressources nécessaires.

Ainsi, en juillet 1740, M. Nicole recevait 250 florins, à titre de prêt, de Catherine Dourse, « fille de libre condition, demeurant à Lille ». Il s'engageait, par devant le notaire Nicole, son frère, à servir à la donatrice, au denier 25, c'est-à-dire à 4 %, tous les ans, le 7 juillet, 9 florins 7 patars, jusqu'au rachat de la rente, fixé à 240 florins.

Le bénéfice de cette rente passa en 1742 à Pierre-Philippe Dourse, laboureur à Steenwerck, seul héritier de sa sœur Catherine, après la mort de leur frère la même année, en Bohême. Celui-ci, Bénigne Dourse, soldat au régiment de la Fère, dont M. de Saint-Quentin du Dognon était lieutenant-colonel, avait été tué à la bataille du Faye (69) (sic).

Pierre Dourse vendit la rente pour 246 florins 16 patars à Angélique Blanquart, de Lille. L'héritière de cette dernière, Marie-Françoise Dubar, veuve de David Blanquart, la transmet à ses filles, Marie-Marguerite Blanquart, épouse de Michel Claviez, et Catherine Blanquart, épouse de Nicolas Dillies, d'Armentières.

Les demoiselles Claire et Angélique Mes en furent ensuite

(67) « Ego infra subsignatus testor quod hodie 19^a augusti anno 1743 debitor remanserim versus mille et centum quadraginta quatuor misarum, seu numero 1144, pro quibus retributionem recepi, et casu mortis jubeo, volo, meis alitis debitis persolatio, ut quantocius bonis a me relictis eas celebrare curatur qui mel testamenti executorem fuerit, sin minus animam ejus onerare intendo. Datum eodem die, mense et anno superius dicto. — J. Nicole, p^{tr}, capellanus B. M. de Gratia. »

On ne sera pas sans remarquer que l'intention du bon chapelain vaut évidemment beaucoup mieux que son latin.

(68) Nicolas Chevalier était né en septembre 1726, à Noyelles-Godault. Il était fils de Nicolas et de Scholastique Defrance.

(69) Pendant la guerre de la succession d'Autriche.

titulaires, par achat pour 246 florins 8 patars, jusqu'au jour, 28 décembre 1759, où M. Nicole remboursa à Claire Mes, 230 florins 10 patars 7 deniers, déduction faite des dixièmes deniers d'impositions des années 1742 à 1759.

Le pèlerinage était toujours très fréquenté. On a vu, aux comptes des chapelains, qu'une dépense spéciale était inscrite au budget de la chapelle pour les frais d'affiches annonçant la fête de la « dédicace ».

Voici le texte d'une affiche au XVIII^e siècle :

MESSIEURS ET DAMES,

« Dimanche prochain ... du mois de Juillet, dans l'Octave de la Visitation de la Glorieuse Vierge Marie, à la Chapelle érigée au Village de Los, sous le Titre de Notre Dame de Grâce, on célébrera l'Anniversaire de la Dédicace de la dite Chapelle ; auquel jour il y aura Indulgence plénière pour tous les Fidèles Chrétiens qui, confessés et communiés, la visiteront et y prieront pour l'exaltation de Notre Mère la Sainte Eglise, l'union des Princes Chrétiens et l'extirpation des hérésies.

» Vers les neuf heures, Messieurs les Religieux de l'abbaye de Los viendront y chanter la Messe solennelle, le Salut à trois heures, suivi de la Bénédiction du Très Saint Sacrement.

» Notre Saint Père le Pape a accordé cent jours d'Indulgence à ceux et celles qui assisteront dévotement aux Litanies et autres Offices qui s'y chantent les Dimanches, Fêtes et autres jours de l'année.

» On prie le Peuple d'y assister avec dévotion (70). »

Cette affiche est de 1783.

Au sujet de cette solennité de la Visitation, à laquelle prenaient part les Religieux, on sait qu'il leur avait été conseillé de s'abstenir.

On peut supposer qu'il y avait eu sur ce point des négociations avec l'évêque de Tournai, dont l'abbaye reconnaissait, par conséquent, la primauté spirituelle sur la chapelle. En effet, dans un acte du 25 juin 1747 (71), François-Ernest, comte du Saint-Empire, comte de Salm, de Reiferscheidt, etc., évêque de Tournai, accorde à dom Bernard Chevalier, abbé de Loos, la permission de célébrer en ornements pontificaux la messe et autres offices du jour de la Visitation.

Signalons encore la mention portée au « Trésor spiri-

(70) De l'imprimerie de Léonard Danel, rue des Manneliers, à la Sorbonne.

(71) « Datum in castro nostro Helchiniensi. »

tuel ou calendrier à l'usage de la ville de Lille, pour 1787 », au lundi de Pâques, 9 avril, et au lundi de Pentecôte, 28 mai : « Ledit jour, il se fait un concours de monde en la chapelle de Notre-Dame de Grâce au village de Loos, pour y prier la Très Sainte Vierge ». On voit que l'affluence des pèlerins à Loos, le lundi de Pâques, est un usage déjà très lointain.

D'après un manuscrit, écrit en 1719 par Dominique-François Quoillio, de Lille, les saluts des dimanches et fêtes, au XVIII^e siècle, commençaient par le « Salve ». Après l'oraison, on chantait les Litanies de la Sainte Vierge, et l'oraison suivant le temps, puis, les jours et pendant les octaves de la Vierge, « Ave Maris stella », l'oraison et le verset de la fête ; le jour du Vénérable, « Lauda Sion » ; pendant le Carême, le « Stabat mater ».

On chantait enfin le « Pange lingua ».

Avant la strophe « Genitori », on donnait la bénédiction du Saint-Sacrement.

La strophe « Genitori », le verset et l'oraison étaient suivis des prières pour le roi et du « De Profundis ».

Voici dans quel ordre se disaient les prières pour le roi :

« Exaudiat te Dominus in die tribulationis : protegat te nomen Dei Jacob.

» Domine salvum fac Regem : et exaudi nos in die quâ invocaverimus te.

Gloria... Sicut erat...

ψ. Salvum fac servum tuum,

α. Deus meus, sperantem in te.

OREMUS. — Deus regum, ac regnorum Rex moderator et custos, qui unigenitum tuum beatissimæ virginis Mariæ Filium, et ei subditum esse voluisti : famuli tui Ludovici, Christianissimi Francorum regis, vota pio favore prosecute : ut qui se ejusdem Virginis tutelæ submisit, et ipsius servitio devota sponsione consecravit : perennis in vita tranquillitatis et pacis, et æternæ libertatis in coelo præmia consequatur. Per eundem Christum...

« Ave Maria... »

Des témoignages nous sont restés de faits prodigieux, survenus au XVIII^e siècle.

Il existe, en effet, à l'église paroissiale, deux tableaux de cette époque.

L'un représente une fillette à genoux, tenant un cierge allumé, devant une apparition de la sainte Vierge portant l'Enfant Jésus. Au-dessous, au côté droit, on lit ces mots : « Agé de 3 ans, Eléonore guerri par l'intercession de la Vierge, l'an 1757. »

Dans l'autre tableau, se voit un bateau en perdition sur une mer en furie. La Vierge portant l'Enfant Jésus apparaît en haut et à droite.

Il est intéressant de constater que, dans ces deux tableaux, comme dans celui d'Angélique Dugardin, la sainte Vierge et l'Enfant Jésus sont reproduits, sous des couleurs et de dimensions semblables, en haut et à droite.

VI

La Révolution. — La fin de la chapelle

Le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce ne résista pas aux fureurs révolutionnaires.

Propriété de l'abbaye, il fut abandonné, fermé, volé, comme tous les biens du monastère, lorsque les religieux furent contraints de se disperser.

Depuis cinq siècles et demi, l'abbaye de Loos, anéantie pour toujours, avait fait d'immenses efforts, sans doute pour agrandir ses domaines et pour prospérer, mais aussi, et pour une part également considérable, elle avait contribué au développement économique et agricole, religieux et social, de la région tout entière.

Non seulement son influence s'étendait à Loos, mais dans tous les villages autour de Lille et la plus grande partie de la châtelainie ; mais en Artois, dans le pays d'Houdain et les environs de Lens et de Béthune ; mais en Flandre, aux environs de Furnes, de Gand, de Dixmude, et dans plusieurs paroisses du Tournaisis.

Seul le nom d'abbaye de Loos devait subsister pour désigner une maison centrale, aménagée pour la détention de malfaiteurs dans les murs même de l'ancien couvent.

En 1790, le chapelain, Nicolas Chevalier, quitta la cha-

pelle, mais continua de résider à Loos, où il remplit, à partir de messidor an III (juin-juillet 1795), avec Hubert Schlim, ancien religieux de l'abbaye, les fonctions de ministre du culte.

Il prêta les serments prescrits par les assemblées révolutionnaires : le 20 septembre 1792, le serment de la Liberté et de l'Egalité ; le 30 fructidor an V (16 septembre 1796), le serment de haine à la royauté et à l'anarchie, d'attachement et de fidélité à la République et à la Constitution de l'an III.

Pour prix de sa faiblesse et de sa complaisance, il reçut de l'Etat une modeste pension de 870 livres 7 sols 4 deniers, qui ne lui était accordée que sur le vu de certificats constatant qu'il était assermenté, qu'il ne s'était pas rétracté, qu'il n'avait pas émigré.

Son signalement, qui accompagne les pièces de son dossier, le donne en 1798 comme âgé de 73 ans, d'une taille de cinq pieds deux pouces, le front haut, portant perruque, ayant les sourcils gris, les yeux de même, le nez ordinaire, le visage ovale, le menton long, la bouche grande.

Cependant le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce avait été mis en vente et, le 4 avril 1792, acheté par un Anglais, M. Hunte, pour 15.100 florins.

On raconte qu'une seule fois les sans-culottes vinrent y chanter et danser la Carmagnole.

La propriété fut ensuite louée, à M^{me} de Berne de Longvillers, qui habita avec sa fille la maison du chapelain.

Un jour, il arriva ce qui devait arriver : la chapelle tomba en ruines. On se servit des pierres, plus tard, pour reconstruire la tour de l'église de Wavrin.

De 1811 à 1820, l'ancien concierge de l'abbaye, nommé Montagne, occupa une petite ferme sur l'emplacement du sanctuaire.

Vers 1820, la propriété, que possédait M. Luizet, lui fut achetée par M. Raboisson et la maison du chapelain fut achetée par M. Thémercy, beau-père de M. Raboisson, jusqu'au jour (1848) où celui-ci l'habita lui-même.

On avait construit une fabrique, qui appartenait à M^{me} veuve Scrive.

Cette fabrique, incendiée en 1847, fut rebâtie, puis successivement louée à MM. Wacrenier frères, Van de Walle, de Merssman et Bastenaire.

M^{me} veuve Raboisson vendit à M. Bastenaire toute la propriété, vers 1862.

Après le départ de M. Bastenaire, M. l'abbé Bodin, alors curé de Loos, entreprit de retrouver les vestiges des chapelles de 1591 et 1681. Il y réussit et, les fondations mises à jour, de 1885 à 1889, il fit édifier un oratoire sur les fondations du sanctuaire de 1591. M. l'abbé Bodin fit en même temps reproduire l'ancienne « Santa Casa » de Lorette et ajouter quelques édifices rappelant plusieurs sanctuaires de Terre sainte.

Ce terrain trouva bientôt une nouvelle appropriation.

Il y fut construit une école apostolique de Lazaristes, qui, le 31 décembre 1903, comme tant d'autres établissements religieux, dut fermer ses portes et aller s'installer à l'étranger.

Aujourd'hui les bâtiments de l'ancienne école apostolique, qui appartiennent à une société civile, sont occupés par une fabrique d'objets accessoires d'électricité.

La statue de Notre-Dame de Grâce avait été sauvée, dès les premières menaces de la Révolution, par deux chrétiens courageux, Félix Jacquart, charpentier à Ennequin, et son voisin, Honoré Prêmesques, fermier au chemin d'Emmerin.

Ils la cachèrent soigneusement chez eux, et, quand la tourmente fut passée, ils vinrent l'apporter, en 1800, à M. Schlim, qui la fit mettre au-dessus du maître-autel de l'église paroissiale. Les habitants reconnurent avec joie l'image miraculeuse de 1591 devant laquelle ils s'étaient si souvent prosternés.

Nicolas Chevalier, l'ancien chapelain, revit aussi la statue de Notre-Dame de Grâce.

Il mourut le 5 ventôse an XI (24 février 1803), à onze heures et demie du soir, à l'âge de 77 ans. L'acte de son décès est signé d'Hubert Schlim, son ami, et de Jean-Baptiste Chevalier, ancien religieux de l'abbaye, son cousin germain, d'un an plus jeune que lui.



CHAPITRE QUATRIÈME

Le culte de Notre-Dame de Grâce à l'église paroissiale

L'église paroissiale, au début du XIX^e siècle, était dans le délabrement le plus complet.

Non seulement elle avait été laissée sans entretien pendant la Révolution, mais on avait enlevé les cloches de la tour et, de plus, la flèche tombant sur le chœur, un jour de tempête, le dimanche 9 octobre 1800, causa d'importants dégâts.

Il fallut transférer le chœur et les chapelles latérales au portail et ouvrir une porte sous la tour, pour permettre l'entrée de ce côté.

L'église de Loos n'était alors qu'une petite église gothique, bâtie en briques et pierres blanches, couverte d'ardoises, et n'ayant que 300 pieds de tour. Elle enfermait la nef du milieu de l'église actuelle, depuis et non comprise la sépulture de M. Détrez, jusqu'à la tombe de M. Le Liepvre, devant le banc de communion.

Les habitants de Loos suivirent avec empressement une idée que Louis Lemaire, scieur de long, avait osé exprimer tout haut au cabaret du « Dragon Vert ». Ils se cotisèrent, réunirent environ 1700 francs et rachetèrent l'église en 1800. Nicolas et J.-B. Chevalier s'inscrivirent pour 36 francs.

Ajoutons encore, à la louange de Louis Lemaire, que pendant la tourmente révolutionnaire, il s'empara du Christ du calvaire du cimetière, dont les bras avaient été brisés et qu'il le cacha dans son grenier. Ce Christ existe encore au milieu du cimetière actuel.

L'église rendue au culte, sous l'invocation de Saint-

Pierre d'Antioche, comme avant la Révolution, les curés, M. Schlim, et ses successeurs, MM. J.-B. Montagne, Ignace Breckvelt, Couvreur, le chanoine Antoine Bavelaer, se dévouèrent à la réorganisation de la paroisse.

Ils avaient d'ailleurs sous les yeux un admirable exemple de zèle apostolique en la personne de M. l'abbé Détrez, qui, pendant la Révolution, malgré les dangers de toutes sortes, avait continué d'exercer son ministère, et, depuis, avait encouragé la fondation du « petit couvent », plus tard le Bon Pasteur de Loos, du Bon Pasteur de Lille, du pensionnat des Bernardines d'Esquermes, de la communauté des Filles de l'Enfant-Jésus. M. Détrez était en même temps aumônier de la maison centrale.

En 1828, quatre années avant sa mort, M. Détrez usa de son influence pour faire désigner comme pasteur, à la place de M. Bavelaer, M. Edouard Lemahieu.

Le souvenir de M. le chanoine Lemahieu est encore bien vivant à Loos, plus d'un demi-siècle après son départ, en 1857.

En 1832, le culte de Notre-Dame de Grâce reprit avec une nouvelle vigueur à l'occasion d'une effroyable épidémie de choléra-morbus, qui désolait non seulement la région de Lille, mais la France et l'Europe entières.

Les populations des environs revinrent devant Notre-Dame de Grâce implorer sa protection et sa pitié. De longues processions de pèlerins, les curés des paroisses à leur tête, venaient dévotement la supplier de faire cesser le fléau.

La « Revue du Nord » de 1833 signale un fait digne d'être rapporté.

Les vieillards de l'hôpital-général de Lille, particulièrement les femmes, étaient fort éprouvés par la maladie.

Tous les remèdes préconisés par les médecins et par les bureaux sanitaires échouaient.

M. l'abbé Martin, aumônier de l'hôpital, de concert avec son confrère, M. Vassart, osa faire entreprendre, le 13 août, le pèlerinage de Loos. Malgré le mauvais état des routes, à travers la pluie, les vieillards valides, hommes et femmes, furent conduits à Loos par quelques religieuses.

Ils retournèrent à Lille, sans accident, après avoir entendu la messe.

Les registres de l'état-civil de Lille fournissent la preuve que, dès ce jour, la mortalité diminua, puis disparut de

l'hôpital-général, alors que l'épidémie continuait d'exercer ses ravages en ville et à l'hôpital Saint-Sauveur.

A Loos, on n'enregistra que cinq cas de choléra, dont un seul suivi de décès. Dans le département, 276 communes furent atteintes et donnèrent un total de 5.688 morts sur 12.800 malades, de fin mars à mi-novembre.

Cette même année 1832, M^{me} la comtesse de la Grandville voulut remplacer par une nouvelle église la petite église gothique du xiv^e siècle.

La première pierre fut bénite le 19 août 1833 par M. l'abbé Lemahieu et l'inauguration eut lieu le 20 octobre 1835, sous la présidence de M. le chanoine Wicart, curé de Sainte-Catherine, plus tard évêque de Fréjus, puis de Laval.

Le sol de l'église avait été exhausé de trois pieds, la tour conservée et l'église agrandie vers la place, d'après les plans de l'architecte Benvignat.

Le pèlerinage, qui prenait de plus en plus d'extension, étant une des causes de la construction de la nouvelle église, on obtint de Mgr Belmas, évêque de Cambrai, que le sanctuaire eût désormais Notre-Dame de Grâce pour patronne principale.

Le jour de l'Assomption était fixé pour la fête patronale.

En 1847, dans la nuit du 14 au 15 mai, des malfaiteurs pénétrèrent dans l'église et dépouillèrent de ses ornements la statue de Notre-Dame de Grâce.

Une réparation solennelle fut décidée.

Le 11 juillet, l'Association de Saint-Joseph de Lille venait offrir deux couronnes en vermeil, en remplacement de celles qui avaient été enlevées; M^{me} la comtesse de la Grandville y joignit une chaîne d'or de grande valeur.

M. le vicaire-général Bernard, qui présidait la cérémonie, bénit ces objets et, pendant la messe, dont les sociétaires de Saint-Joseph exécutèrent les chants, prononça une allocution de circonstance.

M. Bernard prouva que le titre de Notre-Dame de Grâce donné à la sainte Vierge à Loos n'était pas un vain mot; il rappela le but du pèlerinage des Lillois, qu'il félicita de leur démarche, et demanda le pardon des profanateurs, leur conversion et celle de « quelques apôtres d'impiété qui avaient été applaudir au sacrilège ».

Sur les indications d'une enfant, les voleurs furent arrêtés. Ils furent condamnés en mai 1848 par la Cour d'assises.

Une des grandes préoccupations de M. le chanoine Lemahieu fut la question de l'agrandissement de l'église, devenue insuffisante pour la population et pour la foule des pèlerins qui s'y pressaient à certaines époques et tous les dimanches.

M. l'abbé Bernard était le promoteur de cette œuvre, à laquelle s'intéressèrent tous les catholiques des environs.

Le comité qui se forma pour la mener à bien était composé de vingt et un membres, dont les noms pour la plupart ne sont point oubliés et sont restés synonymes de dévouement aux œuvres catholiques. C'étaient MM. Henri Bernard, Berthelot, le comte de Brigode de Kemlandt, le comte de Caulaincourt, Célarier, Henri Cuvelier, Despierre, Dehau-Deleruyelle, Fockedey, Gilquin, maire de Loos, le comte de la Grandville, Grimonprez-Bossut, d'Hailly, Kolb-Bernard, Edouard Lefort, Le Glay, Ernest Le Liepvre, l'abbé Le Liepvre, Lemahieu, curé de Loos, Philippe Motte, l'abbé Vandenbussche.

Dans une circulaire datée de novembre 1852, ce comité rappelait la vieille et grande renommée du pèlerinage, les souvenirs attachés aux lieux et à l'abbaye que visita et bénit saint Bernard, et la nécessité de préparer un asile plus vaste à la population de Loos et aux pèlerins. Il faisait un pressant appel à tous les cœurs catholiques pour rendre digne de Notre-Dame de Grâce le sanctuaire « auquel presque toutes les familles du pays se rattachent par quelque souvenir reconnaissant, quelque chère espérance. »

Les souscriptions affluèrent.

L'élaboration des projets, les difficultés qui se présentèrent, entraînent des retards, et ce ne fut qu'à la fin de 1858 que les plans et devis de M. Caloine, architecte, furent définitivement approuvés.

Les travaux durèrent jusqu'à la fin de 1860.

A l'église de 1833 on avait ajouté un transept, un nouveau chœur, des chapelles latérales, une sacristie et un clocher.

La dépense s'éleva à environ 110.000 francs.

Cependant, M. le chanoine Lemahieu ayant besoin de repos, n'avait pas attendu le commencement des travaux pour se retirer (72).

(72) Il devint au nonier des dames franciscaines, façade de l'Esplanade, et en même temps directeur des dames de Fournes, des frères

Mgr Regnier, pour favoriser l'extension du pèlerinage, lui avait donné pour successeurs des prêtres choisis dans les rangs du clergé régulier, assimilant ainsi le sanctuaire de Notre-Dame de Grâce à d'autres sanctuaires renommés.

Les Lazaristes furent installés à Loos le 8 mars 1857.

Les premiers curés, de la Congrégation de la Mission, MM. Cleu, Dufour, Louis Mathieu et Victor Dienne, poursuivirent l'agrandissement et l'ornementation de l'église et en même temps l'organisation des œuvres paroissiales.

Le 30 septembre 1860, M. Etienne, supérieur général des Lazaristes, bénissait l'église sous l'invocation de Notre-Dame de Grâce et de Saint-Vincent de Paul et, le 27 octobre 1869, Mgr Lequette, évêque d'Arras, venait la consacrer ainsi que le maître-autel.

Mgr Lequette se rendait souvent en pèlerinage à Notre-Dame de Grâce où vinrent également, avant ou après lui, de nombreux membres de l'épiscopat, entre autres S. E. le cardinal Giraud, S. E. le cardinal Régnier, leurs successeurs archevêques de Cambrai, Mgr Monnier, évêque de Lydda, Mgr Monnet, vicaire apostolique de Madagascar, Mgr Desprez, avant de partir pour l'île Bourbon ; Mgr Amat, évêque de Monterey (Etats-Unis) ; Mgr Spaccapietra, évêque de Smyrne ; Mgr Mouly, évêque de Pékin ; Mgr Guierry, son coadjuteur ; Mgr Delaplace, évêque de Pékin ; Mgr Wicart, évêque de Laval ; Mgr Forcade, évêque de Samos, vicaire apostolique du Japon, plus tard évêque de Nevers ; Mgr Dannel, évêque d'Arras ; Mgr Ferrant.

En 1875, M. Dienne fut remplacé, comme curé de Loos, par M. Grenier, qui eut deux ans après pour successeur M. Bodin, originaire de Lille.

Pendant les vingt-quatre ans de son ministère à Loos comme pasteur — il avait été vicaire, de 1865 à 1869, — M. Bodin, secondé par ses vicaires, particulièrement le vénéré M. Michault, donna un grand essor au culte de Notre-Dame de Grâce.

Nous avons plusieurs fois déjà fait allusion aux travaux qu'il entreprit à l'ancien sanctuaire : recherche et décou-

de Beaucamps, des religieuses de Notre-Dame de la Treille. Il mourut à 76 ans, en 1872, et fut enterré à Comynes, où il était né.

Une pierre placée dans l'église rappelle que la paroisse doit au zèle et à la générosité de M. le chanoine Lemahieu la construction de l'église et du presbytère, la création de l'asile et de l'ouvroir des filles de la Charité (1840), la venue à Loos des dames de l'Education chrétienne (1843), des frères des Ecoles (1844), des dames du Bon Pasteur (1845) et des prêtres de la Mission.



L'ÉGLISE NOTRE-DAME DE GRACE DE LOOS

verte des fondations, construction d'un oratoire et d'annexes.

Avant ces travaux, le souvenir de l'ancien sanctuaire de Notre-Dame de Grâce n'était pas perdu et les anciens habitants de Loos peuvent se rappeler que, tous les ans, la procession du 15 août passait devant l'usine bâtie sur l'emplacement de la chapelle. Une statue de Notre-Dame de Grâce était scellée dans la muraille. La procession s'y arrêtait quelques instants, puis reprenait sa marche.

A l'église, en reconnaissance de grâces obtenues par l'intercession de la sainte Vierge, le sanctuaire, les nefs et le transept s'ornèrent d'innombrables cœurs d'argent, offerts par les pèlerins, de béquilles et « potences », de tableaux, plaques de marbre et autres ex-voto.

Dans un cadre d'or fut placé un fragment de la statue miraculeuse.

La niche où est exposée la statue fut également ornée et embellie comme il convenait.

Dans la galerie de tableaux, offerte en 1871 par M. Dienne, un tableau de la grande nef, de M. Bruno-Chérier, et les quatre tableaux du transept à gauche, de M. Archange Bodin, traitent spécialement du culte de Notre-Dame de Grâce à Loos.

Le premier représente les moines de l'abbaye en pèlerinage devant la statue primitive, sous le tilleul.

Les autres sont relatifs à l'élévation de Joseph-Clément au sous-diaconat (Clemens a Felone sacris initiatur), aux consolations reçues de la Sainte Vierge par les affligés (B. V. a Gratia miseros consolatur), à la découverte de la statue de Notre-Dame de Grâce par Maurice (In Loos Mauritio manifestatur) et à la guérison de sa mère par saint Bernard (Preces Bernardi visus redditur) (73).

(73) Ces deux derniers événements ne se sont jamais produits que dans la féconde imagination d'un romancier, d'ailleurs bien intentionné, M. Alphonse Cordier, de Tours.

Dans un ouvrage intitulé « Chroniques flamandes, XI^e, XII^e et XIII^e siècles », paru en 1850 (Lille, imprimerie Reboux), M. Cordier invente une série de récits, qu'il rattache à l'état politique de Lille au moyen-âge. Parmi ces légendes figurent, à propos de la fondation de l'abbaye de Loos, la découverte de la statue de Notre-Dame de Grâce, dans le creux d'un vieux chêne, un jour d'orage, par un jeune homme nommé Maurice, et la guérison de Marguerite, la mère aveugle du même Maurice, par saint Bernard.

Or jamais aucun auteur, avant M. Cordier, ni le P. Lhermitte, ni le vicomte de Lomme, ni dom Delebarre, ni dom Delefosse, ni l'auteur de « l'Abrégé historique » n'ont parlé de Maurice, de Marguerite, de

Lorsque, en 1901, les Lazaristes durent quitter le ministère paroissial, l'administration diocésaine nomma comme successeur de M. Bodin, M. l'abbé Lobry, de Ghissignies, curé de Prêmesques, ancien professeur au collège Notre-Dame à Valenciennes, ancien curé de Robersart.

M. l'abbé Lobry, pendant les six années de son pastorat, mit tout son zèle à développer le culte de la patronne de Loos.

Il réalisa notamment l'excellente pensée de réunir aux pieds de la sainte Vierge, pendant une neuvaine annuelle, au mois de mai, les paroisses des environs. Déjà, depuis 1883, à la suite du changement de nom de la rue Notre-Dame à Lille, les confrères de Saint-Vincent de Paul de la ville venaient tous les ans en pèlerinage à Loos.

La première neuvaine, du 21 au 29 mai 1905, fut inauguré par un Congrès marial sous la présidence de M. le vicaire-général Carlier.

M. l'abbé Bayart, missionnaire diocésain, fit entendre sa parole apostolique à toutes les messes du pèlerinage.

A l'occasion de la nouvelle institution, M. le chanoine Cliquennois, professeur à la Faculté libre des Lettres de Lille, composa une cantate, dont la musique est de M. Jules Liagre, organiste de la paroisse, et qui est maintenant exécutée aux neuvaines et fêtes de la Sainte Vierge :

Entends ce peuple qui t'acclame,
O Notre-Dame,
Sur notre sol où tu daignas
Poser tes pas,
Où ton soleil éclaira l'ombre
De la nuit sombre,
Où jaillit ta grâce à grands flots
Vierge de Loos !

la découverte de la statue dans le creux d'un vieux chêne un jour d'orage...

Il suffit d'ailleurs de jeter les yeux sur l'ouvrage de M. Cordier pour se convaincre de toutes ses invraisemblances.

Sans vouloir attacher à cette inexactitude plus d'importance qu'elle n'en a, nous avons néanmoins cru de notre devoir de la relever. L'histoire de Notre-Dame de Grâce à Loos est assez belle et assez glorieuse — on a pu s'en rendre compte — pour qu'on n'accepte comme véritable que ce qui l'est réellement, c'est-à-dire ce qui est prouvé par des pièces originales et des documents irréfutables.

I

Huit siècles chantent ton histoire,
Depuis qu'au jeune chevalier,
Qui vit apparaître ta gloire,
Tu fus une armure d'acier.
Tu fus sa lance et son épée,
Dans les forges du ciel trempée ;
Sois pour nous un glaive vainqueur !
Sous ton guidon, comme nos pères,
Aux jours de deuil, aux jours prospères,
Nous marcherons sans crainte au cœur !

II

On lit dans nos vieilles annales
Que toujours, sous ton bras puissant,
Ici les forces infernales
Succombèrent en frémissant.
Ici tous les maux se guérissent,
Les yeux des aveugles s'ouvrirent,
La mort même trembla d'effroi
Sur le seuil de ton sanctuaire,
Et portant ailleurs son suaire,
Elle recula devant toi.

III

Aujourd'hui, comme hier, la foule
Pressée autour de ton autel,
En dépit du temps qui s'écoule,
Redit son amour immortel.
Sur notre terre désolée,
Jette un regard, Immaculée !
Chasse les nuages épais ;
Que ta sainte main tutélaire,
Du ciel écarte la colère.
Rends-nous la foi, rends-nous la paix !

Pendant la néfaste période des inventaires, au cours de 1906, l'église paroissiale fut fermée plusieurs mois.

Dans la cour du cercle Saint-Joseph fut dressée une grande tente pour les exercices du culte et la neuvaine de cette année.

Le jeudi 22 novembre, M. l'abbé Lobry, qui avait déjà protesté, le 8 mars, à la première visite du percep-

teur de Santes, s'éleva de nouveau, en termes énergiques, contre la profanation du sanctuaire de Notre-Dame de Grâce, appartenant en propre, ainsi que le mobilier, aux seuls catholiques.

M. l'abbé Bourgeois, de Warhem, ancien vicaire à Saint-Christophe de Tourcoing, et fondateur de la paroisse Sainte-Anne, dans la même ville, a été nommé curé de Loos en 1907 (74).

M. l'abbé Bourgeois continue avec le même dévouement l'œuvre de ses prédécesseurs.

Les pèlerins ne cessent de venir en foule invoquer Notre-Dame de Grâce.

Les dimanches d'été, les jours de fête de la sainte Vierge, les lundis de Pâques et de Pentecôte, les jours de la neuvaine, l'affluence des pèlerins est considérable.

Il ne se passe du reste pas de jour qu'on ne soit le témoin édifié des dévotions des pèlerins et qu'ils ne viennent recevoir les évangiles, faire brûler des cierges ou des « attaches », offrir des cœurs d'argent, faire bénir des médailles, des statues, se procurer les objets et souvenirs de leur visite à l'église, comme les petites bagues d'argent, avec image de Notre-Dame de Grâce, qu'on livrait déjà du temps de M. Morel.

A différentes reprises, les Souverains Pontifes ont concédé des indulgences spéciales à l'église de Notre-Dame de Grâce, suivant que les fidèles la visitent (75), font une offrande (76), y communient les jours ordinaires (77) ou les jours de fête (78).

Les prêtres y peuvent gagner les indulgences de l'autel privilégié (79).

Tous les dimanches et fêtes, après les vêpres, le cha-pelet est récité à haute voix, en l'honneur de Notre-Dame de Grâce.

(74) Comme M. Lemahieu, M. l'abbé Lobry est devenu, à son départ de Loos, aumônier des dames Franciscaines, façade de l'Eplanade.

(75) Rome, Grégoire XVI, février 1840. — Cambrai, Delautre, v. c., septembre 1841.

(76) Rome, Grégoire XVI, mars 1834. — Cambrai, Sudre, v. g., octobre 1863.

(77) Rome, Grégoire XVI, mars 1834. — Cambrai, Duhot, v. g., 1841.

(78) Rome, Grégoire XVI, février 1840 et février 1851. — Cambrai, Delautre, v. g., septembre 1841 et février 1858.

(79) Rome, Grégoire XVI, juillet 1839. — Cambrai, septembre 1841.

Le premier dimanche d'octobre, fête du Rosaire, le cha-pelet est récité toute la journée.

Tous les soirs de mai, aux fêtes de la Sainte Vierge et tous les samedis de l'année, il y a salut et chant des litanies.

Aux fêtes de la Sainte Vierge, les enfants de Marie assistent à une messe de communion, à six heures ; la messe de sept heures et demie est célébrée pour les paroisiens et les pèlerins.

Le 8 de chaque mois, journée mariale, il y a messe à six heures, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement, pour les associés de la Confrérie de Notre-Dame de Grâce et les pèlerins.

Par indults du 5 avril 1883 et du 13 novembre 1879, S. S. Léon XIII a accordé la permission de dire tous les jours la messe de la sainte Vierge au maître-autel, et tous les samedis, à tous les autels.

Des processions se font dans l'église à l'ouverture et à la clôture du mois de Marie, à la chapelle de Notre-Dame de Paix, au hameau d'Ennequin, le lendemain de la première communion des enfants de la paroisse.

En 1879, l'autorité diocésaine a permis que la cérémonie de la Chandeleur fût renvoyée à la grand-messe du dimanche suivant.

Tous les samedis, aux jours de fête de la sainte Vierge et tous les jours de mai, les enfants de Marie font brûler un cierge devant la statue de la sainte Vierge. Le 8 décembre, une enfant de Marie désignée par le sort offre à Notre-Dame de Grâce un cierge orné de fleurs ; elle tient le cierge en main pendant qu'elle renouvelle l'acte de consécration de toutes ses compagnes à la sainte Vierge.

Les pieuses mères de famille revêtent leurs enfants, dès leur naissance, de langes préalablement bénits à l'autel de Notre-Dame de Grâce. Quelques jours après, elles viennent elles-mêmes consacrer leurs enfants à la sainte Vierge.

Chaque année, à la fête de la Médaille miraculeuse, un salut solennel est chanté pour tous les enfants de la paroisse.

Deux réunions dominicales pour les jeunes filles sont placées sous les auspices de la sainte Vierge et, parmi elles, sont formées les deux associations de Notre-Dame de Grâce et des enfants de Marie.

Signalons enfin que le nom de Notre-Dame de Grâce a

été donné à l'une des écoles libres de garçons et à une rue nouvelle ouverte non loin de l'ancien sanctuaire. La rue Faidherbe, autrefois, s'appelait sentier Notre-Dame de Grâce.

La Confrérie de Notre-Dame de Grâce a été érigée le 9 mars 1835 par Mgr Belmas.

Les associés récitent chaque jour un Ave Maria pour les confrères et consœurs tant vivants que décédés.

Une offrande de cinquante centimes chaque année, donne droit à une messe chantée pour chaque associé après sa mort. Un salut est célébré tous les samedis pour la confrérie.

Un don de 20 francs forme cotisation perpétuelle.

Une messe chantée est dite pour les pèlerins les jours de l'Immaculée Conception (8 décembre), de la Purification (2 février), de l'Annonciation (25 mars), de la Visitation (2 juillet), de l'Assomption (15 août, fête paroissiale), de la Nativité (8 septembre).

Ces jours-là, ou pendant leur octave, on gagne une indulgence plénière en faisant la communion dans l'église de Loos.

En récitant sept Ave Maria devant Notre-Dame de Grâce, on gagne une indulgence de 50 jours une fois par jour, et chaque fois qu'on fait une aumône en son église en venant y prier, on gagne une indulgence de 300 jours.

Une lampe est allumée pendant un mois pour cinq francs, et pendant une neuvaine pour deux francs.



LITANIES

DE

NOTRE-DAME DE GRÂCE

Seigneur, ayez pitié de nous ; Jésus-Christ, ayez pitié de nous ;
Seigneur, ayez pitié de nous.

Jésus-Christ, écoutez-nous ; Jésus-Christ, exaucez-nous.

Père céleste qui êtes Dieu, ayez pitié de nous ; Fils rédempteur
du monde qui êtes Dieu, ayez pitié de nous ; Esprit saint qui
êtes Dieu, ayez pitié de nous.

Trinité sainte, qui êtes un seul Dieu, ayez pitié de nous.

Notre-Dame de Grâce, mère de miséricorde, priez pour nous.

Notre-Dame de Grâce, qui avez pitié des malheureux,

Notre-Dame de Grâce, mère pleine de tendresse,

Notre-Dame de Grâce, invoquée par tous les affligés,

Notre-Dame de Grâce, mère au cœur compatissant,

Notre-Dame de Grâce, mère d'une clémence inépuisable,

Notre-Dame de Grâce, ainsi appelée à cause de vos bontés,

Notre-Dame de Grâce, illustre patronne de Loos,

Notre-Dame de Grâce, tendre mère pour vos enfants,

Notre-Dame de Grâce, protectrice de votre sanctuaire,

Notre-Dame de Grâce, qui attirez à votre autel tant de pieux
pèlerins,

Notre-Dame de Grâce, à qui des Prélats et des Princes illustres
se sont consacrés,

Notre-Dame de Grâce, dont nous vénérons avec amour l'au-
guste image,

Notre-Dame de Grâce, délices de vos fidèles serviteurs,

Notre-Dame de Grâce, trésor des cœurs pieux,

Notre-Dame de Grâce, consolation des familles.

Notre-Dame de Grâce, secours dans nos tentations,

Notre-Dame de Grâce, qui délivrez les âmes des poursuites
de Satan,

Notre-Dame de Grâce, qui rendez la vue aux aveugles,

Notre-Dame de Grâce, qui donnez l'ouïe aux sourds,

Notre-Dame de Grâce, qui restituez l'usage des membres aux
paralytiques,

PRIEZ POUR NOUS.

Notre-Dame de Grâce, qui procurez miraculeusement le baptême aux enfants,

Notre-Dame de Grâce, notre sécurité dans les dangers,

Notre-Dame de Grâce, notre force contre nos ennemis,

Notre-Dame de Grâce, qui éloignez de nous les fléaux de Dieu.

Notre-Dame de Grâce, qui aidez puissamment à nous sauver,

Notre-Dame de Grâce, refuge assuré des pécheurs repentants,

Notre-Dame de Grâce, la gloire d'une nombreuse confrérie,

Notre-Dame de Grâce, espérance de ceux qui vous invoquent,

Notre-Dame de Grâce, dont nous voulons être la joie et la couronne,

Par votre Immaculée Conception, exaucez-nous.

Par votre perpétuelle virginité, exaucez-nous.

Par votre maternité divine, exaucez-nous.

Par votre titre glorieux de Reine du Ciel, exaucez-nous.

Par votre compassion pour ceux qui souffrent, exaucez-nous.

Par votre puissance et votre bonté, exaucez-nous.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, pardonnez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, exaucez-nous, Seigneur.

Agneau de Dieu, qui effacez les péchés du monde, ayez pitié de nous, Seigneur.

♪. Priez pour nous, Notre-Dame de Grâce.

♫. Afin que nous ayions part aux promesses de Jésus-Christ.

PRIONS

O Notre-Dame de Grâce, vous que Dieu a établie la dispensatrice de ses bienfaits, obtenez à tous ceux qui vous invoquent des grâces de choix et de prédilection : aux justes la persévérance, aux pécheurs le repentir et le pardon, aux âmes tristes la consolation, aux pauvres le courage et la confiance, aux malades la santé, aux ouvriers le travail, aux enfants l'innocence, aux familles l'union et la concorde. Nous réclamons surtout, ô Mère de Dieu, votre assistance à l'heure de notre mort, afin que nous puissions partager la gloire de J.-C. votre divin Fils. Ainsi soit-il.

L'imprimatur en a été accordé à Cambrai, le 30 juillet 1847, par M. le vicaire-général Bernard.



TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

De l'origine à la fin du XVI^e siècle

	Pages
I. — Origine	5
II. — Premiers miracles. — Une ancienne image. — Prière particulière à Notre-Dame de Grâce.	6
III. — Les gueux. — La fin des troubles dans les Pays-Bas. — La protection de Notre-Dame de Grâce.	9

CHAPITRE DEUXIÈME

De la fin du XVI^e à la fin du XVII^e siècle

I. — Merveilleuses guérisons de Jacques du Bois et de Madame de Varennes. — Le premier sanctuaire de Notre-Dame de Grâce. — Un exploit d'hérétiques. — La fréquence des miracles	11
II. — Miracles opérés par l'intercession de Notre-Dame de Grâce à Los	13
III. — La chapelle de 1591 à 1681. — Les tableaux. — Les vitraux. — Le luminaire	22
IV. — Le fonds de la chapelle.	26
V. — Requêtes des Brigittines et des pères de l'Oratoire.	31
VI. — Les chapelains : Pierre de Laval, Jean Nonclercq, Bauduin Noullet, Alard Desferrez. — Différend entre l'abbaye et l'évêché de Tournai	32
VII. — Evénements divers au XVII ^e siècle : Consécration de la chapelle. — Guérisons. — Transfert à Lille de la statue de Notre-Dame de Grâce	37
VIII. — Les biens, le service de la chapelle et les comptes des chapelains	39

CHAPITRE TROISIEME

De la fin du XVII^e siècle à la Révolution

I. — Dom Taverner fait élever une nouvelle chapelle. — Les comptes de 1679-1680, 1680-1681, 1681-1682, 1683-1684. — Difficultés avec François Vollant, architecte.	51
II. — L'abbé de Loos contre le seigneur des Frennes.	67
III. — L'électeur de Cologne et Fénéton à Loos.	74
IV. — Les chapelains : Théodore Taverner, Joseph Pennequin, Antoine Morel. — Le siège de Lille de 1708. — Inventaire des biens de la chapelle. — Le cabaret de la Belle-Image. — Nouvelles constructions. — Le service de la chapelle. — Pèlerinages.	79
V. — Les derniers chapelains : Joseph Nicole, Nicolas Chevalier. — Pèlerinages et cérémonies.	91
VI. — La Révolution. — La fin de la chapelle.	97

CHAPITRE QUATRIEME

Le culte de Notre-Dame de Grâce à l'église paroissiale	100
Litanies de Notre-Dame de Grâce	113

GRAVURES

<i>La statue de Notre-Dame de Grâce.</i>	FRONTISPICE
<i>Gravure de frontispice de l' « Abrégé historique ».</i>	7
<i>Chapelle de Notre-Dame de Grâce et terres voisines au XVII^e siècle.</i>	29
<i>Anciennes médailles de Notre-Dame de Grâce</i>	43
<i>Eglise Notre-Dame de Grâce de Loos</i>	105



Ouvrage téléchargé sur
www.lillechatellenie.fr

DU MEME AUTEUR :

Annales de Loos jusqu'au XIX^e siècle. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1897, in-8° br. de xiv-320 pp., plans et gravure.

Loos au XIX^e siècle. Lille, Lefebvre-Ducrocq, 1899, in-8°, br. de viii-216 pp., plan et gravure.

Autour d'un procès de deux cents ans à Loos (Extr. du Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai). Lille, 1903, 46 pp. in-8.

Etudes d'histoire locale, dans la « Croix du Nord » :

Saint Eloi, 1^{er} décembre 1901.

Sainte Barbe, 4 décembre 1901.

Le grand saint Nicolas. 6 décembre 1901.

Dentelle et dentellières, 2 février 1903.

L'église et la tour de Lomme, décembre 1903.

La princesse Mathilde, Lamartine et Nadaud, janvier 1904.

Saint-Nicolas, Saint-Nicaise et la Trinité à Lille, 15 août 1905.

Une héroïne lilloise inconnue : Marie Willan, 20 août 1905.

Saint Médard, sa vie et sa légende, 8 juin 1907.

La légende de Sainte Catherine, 24 novembre 1907.

La transformation du quartier de la place du Théâtre à Lille, 27 mai, 28 mai, 16 juillet 1908, 4 février 1909.

Au maréchal de Boufflers, à ses troupes et aux Lillois de 1708, 21 et 22 juillet 1908.

Le cimetière de l'Est à Lille, ses origines, 31 octobre, 1^{er} et 3 novembre 1908.

Saints Crépin et Crépinien. 26 octobre 1909.

Le moulin Saint-Pierre, 10 décembre 1910.

Petits métiers lillois, 1^{er} novembre, 29 décembre 1910, 4 et 9 janvier 1911.

La transformation du quartier d'Esquermes, 5, 11 et 18 août 1911.

SOUS PRESSE : Cinquante maisons de Lille, leur situation, leurs propriétaires et leurs locataires à partir du XVI^e siècle.